



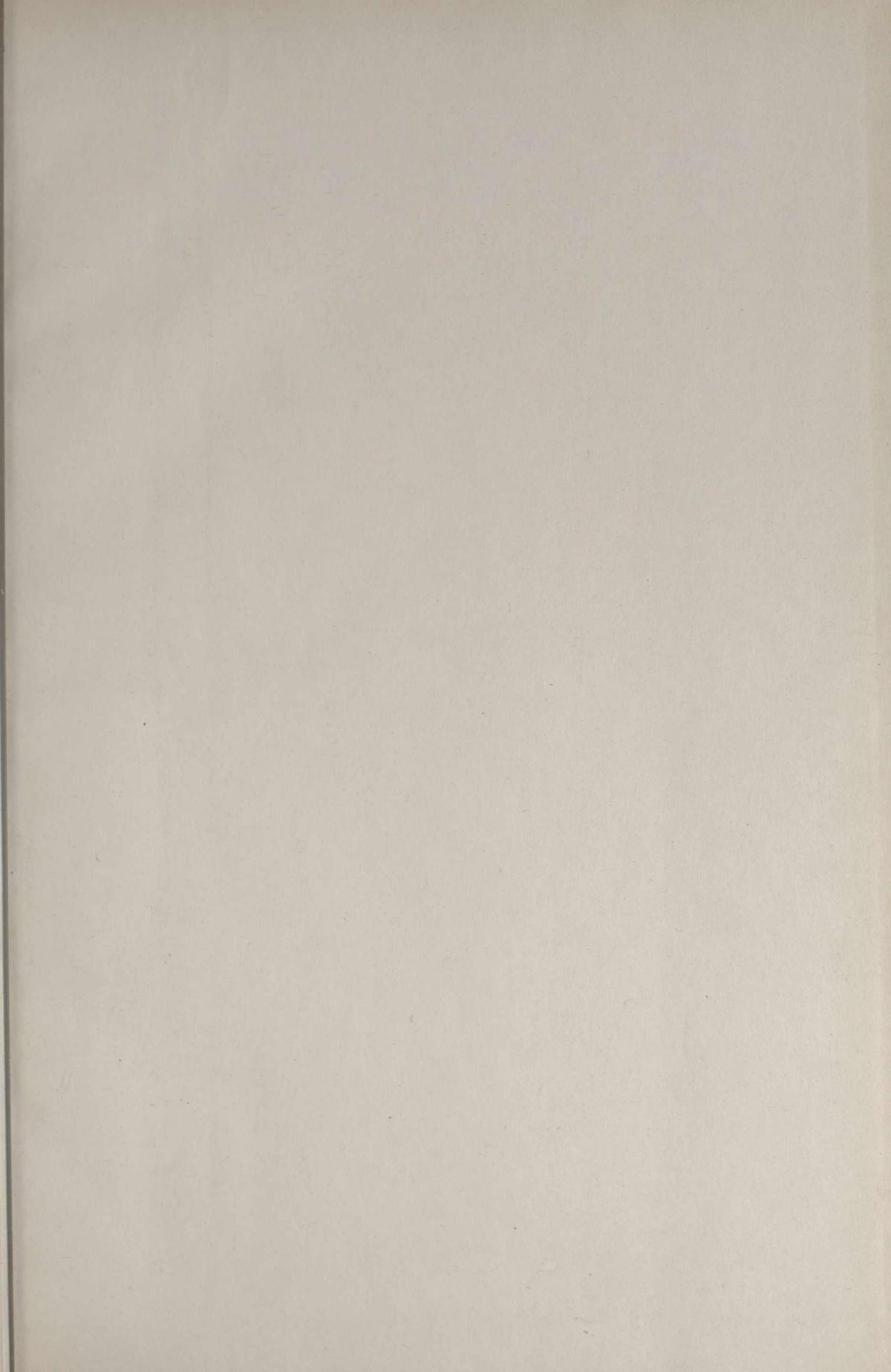
J  
103  
H72  
1952  
03

CANADA. PARL. C. DES C.  
COM. SPEC. ... OFFICE NA-  
TIONAL DU FILM.

Procès-verbaux et tém.

A4

A4	NAME - NOM





OFFICE NATIONAL DE FILM



CHAMBRE DES COMMUNES

Sixième session de la vingt et unième Législature

1952

---

COMITÉ SPÉCIAL  
D'ÉTUDE SUR LE FONCTIONNEMENT  
DE  
**L'OFFICE NATIONAL DU FILM**

*Président:* M. W. A. ROBINSON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

---

SÉANCE DU JEUDI 8 MAI 1952

---

TÉMOIN:

M. W. A. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie.

COMITÉ SPÉCIAL  
D'ÉTUDE SUR LE FONCTIONNEMENT  
DE  
L'OFFICE NATIONAL DU FILM

*Président:* M. W. A. Robinson

Messieurs

Beyerstein,  
Boisvert,  
Browne (*Saint-Jean-  
Ouest, Terre-Neuve*),  
Byrne,  
Cannon,  
Carroll,  
Carter,  
Coldwell,  
Courtemanche,

Decore,  
Dinsdale,  
Ferguson,  
Fraser,  
Gauthier (*Sudbury*),  
Gauthier (*Portneuf*),  
Henry,  
Jutras,  
Knight,

MacLean (*Queens, Î. du  
P.-É.*),  
Macnaughton,  
McWilliam,  
Richard (*Ottawa-Est*),  
Smith (*Moose-Mountain*),  
Whitman,  
Winters.

(Quorum 10)

*Le secrétaire du Comité,*  
E. W. INNES.

## ORDRES DE RENVOI

MERCREDI 30 avril 1952.

*Il est résolu*—qu'un comité spécial composé des députés suivants: Messieurs Beyerstein, Boisvert, Browne (*Saint-Jean-Ouest*), Cannon, Carroll, Carter, Coldwell, Courtemanche, Decore, Dinsdale, Ferguson, Fraser, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Henry, Jutras, Knight, MacLean (*Queens, Île du P.-É.*), Macnaughton, McWilliam, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Smith (*Moose-Mountain*), Whitman et Winters, soit institué aux fins d'étudier le fonctionnement de l'Office national du film tel qu'il est exposé dans son rapport annuel; que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à ordonner la production de documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre, et que la présence d'au moins dix membres constitue le quorum; que l'application de l'article 65 du Règlement soit suspendue à cet égard.

MERCREDI 7 mai 1952.

*Il est ordonné*—Que le nom de M. Byrne soit remplacé par celui de M. Murray (*Cariboo*) dans la liste des membres dudit comité.

JEUDI 8 mai 1952.

*Il est ordonné*—Que ledit comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

*Il est ordonné*—Que ledit comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

*Certifié conforme.*

*Le greffier de la Chambre,*  
LÉON J.-RAYMOND.

## RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 8 mai 1952.

Le Comité spécial d'étude sur le fonctionnement de l'Office national du film a l'honneur de présenter son

## PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1—Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 250 en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

2—Que permission lui soit accordée de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Le tout respectueusement soumis:

*Le président,*  
W. A. ROBINSON.

## PROCÈS-VERBAL

JEUDI 8 mai 1952.

Le Comité spécial d'étude sur le fonctionnement de l'Office national du film se réunit à 10 heures du matin.

*Présents:* MM. Beyerstein, Boisvert, Browne (*Saint-Jean-Ouest, Terre-Neuve*), Byrne, Cannon, Carroll, Carter, Coldwell, Decore, Dinsdale, Fraser, Gauthier (*Sudbury*), Henry, Knight, MacLean (*Queen's, Île du P.-É.*), Macnaughton, McWilliam, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Smith (*Moose-Mountain*), et Whitman.

*Aussi présents:* M. W. A. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie, et M. Ian MacNeill, secrétaire de l'Office national du film.

Les membres du Comité étant en nombre, M. Byrne propose, appuyé par M. Macnaughton,—Que M. W. A. Robinson soit nommé président du Comité.

Sur la proposition de M. Whitman,

*Il est résolu*—Que les nominations soient ainsi terminées.

M. Robinson prend le fauteuil, remercie les membres du Comité de l'honneur qu'on lui fait et donne lecture des ordres de renvoi.

M. Fraser propose—Que le Comité recommande à la Chambre de réduire son quorum de 10 à 7 membres.

Après discussion, on permet à M. Fraser de retirer sa proposition.

Sur la proposition de M. McWilliam,

*Il est résolu*—Que le Comité demande la permission de faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses Procès-verbaux et Témoignages.

Sur la proposition de M. MacNaughton,

*Il est résolu*—Que le Comité demande la permission de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Smith (*Moose-Mountain*),

*Il est résolu*—Que soit constitué un sous-comité directeur composé du président et de six membres qu'il désignera.

M. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie, est appelé et présente un long rapport de l'Office national du film.

*Il est convenu*—Que les membres du Comité assisteront à une démonstration des procédés employés dans la préparation d'un film, et qu'à cette fin, la prochaine réunion du Comité sera tenue dans l'immeuble de l'Office national du film, rue John.

A 11 h. 15 de la matinée, le Comité s'ajourne au jeudi 15 mai, à 8 h. 45 du matin.

*Le secrétaire du Comité,*  
E. W. INNES.



## TÉMOIGNAGES

Le 8 MAI 1952,  
10 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, messieurs, je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant président de ce Comité. Nous explorons un nouveau domaine, pour ainsi dire, étant donné que c'est la première fois qu'un comité doit étudier les travaux de l'Office national du film.

Le premier article à l'ordre du jour est la lecture de notre ordre de renvoi, et c'est ce que je vais faire.

### CHAMBRE DES COMMUNES

MERCREDI 30 avril 1952.

*Il est résolu*—Qu'un comité spécial composé des députés suivants: Messieurs Beyerstein, Boisvert, Browne (*Saint-Jean-Ouest*), Cannon, Carroll, Carter, Coldwell, Courtemanche, Decore, Dinsdale, Ferguson, Fraser, Gauthier (*Portneuf*), Gauthier (*Sudbury*), Henry, Jutras, Knight, MacLean (*Queens, Î. du P.-É.*), Macnaughton, McWilliam, Murray (*Cariboo*), Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Smith (*Moose-Mountain*), Whitman et Winters, soit institué aux fins d'étudier le fonctionnement de l'Office national du film tel qu'il est exposé dans son rapport annuel; que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à ordonner la production de documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre, et que la présence d'au moins dix membres constitue le quorum; que l'application de l'article 65 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le secrétaire a attiré mon attention sur le fait que le quorum, dans l'ordre de renvoi, est fixé à 10. Croyez-vous, messieurs, que ce nombre soit convenable?

M. MACNAUGHTON: Combien sommes-nous au comité?

Le PRÉSIDENT: Il y a 26 député au comité.

M. FRASER: Ne croyez-vous pas que c'est là un quorum un peu trop élevé pour un comité relativement restreint, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Si vous désirez réduire le quorum, messieurs, nous devons adopter une motion à cet effet.

M. FRASER: Dans un comité de 26 membres, vu le nombre des autres comités qui siègent actuellement, il me semble qu'il sera parfois assez difficile d'obtenir un quorum de 10.

M. CARROLL: Je ne vois pas comment vous pourriez changer cela maintenant que la Chambre des communes en a décidé ainsi.

M. BYRNE: Je crois que 10 serait un nombre convenable pour le quorum.

Le PRÉSIDENT: Il est déjà fixé à 10. Est-ce satisfaisant, monsieur Fraser?

M. FRASER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Merci. L'article suivant à l'ordre du jour, messieurs, est la question de l'impression de nos délibérations. Le secrétaire m'informe que nous aurons maintenant besoin de plus de 600 exemplaires pour fins ordinaires.

Nous devrions adopter une motion fixant le nombre additionnel d'exemplaires à imprimer. Je crois qu'au comité de la radio, l'an dernier, nous avons 750 exemplaires en anglais et 250 en français.

M. RICHARD: Nos réunions vont susciter un intérêt considérable et je propose qu'on imprime environ 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français.

M. MCWILLIAM: Je propose que nous imprimions chaque jour 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français des procès-verbaux et témoignages.

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Et maintenant, le Comité désire-t-il demander un ordre de se réunir durant les séances de la Chambre? Dans l'affirmative, cela est également sujet à motion.

M. MACNAUGHTON: Oui, monsieur le président. Je propose que le Comité demande la permission de se réunir durant les séances de la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Macnaughton que le Comité demande la permission de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Adopté.

Maintenant, messieurs, la coutume est de constituer un sous-comité directeur. Est-ce là votre désir dans ce cas-ci? Ce serait peut-être opportun, étant donné que nous pénétrons, pour ainsi dire, dans un nouveau domaine et que notre Comité comprend à peu près le même nombre de membres que le comité de la radio. Si je me souviens bien, nous y avons un sous-comité directeur composé de 7 membres.

M. SMITH: Je présente une motion en ce sens, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Un sous-comité directeur qui sera nommé par le président?

M. FRASER: Qui sera nommé par le président, mais en tenant compte des différents partis.

Le PRÉSIDENT: Cela va de soi, monsieur Fraser. Il est proposé par M. Smith que soit nommé un sous-comité directeur comprenant le président et six membres que lui-même désignera.

Adopté.

Maintenant, messieurs, je crois que ceci termine nos affaires de routine, à moins qu'un membre du Comité ne désire attirer notre attention dès maintenant sur autre chose. Je crois devoir ajouter que M. Irwin est ici ce matin, prêt à faire une déclaration préliminaire. Mais avant de l'appeler, je me demande s'il n'y aurait pas d'autres sujets préliminaires que vous aimeriez discuter.

M. FRASER: Aurons-nous la permission de convoquer des personnes de l'extérieur auxquelles nous désirerions poser des questions?

Le PRÉSIDENT: Je crois que cette question devrait être référée au sous-comité directeur.

M. CARROLL: Monsieur le président, je trouve très difficile d'assister à deux réunions à la fois. Je ne prétends pas que ceci va se produire ici, mais je crois qu'il devrait y avoir quelqu'un à la Chambre des communes qui s'occupe de cette question et tâche de fixer les réunions des comités, étant donné que plusieurs députés font partie de plus d'un, à des heures différentes. Je sais que la chose est difficile à arranger, mais si vous pouviez attirer sur ce point l'attention de ceux dont la tâche est d'organiser les comités, peut-être pourrait-on y remédier.

M. MACNAUGHTON: Il y a aussi la question des jours des réunions. Je ne la soulève pas pour les raisons ordinaires, mais parce que notre travail dans les comités est déjà si considérable! Je crois que si nous disposions de quelques jours, disons en fin de semaine, pour nous mettre à jour dans nos lectures, et que si nous pouvions tenir nos réunions les mardis, mercredis et jeudis, ce qui nous laisserait vendredi, samedi et lundi pour faire les lectures préliminaires qui s'imposent, cela nous aiderait beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Il est difficile d'éviter le chevauchement, mais je suis très heureux que M. Carroll et M. Macnaughton aient abordé ce sujet. Nous ferons tout notre possible pour agencer nos réunions de façon à ne pas déranger celles des autres comités. Y a-t-il d'autres questions de routine, messieurs? Sinon, êtes-vous maintenant prêts à entendre la déclaration de M. Irwin?

M. RICHARD: Monsieur le président, si M. Irwin doit lire un mémoire, ne pourrions-nous pas en faire distribuer dès maintenant des copies?

Le PRÉSIDENT: Oui, avant qu'il ne commence.

M. FRASER: J'ai lieu de croire que M. Irwin fera sa déclaration sans question ni interruption?

Le PRÉSIDENT: Je le crois et, autant que possible, nous en finirons tout de suite avec sa déclaration, si cela convient au Comité.

M. RICHARD: Monsieur le président, il est entendu qu'après lecture de ce mémoire, nous ajournerons la séance pour ce matin?

Le PRÉSIDENT: Oui. Cela vous convient? Lorsque M. Irwin aura terminé son mémoire, consentez-vous à ajourner? Quelques-uns de nos membres doivent assister à d'autres séances de comités à 11 heures.

M. COLDWELL: J'ai trois comités entre 10 et 11 heures, ce matin: l'un à 10 h. 30 et deux à 11 heures.

Le PRÉSIDENT: Nous disposons de copies en français, si quelqu'un en veut.

M. RICHARD: Pardon?

Le PRÉSIDENT: J'ai dit que nous disposions de copies en français du mémoire pour ceux qui en veulent.

M. GAUTHIER (Sudbury): Je ne le préfère pas, mais j'aimerais en avoir une.

Le PRÉSIDENT: Les copies ont-elles été distribuées? Nous allons maintenant appeler M. Irwin.

#### **M. W. Arthur Irwin, président de l'Office national du film est appelé:**

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous commencer s'il vous plaît, M. Irwin?

Le TÉMOIN: Monsieur le président:

#### *I Introduction*

La motion de la Chambre des communes qui, le 30 avril a créé ce comité, déclare qu'il aura pour mission "d'examiner le fonctionnement de l'Office national du film, tel qu'exposé dans son rapport annuel".

Par ces termes, on vous réfère au rapport annuel de l'Office pour l'année budgétaire 1950-51 qui a été présenté le 7 décembre 1951 aux Communes par l'honorable Robert Winters, ministre des Ressources et du Développement.

Depuis, une autre année budgétaire, celle de 1951-1952, s'est terminée le 31 mars dernier, et le bilan de cette dernière est encore incomplet. Mais, avec votre permission, j'y référerai de temps en temps afin de vous offrir un tableau aussi exact que possible de la situation à date.

#### *II. Historique*

Avant, toutefois, de s'engager dans l'analyse de ce rapport il est bon de jeter un regard sur les antécédents de cet organisme...

Le film documentaire au Canada fut d'abord et avant toutes choses une entreprise nationale, qui a grandi sous l'égide de l'État.

Si nous remontons aussi loin que 1914, soit à l'époque de l'enfance du cinéma, on constate que les dirigeants du ministère du Commerce et de l'industrie du temps, s'intéressaient déjà à la production de films comme moyen d'étendre notre commerce à l'étranger.

On sanctionna cette même année un programme de films et de photos dont on confia la réalisation au Bureau des expositions et de la publicité. En 1921, ce service était devenu d'autant plus important que se manifestait un impérieux besoin de films publicitaires et non plus seulement pour le ministère du Commerce. On décida alors de le remplacer par le *Canadian Government Motion Picture Bureau*. On changea de local, on en aménagea un nouveau et l'on assigna à l'organisme la tâche de produire et de distribuer films et photos pour tous les services de l'État.

Et il en fut ainsi pendant les premières années qui suivirent 1920, alors que tout allait pour le mieux! En peu de temps, grâce aux réalisations de ce nouvel organisme et à celles d'autres petits groupes de production qui relevaient de différents services du gouvernement, le Canada s'affirma comme producteur de films d'information appropriés. Ils consistaient surtout en des réalisations touristiques et répondaient aux exigences du moment.

Mais ces succès d'avant-garde et les excellents résultats qui en découlèrent ne devaient pas toujours durer: quand arriva la crise de 1929, on était précisément à une époque où il aurait normalement fallu s'équiper pour produire des films sonores. Au lieu de cela, on a continué en 1930 et au cours des années de dépression économique à produire des films silencieux. Et ce n'est qu'en 1936,—soit six années après les débuts du parlant,—que l'on acquit des appareils pour réalisations sonores. Aussi le Canada était-il désormais bien dépassé par plusieurs dans le domaine du film documentaire...

On ne tarda pas à ressentir les conséquences de cet état de choses: tant chez-nous qu'à l'extérieur, nous étions très mal connus!

Aussi, pour remédier à cette situation, le gouvernement fit-il appel à un documentariste britannique réputé, John Grierson. Il se livra d'abord à une étude sur place et fit ses recommandations au gouvernement au cours de l'été 1938, tandis que la paix régnait chez nous et dans le monde. De ce rapport résulta la création de l'Office national du film, en mai 1939, par une loi du Parlement canadien. Grierson devint, précisément, le premier commissaire du nouvel organisme.

D'après la loi nationale sur le cinématographe (1939), on assigna aux dirigeants de l'Office la tâche de donner leur avis sur la production de films et de distribuer ceux-ci qui seraient destinés "à aider les Canadiens de toutes les parties du Canada à comprendre les modes d'existence et les problèmes des Canadiens d'autres parties".

On leur demandait aussi de conseiller l'État sur la distribution de ces films à l'étranger, de coordonner la production cinématographique des différents services du gouvernement. Mais le *Motion Picture Bureau* demeurait le principal organisme de production que l'on cherchait à doubler d'un service de distribution des films du gouvernement.

Cette politique devait répondre aux besoins du temps de paix!

Aussi, en septembre 1939, fallait-il en adopter une nouvelle qui réponde aux besoins en temps de guerre; il devenait urgent d'informer le public sur les multiples aspects de notre participation au conflit, d'où la demande croissante de films documentaires. Tant et si bien, qu'en 1941 l'Office avait absorbé le *Motion Picture Bureau* et il devenait l'organisme responsable de la production et de la distribution de tous les documentaires cinématographiques du gouvernement.

Des techniciens britanniques d'expérience se chargèrent d'entraîner les Canadiens. On commença à produire des films commerciaux que l'on distribuait largement dans les cinémas, tant du pays que de l'étranger. On a établi, pour fins de distribution de films non-commerciaux, les circuits ruraux de l'Office. On a entrepris en même temps de produire d'autres médiums d'éducation visuelle. Si bien qu'au cours de l'année budgétaire 1945-1946, l'ONF employait 787 personnes, réalisait des films, films-fixes, des photos, des micro-films, des pièces d'étalage, des panneaux, ainsi que des travaux de mise en page. Il avait à son service 12 groupes de production, réalisait 310 films par année et dépensait en tout \$3,638,513.

En dépit des énormes difficultés techniques et des épineux problèmes d'embauchage que l'on avait à surmonter, la qualité des réalisations de l'Office permit de projeter, tout de même, aux quatre coins du monde un bon aperçu du Canada...

Mais la fin de la guerre marqua, à l'Office le début d'une période de réajustement. Il fallait adapter la production de films aux besoins du temps de paix. Aussi, en 1948, le nombre des employés était-il réduit de quelque 200 pour se chiffrer à 589, alors que le budget total était de \$2,698,000.

Toutefois, le succès remporté par les films de guerre avait constitué un auditoire considérable de documentaires non-commerciaux. Un auditoire qui ne faisait qu'augmenter! Et à mesure que l'on diminuait les budgets, que le coût de la production grimpait, les demandes du public, elles, étaient de plus en plus nombreuses. A ce problème s'ajoutait celui de maintenir la distribution commerciale au Canada.

Pour ce qui est de l'étranger, où les films de guerre de l'Office avaient été distribués selon le programme d'information des Alliés, il fallait, là aussi, adapter la distribution au temps de paix, si l'on décidait de la maintenir.

Il ressortissait de tout cela que la loi nationale sur le cinématographe (1939) ne répondait plus aux exigences de l'heure. On éprouvait toutes sortes de difficultés: administration financière, comptabilité, contrôle du coût de production, contrats avec les distributeurs.

En conséquence, au nom du gouvernement, l'honorable Robert Winters, ministre des Ressources et du Développement, demanda à la maison *J. D. Woods and Gordon Limited*, conseiller en matière d'administration, de faire enquête et de suggérer des améliorations possibles. Leur rapport fut présenté aux Communes en mars 1950. Or, en juin, de la même année, le Parlement adoptait la loi nationale sur le film qui est désormais l'acte constituant de l'Office.

Aux termes de celle-ci, la raison d'être de l'organisme est "d'entreprendre et de favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national" et particulièrement des films "destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations". De plus, la loi établit l'Office représentant du gouvernement et des services de l'État dans leurs relations avec les sociétés commerciales de cinématographie. Il est aussi autorisé à poursuivre des recherches dans le domaine de la cinématographie et il est le conseiller du cabinet fédéral pour ce qui a trait à la politique du film.

La nouvelle loi créait un bureau de direction qui se compose de neuf membres: quatre employés de l'État, dont le commissaire du film comme président, et cinq autres personnes qui se réunissent au moins une fois tous les trois mois. Les membres sont:

M. Charles S. Band,  
2 McKenzie Avenue,  
Toronto, Ontario.

Mrs. A. L. Caldwell,  
807 University Drive,  
Saskatoon, Saskatchewan.

M. Grätien Gélinas,  
1270, rue St-Denis,  
Montréal, P.Q.

M. Charles Stein, C.R.,  
Sous-secrétaire d'État,  
Département du secrétaire d'État,  
Ottawa, Ontario.

M. A. D. P. Heeney,  
Sous-secrétaire d'État,  
Ministère des Affaires extérieures,  
Ottawa, Ontario.

M. Stuart Keate,  
Publiciste,  
Victoria Daily Times,  
Victoria, C.-B.

M. Arthur MacNamara,  
Sous-Ministre du Travail,  
Ottawa, Ontario.

Dr. A. W. Trueman,  
Président,  
Université du Nouveau-Brunswick,  
Fredericton, N.-B.

Par suite de sa nomination au quartier-général de l'OTAN, à Paris, M. Heeney a dû remettre sa démission.

Ce bureau de direction exerce le pouvoir d'administrer, mais il est soumis au ministre responsable, en l'occurrence, à celui des Ressources et du développement.

L'Office peut engager des employés et faire profiter un certain nombre d'entre eux des avantages de la retraite accordés aux employés civils.

L'Office dirige sa propre comptabilité, sauf en ce qui a trait aux revenus et aux déboursés en argent comptant lesquels relèvent du vérificateur du Trésor.

L'Office dispose désormais d'un fond de roulement de \$700,000 et le Parlement de la nation lui vote chaque année les subsides nécessaires à son fonctionnement. On peut dépenser l'argent reçu pour fins d'administration et le Parlement accorde les sommes nécessaires à l'achat du matériel. A la fin de l'année budgétaire, tout surplus doit être retourné au Receveur général et un déficit ne peut être comblé que par une somme spécialement accordée par les Chambres.

Tels sont les devoirs et les pouvoirs de l'Office! Qu'en résulte-t-il?

### III. Réalisations de l'O.N.F.

Le 31 mars 1951, l'O.N.F. employait 533 personnes. De ce nombre, 418 étaient à Ottawa, 100 s'occupaient de distribution un peu partout au Canada et 15 s'occupaient de distribution à l'étranger.

L'Office occupe dans la région de la capitale, 7 édifices de bureaux, laboratoires ou studios, et 3 autres où sont logés ses magasins. Les représentants locaux relèvent de 6 bureaux régionaux et quatre agences régionales. Les bureaux de la distribution à l'étranger sont situés à New-York et à Chicago, pour les États-Unis et à Londres pour le Royaume-Uni.

Valeur totale de l'équipement (Prix coutants).....	\$ 992,853.00
Coût brut des opérations au cours de l'année.....	3,013,553.00
Revenus bruts pour la même période.....	3,051,178.00
Surplus pour l'année budgétaire 1950-1951.....	37,625.00

Le revenu provenait de trois sources:

1. De l'argent que lui a voté le Parlement—soit \$2,307,805.00 pour l'achat d'équipement et les opérations.
2. Des commendites au prix coûtant par les services de l'État—soit \$500,851.

3. D'en dehors du gouvernement—\$242,522—soit pour l'Office un revenu net de \$107,453.

Les détails du travail accompli au cours de 1950-1951 apparaissent au rapport de l'Office pour cette période, où on les compare avec ceux de l'année précédente. Il convient peut-être d'établir une comparaison entre l'année budgétaire 1950-1951 et celle qui vient tout juste de se terminer, le 31 mars 1952.

<i>Réalisations de l'O.N.F. au cours de 1950-1951</i>	<i>Réalisation de l'O.N.F. au cours de 1951-1952</i>	<i>Augmenté ou diminué</i>
187 films, dont 130 d'une bobine ou plus; 45 films-fixes;	213 films, dont 134 d'une bobine ou plus 100 films-fixes;	Augmentation 13% Augmentation 122.2%
On a traité 11,278,011 pieds de pellicule;	On a traité 10,736,578 pieds de film;	Diminution 4.8%
114,428 copies de photos en blanc et noir;	112,211 copies de photos en blanc et noir	Diminution 1.94%
217,389 représentations de films non commerciaux au Canada et à l'étranger;	Augmentation de toutes les représentations au Canada et à l'étranger: 12.1% (Chiffre pour l'étranger: neuf mois seulement);	
Item dans 123 ciné-nouvelles;	Item 257 ciné-nouvelles;	Augmentation 109%
Auditoire de 10,110,789 Canadiens aux représentations non-commerciales;	Auditoire de 11,463,437 Canadiens aux représentations non-commerciales (Auditoire de l'I.C.F. mis à part);	Augmentation 13.3%
5,129 location de films commerciaux au Canada;	8,483 locations de films commerciaux au Canada;	Augmentation 65.4%
Auditoire de 9,663,795 personnes dans 45 pays étrangers;	L'auditoire dans les pays étrangers indique une augmentation de 15.9%;	
10,512 locations de films commerciaux à l'étranger;	Diminution de 1.6% dans la distribution commerciale à l'étranger pour les 9 premiers mois de l'année;	
1,523 locations de films pour la télévision, surtout aux États-Unis;	2,401 locations de films pour la télévision en dehors du Canada;	Augmentation 57.1%

On a distribué, à date, au Canada et à l'étranger  
125,750 copies de films en 16 mm.

L'Office contribue au fonctionnement dans notre pays de:

343 conseils de films qui réunissent 7,942, organisations;

334 cinémathèques;

367 circuits, soit un total de 3,500 localités.

Il appert de tout ceci qu'au cours des deux dernières années, l'utilisation du film documentaire canadien s'est accrue, tant au Canada qu'à l'étranger.

Or, durant cette même période, un certain nombre de changements ont affecté la structure même de l'Office qui se divise désormais en quatre divisions principales, chacune desquelles a à sa tête un directeur responsable au commissaire.

Ce sont: la production,—où l'on réalise les films, films-fixes et photos; les services techniques,—opérations de laboratoire ou de studios; la distribution,— commerciale et non-commerciale au Canada et à l'étranger; l'administration,— comptabilité, achats, services généraux et les services de liaison et du personnel. Certains services ont été transférés ailleurs dans un but d'efficacité et d'économie: celui des étalages à la *Commission des expositions*, du ministère du Commerce et de l'industrie; celui des panneaux et de la mise en page, ainsi que celui des micro-films, à l'Imprimeur du Roi.

#### IV production

La production est la pierre angulaire de l'Office! Aussi ne serait-il pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur la genèse d'un film, de voir comment on établit le programme de l'année. Le point de départ de toute réalisation, l'idée qui la commande peut venir de bien des sources différentes: des cinéastes même de la production, du personnel de la distribution qui traite quotidiennement avec les usagers du film, des diplomates canadiens à l'étranger, de députés, d'employés de l'État, de cinémathécaires ou de dirigeants de conseil du film, de bibliothécaires, d'éducateurs, de ceux qui ont charge d'âme, d'industriels, de membres de chambres de commerce, d'organisations rurales, de syndicats ouvriers, d'organismes de bien-être ou d'organismes communautaires, de groupes culturels, bref d'individus ou de corps constitués qui représentent tous les aspects de la vie canadienne.

Ainsi, a-t-on reçu l'an dernier plus de 1,000 suggestions de films qui furent étudiées dans le cadre du programme général, par le Comité de production lequel se compose du directeur de la Production, des réalisateurs en chef, de représentants de la Distribution et du commissaire. Chaque idée est passée au crible dans l'ordre des questions suivantes:

1. Est-ce que ça peut être transcrit visuellement?
2. Dans l'affirmative, qu'en résultera-t-il?
3. A quel auditoire le film s'adressera-t-il?
4. Qu'est-ce qu'il en coûtera, en argent?
5. Est-ce que ce film s'intégrera au programme, sera-t-il dans le sens de la politique établie et des considérations qui ont motivé celle-ci?

Chaque année, on doit tenir compte d'un grand nombre d'éléments qui contribuent à l'équilibre même du programme: régions géographiques, Anglais et Français, la ville et la campagne, l'aspect littéraire et l'aspect scientifique, les arts et l'industrie, films spécialisés et ceux pour distribution générale, ceux qui s'adressent aux jeunes ou aux adultes, ceux qui s'adressent d'abord aux Canadiens et ceux qui seront surtout pour la distribution étrangère.

Toutes ces considérations aboutissent à l'établissement d'un programme qui est soumis à la critique et à l'approbation des Directeurs. Dès qu'on en a commencé la réalisation, on émet un bulletin qui indique, de trois mois en trois mois, où en sont les choses et permet ainsi ou de continuer dans la même voie, ou de reviser, si nécessaire, la politique de production, à la lumière de faits nouveaux.

Cette mise en programme, n'affecte cependant, il va de soi, que les films réalisés à même l'argent que le Parlement vote à l'Office, puisque tout film réalisé sous commandite l'est selon les conceptions et le bon vouloir du commanditaire. Reste que l'Office a un droit de regard en ce qui concerne tous les films réalisés pour les services de l'État, quelqu'en soient le genre et le nombre et ce, afin de présenter un programme général cohérent et uniforme.

Dès qu'une suggestion est adoptée, il faudra, avant qu'on ne puisse la transcrire en un film, qu'on se livre à toute une série de travaux hautement techniques qui exigent de l'habileté, du savoir-faire, du talent, et beaucoup de

sens créateur; travaux de recherche sur le sujet à traiter, de préparation de scénario, de direction en vue de transcrire des idées en images correspondantes. Il faudra recourir aux services de dessinateurs, de constructeurs de décors, d'acteurs, de cameramen qui savent disposer avec art des jeux d'ombre, de compositeurs, de musiciens, de commentateurs, d'ingénieurs du son, d'électriciens, de menuisiers, de régisseurs, d'éditeurs de films, d'artistes spécialisés dans le travail d'animation, de lettrage et de montage, de techniciens du son, enfin de réalisateurs qui peuvent donner un sens au travail de chacun, le fondre en un tout harmonieux et cohérent, faire de ces divers éléments par une œuvre artistique, une réalisation qui se tiennent!

Pour entrer dans le détail de chacune de ces opérations, il faudra devenir spécialiste en 50 domaines différents, en chimie aussi bien qu'en physique, et savoir comment réagissent les ondes lumineuses ou les ondes sonores, quelles actions se produisent quand la pellicule est baignée dans telle solution, bref ces mille et un travaux où la moindre erreur, la moindre inattention, la moindre malhabileté fera du produit fini un mauvais film au lieu d'un bon...

Tel qu'il est dit plus haut, on a ainsi réalisé au cours de l'année à l'étude (1950-1951) 187 films, dont 130 d'une bobine ou plus: 105 ont été chargés au budget de l'ONF et 25 réalisés sur commandite des différents services de l'État.

Trente-quatre films furent d'abord réalisés pour distribution commerciale et 96 pour distribution non commerciale. Ceux pour distribution commerciale sont réalisés sur pellicule de 35 mm. et destinés aux représentations dans les cinémas. On en fait ensuite des versions en 16 mm. que l'on distribue non commercialement. D'autre part un film non commercial est d'abord distribué en 16 mm. et destiné surtout à des représentations gratuites.

Ces 187 films de l'année ont été réalisés par 219 personnes (Production et Service technique) au coût total de \$1,156,638.00.

Au cours de l'année budgétaire qui vient de se terminer (1951-1952), 213 films ont été produits, dont 134 étaient des films importants d'une bobine ou plus. On y est parvenu avec un personnel de 223 employés et au coût de \$1,292,000.00.

Certains films distribués par l'Office ne sont toutefois pas réalisés par celui-ci, mais par des sociétés commerciales, en tout ou en partie. Parfois même on les achète tout simplement de celles-ci. En 1950-1951, le montant de ces achats se chiffrait à \$119,460.00 et en 1951-1952 à \$292,098.00, tant au Canada qu'aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

On est fier d'avoir inventé, et réalisé, au cours de cette année budgétaire les premiers films d'animation stéréoscopique en couleurs; ces œuvres ont été montrées à de très nombreux auditoires au Festival de Grande-Bretagne, l'été dernier, et on les a depuis fait voir dans un certain nombre de pays européens où ils ont été accueillis comme symbole d'une étape dans l'art du cinéma.

## 2. *Autres médiums d'éducation visuelle.*

En plus de produire des films, l'Office réalise aussi des films-fixes et des photos, soit à son propre compte, soit sous commandite des services de l'État.

### *Films-fixes.*

Les films-fixes sont une série de photos sur une même bande et destinés à être vus sur un écran. On les emploie surtout dans les écoles où ils offrent l'avantage sur le film que le professeur peut s'arrêter le temps qu'il veut pour expliquer le sens de chaque image et même changer leur ordre s'il le désire.

Le programme de réalisations de films-fixes est conçu à peu près comme celui des films. Au cours de l'année à l'étude, les 11 employés du service des films-fixes ont produit 45 réalisations au coût de \$45,782.00. Au cours de 1951-1952, ils ont produit 100 réalisations au coût de \$55,394.00. Il reste cepen-

dant difficile de comparer la production de ces deux années, plusieurs réalisations commencées au cours de la première ayant été terminées au cours de la seconde.

On se livre de plus à des expériences sur les films-fixes à trois dimensions qui offriraient de grands avantages, notamment pour représenter une sphère de même que pour l'étude de la médecine et de la mécanique.

#### *Photos.*

En même temps qu'augmentait la production de films, au cours de la guerre, le service de photographie de l'Office prenait, lui aussi, de plus en plus d'importance. Mais il a été depuis considérablement réduit. Ainsi pourra-t-on constater que l'on n'employait plus que 3 photographes à la fin de l'année précédente.

Cette section constitue aujourd'hui l'agent officiel du gouvernement en matière de photographie: on fournit aux Affaires extérieures les photos et photos-reportages à être distribués à l'étranger; on y adresse les photos-reportages à être distribués à l'étranger; on y adresse les photos-reportages à la presse; on répond aux demandes de photos pour fins publicitaires de l'Office et l'on entretient à l'usage du gouvernement et du public, une protothèque qui contient plus de 100,000 pièces.

Une grande partie du travail de cette section est confiée à des photographes commerciaux, d'un peu partout au pays. On a de plus établi une nouvelle photothèque centrale où les photographes sont invités à faire parvenir leurs réalisations. Si quelqu'un désire se procurer une de ces photos, on lui donne alors l'adresse du photographe qui en est l'auteur.

A la fin de l'année 1950-1951, 35 personnes travaillaient au service des photos, nombre qui a été depuis déduit à 31.

Au cours de la même année, les employés de cette section ont notamment réalisé 114,000 photos et développé 2,368 films-fixes, au coût total de \$127,042.00. En 1951-1952, ils ont produit 112,000 photos et développé 2,984 films-fixes au coût total de \$123,259.00.

Cette même année, les photographes à l'emploi de l'Office ont remporté 5 grands prix dans des concours établis par la Presse canadienne et la *Press Photographers Association of Canada*.

#### *V Services techniques*

Toutes les opérations techniques de l'Office sont maintenant réunies sous une même direction. A la fin de 1950-1951, le personnel y était de 154. Il est maintenant réduit à 149 et ces chiffres comprennent les techniciens de la section de photographie, dont il est question plus haut.

Métrage traité en 1950-1951:	11,278,011 pieds
Métrage traité en 1951-1952:	10,736,578 pieds

(Diminution de 4.8 p.c.)

Les cameramen et électriciens qui travaillent aux réalisations de l'Office dépendent des Services techniques où l'on fournit les cameras et l'appareillage électrique; où l'on est responsable de l'enregistrement sonore en studio ou ailleurs ainsi que de la production du son, de la synchronisation des pistes et de la tenue des séances de projection. On y réalise de plus les trucages, tels que les ouvertures ou fermetures en fondu et autres effets d'optique; on y développe, imprime, découpe le film; on y traite la pellicule chimiquement et physiquement, tant pour les réalisations en 35 que pour celles en 16 mm. On y résout aussi tous les problèmes techniques de l'Office en général, tels l'entretien de la machinerie, la conception et la construction d'appareils que l'on ne saurait

obtenir sur le marché. Et l'on y est le dépositaire des 55,000,000 de pieds de film réalisés depuis la formation de *Canadian Motion Picture Bureau*. Enfin, on y cherche à améliorer les techniques et le matériel.

A ce sujet, disons que l'on a largement contribué au progrès de la technique cinématographique! Ainsi l'on est en train de discuter avec une compagnie commerciale de la possibilité de produire une machine, inventée par un employé de l'Office, pour transcrire le son synthétique sur pellicule. On a aussi mis au point une méthode pour enregistrer deux pistes sonores sur un film, découverte qui peut s'avérer particulièrement utile dans un pays bilingue comme le Canada. Enfin, il n'est pas sans intérêt de constater que les trois seuls mémoires présentés par des Canadiens au congrès de la *Society of Motion Picture and Television Engineers*, à Chicago, en avril, l'ont été par des employés de l'Office.

## VI Distribution

### 1. Sommaire

Le système de distribution de l'Office est unique en son genre, compliqué et très étendu! Il s'exprime tant au pays qu'à l'étranger et joue un rôle de tout premier ordre dans l'accomplissement des devoirs de l'Office, notamment celui de présenter le Canada aux Canadiens et au reste du monde. Il compte 5 débouchés principaux: distribution commerciale au Canada et à l'étranger, soit dans un domaine où la compétition se pratique sans aucun ménagement; distribution d'items dans les ciné-nouvelles; vente de copies de films; distribution de films pour la télévision qui chaque jour gagne de plus en plus d'importance; distribution non-commerciale pour quelque 7,900 groupes canadiens d'usagers volontaires du film. On a conclu aussi des ententes avec les organismes étrangers qui s'intéressent au documentaire cinématographique et on procure des films aux diplomates canadiens et aux missions commerciales canadiennes dans 45 pays.

A la fin de 1950-1951, ces différentes fonctions étaient exécutées par 166 personnes dont 51 au bureau-chef, 100 un peu partout au Canada et 15 à l'étranger.

A la fin de la dernière année budgétaire, le personnel était de 179, augmentation surtout attribuable au fait que certains employés, anciennement responsables à l'Administration, le sont maintenant à la Distribution. Les dépenses brutes, en 1950-1951, s'élevaient à \$1,168,102.00; pour l'année qui vient de se terminer, elles s'élèvent à \$1,382,219.00. Ces chiffres comprennent le coût du matériel vendu.

### 2. Travail accompli

#### a) Canada

(i) *Distribution commerciale*—La distribution des documentaires dans les cinémas canadiens a considérablement augmenté au cours des deux dernières années. On ne saurait dire quel est le chiffre de l'auditoire qui a vu ces films, car les statistiques sont établies d'après le nombre de locations, dont chacune peut signifier que le film a tenu l'affiche un seul soir dans une salle de 300 sièges ou pendant 8 semaines dans le plus grand cinéma du pays. Fait certain, le nombre des auditeurs canadiens se chiffre dans les millions.

<i>Locations commerciales des films de l'Office au Canada</i>	1950-51	1951-52	Augmentation
	5.129	8.483	65.4%

Ces chiffres démontrent que les documentaires de l'O.N.F. sont de mieux en mieux reçus, tant par les gérants de cinémas que par le grand public. Mais il faut aussi faire la part de ce qui est dû, en ce sens, à la *Columbia*

*Picture of Canada* qui a vraiment fait preuve d'initiative pour encourager la distribution de ces films, lesquels sont loués au taux commercial normal et doivent donc subir la compétition de tous les autres.

L'Office distribue 4 séries de films commerciaux: EN AVANT CANADA—12 films par année d'une bobine chacun—et CANADA CARRIES ON (même chose, en version anglaise); COUP D'OEIL—12 films par année d'une bobine chacun et EYE WITNESS (même chose, en version anglaise).

Le principal problème qui se pose à l'Office, en vue de la distribution commerciale, consiste à produire des films d'information qui soient d'un caractère éducatif et qui, en même temps, plaisent assez pour entrer en compétition avec les films purement récréatifs. Or, nous avons la satisfaction de constater que l'on est désormais parvenu avec succès à produire des documentaires aussi intéressants que les meilleurs sujets courts, réalisés n'importe où dans le monde.

(ii) *Distribution non commerciale*—La tournure qu'a prise la distribution non commerciale des films de l'Office au Canada, depuis la fin de la guerre, est un convaincant exemple de ce qui peut être accompli, si l'on se fie à la bonne volonté des citoyens au niveau communautaire.

Établi au début de la guerre, ce système de distribution consistait alors à engager des projectionnistes qui allaient présenter des films en 16 mm. dans ce que l'on nommait des *circuits*, soit sur des réseaux composés de points de représentation, tel que des écoles, des salles paroissiales, des clubs, des centres communautaires. En 1946, on comptait 172 de ces projectionnistes, y compris un certain nombre d'opérateurs embauchés à temps partiel.

L'auditoire approximatif de films non commerciaux se chiffrait alors, au Canada à 4,900,000 personnes. Le personnel qui s'occupe de distribution locale est aujourd'hui de 61 personnes et l'auditoire des films non commerciaux, au Canada, s'est chiffrée au cours de 1950-1951, à 10,110,789 personnes selon les rapports détaillés des représentations. Au cours de l'année budgétaire qui vient de se terminer, cet auditoire s'est chiffré à 11,463,437 personnes.

Alors qu'anciennement les représentants locaux étaient avant tout des projectionnistes, ils s'occupent désormais, en liaison avec les groupes communautaires, d'établir des conseils du film, et des cinémathèques, d'organiser et diriger des circuits urbains et ruraux. On compte, à l'heure actuelle, 343 conseils du film qui réunissent plus de 7,900 groupes; 334 cinémathèques desservent le public. On compte également 367 circuits de films qui englobent 3,500 points de représentation.

La plupart des films non commerciaux de l'Office sont d'abord distribués dans les circuits, sous forme de 9 programmes par année, dont chacun se compose d'environ 5 films. On a besoin de 42 copies, tant françaises qu'anglaises, pour constituer chaque programme qui circulera dans les différents circuits pendant 12 ou 15 mois. Cette période terminée, on déposera ces films dans les cinémathèques, à la disposition des usagers, de sorte qu'à peu près un quart de la distribution se fait par l'intermédiaire des circuits, et les trois quarts par l'intermédiaire des cinémathèques.

En plus des films prêtés par l'Office, les cinémathèques achètent des copies grâce aux octrois municipaux et provinciaux qu'ils reçoivent, aux cotisations des membres des conseils du film et du fond constitué par l'argent de la location des films. L'Office distribue non seulement les documentaires qu'on y a réalisés, mais encore ceux des sociétés commerciales, de gouvernements provinciaux, de gouvernements étrangers et d'organisations internationales telles les Nations Unies. En tout 3,988 copies sont ainsi distribuées à travers l'Office.

L'auditoire que l'on atteint ainsi peut être très considérable.

Selon les derniers rapports, LES OISEAUX DE L'OUEST CANADIEN, un documentaire sur la conservation de nos ressources naturelles, réalisé en

1945 a été vu par 1,092,000 Canadiens. LE CHANT DES PRAIRIES, un film sur le festival musical de Winnipeg, réalisé en 1946, a été vu par 1,000 spectateurs et BRUNCO BUSTERS, réalisé en 1946, par 936,000 personnes.

#### b) Distribution internationale

Toute la distribution étrangère est organisée en étroite coopération avec le personnel du ministère des Affaires extérieures qui conseille l'Office sur le choix des films à faire parvenir dans les différents pays.

(i) *Commerciale*—Tout comme au Canada, la distribution commerciale, à l'étranger, est confiée à des compagnies privées. Les droits de distribution peuvent être accordés à une compagnie, pour une certaine période de temps, soit à prix fixe, soit à pourcentage.

Or, vous remarquez qu'à la page 18 du rapport de 1950-1951, on indique que la distribution commerciale à l'étranger a décliné, à cause surtout de la diminution des locations aux États-Unis. On s'est donc efforcé de remédier à la situation en s'abouchant avec des distributeurs américains, européens ou autres et l'on attend de bons résultats de ces pourparlers.

D'autant plus que nous estimons n'être que tout juste entrés dans le monde de la distribution commerciale à l'étranger par l'intermédiaire duquel nous pourrions tellement mieux faire connaître notre pays.

(ii) *Non commerciale*—La distribution étrangère des films et films-fixes de l'Office se pratique de quatre façons différentes:

D'abord et avant tout à travers les missions diplomatiques du Canada en 45 pays où l'on fait régulièrement parvenir d'Ottawa nos réalisations récentes;

Deuxièmement, l'Office traite, sans intermédiaire, avec des organismes étrangers d'éducation, des agences gouvernementales de films, des sociétés internationales à qui l'on fait parvenir des films pour fins de distribution ou des négatifs desquels on tirera des copies de films;

Troisièmement, en liaison avec le Bureau fédéral du tourisme, l'Office distribue des films touristiques grâce à 66 débouchés aux États-Unis. Ainsi au cours de l'année à l'étude plus de 33,000 programmes de films ont été organisés aux États-Unis. Au cours des 9 premiers mois de 1951-1952, le nombre de personnes qui ont ainsi vu nos films s'est augmenté de 21 p. 100.

Quatrièmement, on vend des films soit au comptant au bureau d'Ottawa ou à ceux de l'étranger, soit à des compagnies commerciales en se réservant une royauté. Au cours de l'année à l'étude, 3,134 copies furent ainsi vendues.

Le chiffre total de la distribution non commerciale à l'étranger, au cours de 1950-1951, atteint 9,663,795. Ce chiffre ne comprend pas, bien entendu, la distribution des films qui ont été purement et simplement vendus. Or les 9 premiers mois de 1951-1952 marquent une augmentation de 16%.

#### c) Ciné-nouvelles

L'Office fournit du métrage d'actualité à être inclus dans les éditions canadiennes de ciné-nouvelles américaines et anglaises produites à New-York et à Londres. Ce métrage peut aussi servir dans les bulletins de nouvelles destinés aux États-Unis, à l'Amérique latine, à l'extrême et au moyen Orient, à l'Océanie. On s'en sert également pour fins de télévision. On évite de faire double emploi dans les sujets avec ceux que traitent les agences commerciales de nouvelles filmées et on se limite à souligner certains aspects de la vie canadienne qui autrement passeraient inaperçus. Au cours de 1950-1951, des ciné-nouvelles de l'Office furent incluses dans 123 bulletins destinés au Canada et à l'étranger. En 1951-1952, ce total était porté à 257, soit une augmentation de 109%.

d) *Télévision*

La télévision ouvre pour les films de l'Office des débouchés grandissants. A date, la télévision s'est surtout pratiquée aux États-Unis, mais on est en train, en bien d'autres pays, de mettre sur pied des réseaux qui constitueront autant de débouchés pour les films canadiens. La distribution aux États-Unis des films de l'Office a été confiée à un distributeur américain sur une base de pourcentage dans les profits. Le nombre total des locations, au cours de 1950-1951 a été de 1,523. Les chiffres reçus à date, pour 1951-1952, indiquent une augmentation de 57%, soit 2,401 locations. Le revenu au cours de 1950-1951 était de \$14,243.00 et pour 1951-1952 on l'estime à peu près à \$23,000.00.

e) *VOYAGE ROYAL*

VOYAGE ROYAL, un documentaire sur la visite au Canada et aux États-Unis de la reine Elizabeth II, alors princesse héritière et du duc d'Edimbourg, l'automne dernier, constitue à date le plus important film de l'O.N.F. On avait d'abord l'intention d'en faire une production en deux bobines et en couleur. Mais quand le métrage brut fut reçu et montré aux dirigeants de l'industrie canadienne du film, on décida d'en faire une réalisation en 5 bobines, car on prévoyait déjà un grand succès.

Or ce pressentiment s'est affirmé exact!

A la fin d'avril, soit un peu plus de 4 mois après que le film eût été mis en distribution, il avait été vu dans 569 cinémas du pays, par un auditoire de quelques 2,850,000 personnes. Il a déjà été vu dans 350 cinémas du Royaume-Uni. On l'a aussi montré en France, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, au Danemark, et l'on projette de le faire voir ailleurs.

Lors de sa première présentation aux États-Unis, il est resté 8 semaines à l'affiche à Boston. A New-York, il a brisé le record d'assistance de 15 ans au cinéma pendant 8½ semaines où on le montra en primeur.

Depuis qu'on l'a mis en distribution générale aux États-Unis,—soit depuis avril,—il a été vu dans 35 villes importantes. Pratiquement partout, le film a été reçu avec enthousiasme par la critique. Une des réactions les plus intéressantes, fut de voir en ce film, en même temps qu'un documentaire sur le voyage des princes, une vue d'ensemble du Canada.

Il est trop tôt pour estimer ce que VOYAGE ROYAL va rapporter en argent, car il faut au moins deux ans pour qu'un long métrage fasse ses frais. On est cependant en mesure de croire que cette réalisation va au minimum rapporter autant qu'elle a coûté.

Et si je puis ici me permettre une note personnelle, en qualité de commissaire du film, je me déclare tout-à-fait fier que mon nom soit associé à celui des cinéastes qui ont produit VOYAGE ROYAL et ROYAL JOURNEY.

VII *PROBLÈMES* — 1. *Personnel*

L'éclat de tels succès ne doit toutefois pas jeter dans l'ombre les graves problèmes que l'Office doit résoudre, dont certains de grande envergure. Il faut d'abord, comme dans tout organisme d'État, ou d'entreprise privée où l'on compte sur le sens créateur des employés pour atteindre au succès, maintenir un haut niveau culturel. Et ce n'est pas tellement facile dans un pays comme le nôtre où les personnes initiées à l'art de faire des films ne sont décidément pas légion. Aussi l'Office a-t-il dû entraîner chez lui la plupart de ses cinéastes ce qui a toujours constitué et constitue encore un grave problème, même si l'on s'efforce d'améliorer les méthodes.

2. *Nouvelles techniques*

Un autre problème qui se présente: les techniques en usage dans la cinématographie sont nombreuses et souvent changeantes. Cela veut dire que l'Office

doit sans cesse dresser avec grand soin des plans à l'avance. Ainsi, par exemple, selon certains connaisseurs, il n'est pas impossible que dans une dizaine d'années ou peut-être moins, l'image qui est aujourd'hui imprimée sur pellicule le soit sur ruban magnétique. Ce changement modifierait évidemment du tout au tout la technique de la production de films.

Et que dire de la télévision qui, elle aussi, va influencer énormément le cinéma, tant au point de vue production qu'au point de vue distribution. Un des premiers problèmes qui se présentent en ce sens consistera à produire à bon marché de nombreux films dont la qualité n'aura pas été sacrifiée. Il y a aussi le problème d'éviter la duplication entre l'Office du film et Radio-Canada, alors que l'un et l'autre seront engagés dans le domaine de la télévision. On a d'ailleurs abordé ce sujet avec Radio-Canada, en prenant pour acquis que l'un et l'autre ne doivent pas travailler dans le même sens, tant au point de vue de l'organisation matérielle qu'au point de vue efforts créateurs.

### 3. Aménagement

Depuis plusieurs années, un des principaux problèmes qui se présente sans cesse est celui du logement de l'organisme.

Le rapport Woods Gordon note spécifiquement que le personnel de l'O.N.F. *"a dû poursuivre son travail dans 10 édifices différents, situés loin les uns des autres, ce qui a créé de graves problèmes de coordination et forcé de doubler certains services. En plus d'être dispersés, ces édifices se prêtent mal au travail de production de films"*. Le rapport recommande que le travail de l'Office soit centralisé et que le personnel soit convenablement logé.

La Commission royale sur l'avancement des arts, des sciences et des lettres note *"avec anxiété"*, pour sa part, que *"les locaux occupés par l'Office national du film sont dispersés, encombrés, incommodes et insalubres. En vue d'un rendement moins onéreux et de meilleure qualité, et en toute justice envers les employés, il convient de remédier au plus tôt à cette situation déplorable."*

Et la Commission recommande que l'on mette, le plus tôt possible, à la disposition de l'Office des locaux *"salubres et bien aménagés"*.

Ces recommandations ne sont pas restées lettre morte et le 8 février dernier, l'honorable monsieur Winters, ministre des Ressources et du développement, annonçait qu'on avait soigneusement étudié la possibilité de déménager l'Office dans la région de Montréal; que l'attention s'était portée sur 15 endroits possibles et que l'on avait fini par choisir Ville Saint-Laurent où le ministère des Travaux Publics s'était porté acquéreur d'un terrain pour y construire le nouvel édifice de l'Office national du film.

Le ministre ajoutait que les Travaux Publics étaient en train de préparer des plans. On s'attend à ce que ceux-ci soient soumis au cours de l'année budgétaire courante.

### 4. Nécessité d'étendre les services

La demande de films documentaires s'accroît sans cesse alors que d'autre part le coût de la production monte continuellement.

La Commission royale sur l'avancement des arts, des sciences et des lettres, après avoir soigneusement enquêté sur le travail recommande notamment que l'on augmente la distribution commerciale et non commerciale de l'Office, tant au Canada qu'à l'étranger.

Cette politique a depuis lors été mise en vigueur et donne déjà d'encourageants résultats. Reste que la hausse du coût de production constitue, cependant, un sérieux obstacle. Depuis 1948, bien que les sources de revenus de l'Office se soient accrues en dollars, son pouvoir d'achat a diminué. Et malgré tout, on a cependant trouvé moyen d'augmenter le service.

VIII *Conclusions*

Voilà, messieurs, un bien court aperçu de ce qui se fait à l'O.N.F. et des problèmes qui confrontent cet organisme.

Reste à se poser la grande question: quelle est la raison d'être de tant d'efforts conjugués?

*Images du Canada*

Dans un pays aussi étendu que le Canada, où la population est relativement faible, il ne peut y avoir d'unité nationale véritable que par la recherche de dénominateurs communs qui soient la résultante des différents états géographiques, éthiques ou économiques bien différents les uns des autres.

La nation, c'est en effet beaucoup plus qu'une étendue de terre! Et nous, Canadiens avons démontré que c'est beaucoup plus qu'une réunion de gens de même origine. C'est une pensée commune: des croyances et des valeurs qui sont l'apanage de tous les ressortissants.

Le Canada ne pourra se réaliser vraiment que par cette unité dans la diversité qui est la représentation même de notre vie nationale!

Or, je crois que les films de l'Office contribuent pour une large part à l'intensification de ce sentiment. A les voir, nous sommes fiers d'être Canadiens; nous comprenons mieux que chacun de ces éléments, en apparence si éloignés les uns des autres s'unissent pour compléter le tout, pour l'enrichir et lui permettre de s'exprimer. Désormais, chaque partie s'intègre à l'ensemble qui se reflète dans chaque partie. Et l'on aperçoit plus nettement la ligne de continuité qui—hier, aujourd'hui et demain—traverse notre destinée nationale.

L'avenir du Canada est grand en perspectives. Sur le plan cinéma qui est un des plus puissants médiums d'information de nos jours, seuls des films canadiens peuvent refléter cet avenir.

Seuls des films canadiens peuvent projeter hors de nos frontières des images exactes du Canada, là où ils se sont créé une enviable réputation.

Ces documentaires ont, en effet, remporté au cours des trois dernières années, cinquante et un prix nationaux et internationaux.

Cela ne veut pas dire qu'ils soient tous excellents, ni même tous bons. Nous en avons fait de médiocres. Nous en avons même fait de mauvais. Mais depuis que l'Office existe, je crois pouvoir dire que l'on a maintenu un bon standard de qualité et que ces réalisations ont atteint leur but de "faire connaître le Canada aux Canadiens et aux autres nations".

C'était là, messieurs, la raison d'être de l'office tel que créé par le Parlement.

Le PRÉSIDENT: M. Irwin, nous vous sommes vraiment reconnaissants de votre déclaration générale et complète.

Maintenant, messieurs, quelqu'un a suggéré que cela pourrait aider au travail du Comité si nous visitions les locaux de l'Office national du film et si nous prenions directement connaissance de ses travaux. Si cela vous convient, nous ferons les arrangements nécessaires en vue de cette visite mardi prochain. M. Irwin pourrait peut-être nous fournir quelques indications à ce sujet.

Le TÉMOIN: Messieurs, nous sommes à la disposition du Comité. Nous vous montrerons tout ce que vous désirerez voir. Je propose, si vous en avez le temps, que vous vous rendiez à la rue John où vous pourrez assister à une démonstration des procédés employés dans la préparation d'un film, du moins autant que le temps vous le permettra. Nous vous montrerons les appareils, les métrages bruts; vous assisterez à des travaux de laboratoire, au montage, à la préparation de la trame sonore, à la synchronisation du son et de l'image et, enfin, vous verrez le film sur l'écran. Je crois que la démonstration vous intéressera. Moi-même, j'ai été fasciné de voir toutes ces choses et d'y participer.

Nous vous proposons également de vous montrer quelques pellicules à la fin de cette démonstration. Nous serons très heureux de faire tous les préparatifs nécessaires.

M. FRASER: Combien de temps cela prendra-t-il?

Le TÉMOIN: A peu près trois heures.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il assister à une démonstration de ce genre?

M. FRASER: Je crois qu'il ne serait que juste, monsieur le président, que nous voyions une telle démonstration; cela aiderait et éclairerait les membres du Comité. Cependant, étant donné les nombreux comités qui siègent de ce temps-ci, quelques-uns commençant dès 9 h. 30, je me demande quand nous pourrions nous réserver trois heures pour nous rendre là.

M. BROWNE: En général, à quelle heure les employés se rendent-ils au travail? A 8 h. 30?

Le TÉMOIN: Le travail au laboratoire commence à 8 h. 30. Mais nous vous accommoderons; nous tiendrons cette séance le soir si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Cela ne conviendrait peut-être pas aux membres du Comité.

M. HENRY: A quelle heure fermez-vous?

Le TÉMOIN: Normalement, le travail cesse à 5 h. 30; parfois, il continue toute la nuit, mais pas souvent.

M. FRASER: Pourrions-nous voir une partie de la démonstration une journée et l'autre partie un autre jour?

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il serait préférable de tout faire en une seule visite.

M. FRASER: Assurément.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que si nous choissions entre 9 heures et midi, ce temps ne nuirait pas trop aux travaux des autres comités.

M. KNIGHT: Pourrions-nous faire notre visite entre 3 h. 30 et 6 h. 30?

M. BROWNE: Cela nuirait aux séances de la Chambre.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que de 9 heures à midi, jeudi, conviendrait au Comité?

Adopté.



CHAMBRE DES COMMUNES

Sixième session de la vingt et unième Législature,

1952

---

COMITÉ SPÉCIAL D'ÉTUDE  
SUR LE  
FONCTIONNEMENT DE  
**L'OFFICE NATIONAL DU FILM**

*Président:* M. W. A. ROBINSON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

---

SÉANCES DES JEUDIS 15 ET 22 MAI 1952

---

TÉMOIN:

M. W. A. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie.

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,  
JEUDI 22 mai 1952.

*Il est ordonné,*—Que le nom de M. Nickle soit substitué à celui de M. Courtemanche dans la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

*Le greffier de la Chambre,*  
Léon-J. Raymond.

## PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 15 mai 1952.

Le Comité spécial d'étude sur le fonctionnement de l'Office national du film se réunit à 9 heures du matin sous la présidence de M. A. W. Robinson.

*Présents:* MM. Beyerstein, Browne (*St-Jean-Ouest*), Carter, Coldwell, Decore, Dinsdale, Fraser, Gauthier (*Sudbury*), Henry, Jutras, Knight, MacLean (*Queen's, Î. du P.-É.*), McWilliam, Robinson, Whitman.

*Aussi présents:* M. Ian MacNeil, secrétaire, Office national du Film.

Le Comité se rend au local de l'Office, rue John (Ottawa). M. W. A. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie, souhaite la bienvenue au Comité et donne un aperçu du programme de la visite d'inspection et des démonstrations.

Les membres du Comité sont conduits par groupes à travers l'établissement, sous la direction de MM. Gerald Graham, directeur des opérations techniques, Donald Mulholland, directeur de la production, Peter Aykroyd, régisseur général et Bernard Devlin, réalisateur.

Divers procédés et méthodes employés aux laboratoires et autres locaux sont expliqués par les membres suivants du personnel dans leurs sections respectives:

Bureau de contrôle de la production.

Desmond Dew, gérant de la production.

Service de la camera

Dennis Gillson, chef du service, Roger Blais, réalisateur.

Laboratoire

Ray Payne, surintendant, chambre de développement.

Studio de montage

Victor Jobin, monteur.

Studio de montage sonore

Ken Healy-Ray, monteur de la trame sonore.

Service de la piste sonore

Roger Beaudry, chef du service.

Grande salle de projection-synchronisation

Clarke Da Prato, chef, monteur du son.

Service d'optique

Maurice Blackburn, compositeur; G. D. Petty et Arnold Schieman, cameramen.

Service d'animation

Colin Low, directeur du service d'animation, et Norman McLaren, réalisateur.

Service des titres

Fernand Ménard, directeur du service.

Service de démonstration de la double piste sonore

Ches. Beachell, ingénieur du son.

Service des recherches scientifiques

Harry Randall et M. L. Constant, réalisateurs.

Après une courte interruption, des films sont projetés pour montrer les divers genres de travaux exécutés par l'Office, en appuyant en particulier sur les films stéréoscopiques.

Le président remercie M. Irwin et son personnel de leur empressement.

A midi 45 minutes, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

JEUDI 22 mai 1952.

Le Comité spécial d'étude sur le fonctionnement de l'Office national du film se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. A. Robinson.

*Présents:* MM. Beyerstein, Browne (*Saint-Jean-Ouest*), Byrne, Cannon, Carter, Decore, Fraser, Gauthier (*Sudbury*), Henry, Jutras, Knight, Macnaughton, Richard (*Ottawa-Est*), Robinson, Winters.

*Aussi présents:* M. W. A. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie et M. Ian MacNeill, secrétaire de l'Office national du film.

Le président annonce que les membres suivants sont désignés pour constituer avec lui le sous-comité directeur: MM. Beyerstein, Boisvert, Byrne, Fraser, Gauthier (*Portneuf*), Knight.

Le président commente l'intéressante et instructive visite faite à l'établissement de l'Office, rue John, le jeudi 15 mai.

*Il est convenu,*—Que le Comité étudie les diverses parties de l'exposé présenté le 8 mai 1952 par M. Irwin et qui est consigné au compte rendu (pages 9 à 22).

Les chapitres intitulés "Historique" et "Réalizations de l'O.N.F." sont étudiés et le témoin est interrogé à leur sujet.

*Il est ordonné,*—Que les recommandations contenues dans le rapport Woods-Gordon de 1950 et la mesure dans laquelle elles ont reçu application soient incorporées aux témoignages de ce jour.

A midi 45 minutes, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
E. W. INNIS.

## TÉMOIGNAGES

22 mai 1952  
11 heures du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous avons un quorum.

Les membres du Comité, j'en suis sûr, aimeraient que je fasse mention, pour le compte rendu, de la très intéressante tournée que nous avons eu l'occasion de faire jeudi dernier, lors que nous avons visité les locaux de l'Office national du film, rue John. J'ai parlé à un bon nombre de membres du Comité depuis ce temps et, nous avons tous trouvé cette visite simplement fascinante. J'aimerais une fois de plus exprimer les remerciements du Comité à tous ceux de l'Office du film qui, de façon si aimable, ont rendu cette visite possible et qui se sont dérangés pour la rendre intéressante et instructive.

Il y a deux semaines, le Comité m'ayant donné instruction de nommer un sous-comité directeur, celui-ci comprendra les membres suivants: MM. Boisvert, Beyerstein, Byrne, Gauthier (*Portneuf*), Fraser et Knight; ces six membres, de même que le président, formeront le sous-comité directeur.

Je n'ai pas encore eu, évidemment, l'occasion de discuter du programme avec le Comité, mais je prends pour acquis que vous désirez ce matin commencer à interroger M. Irwin au sujet de l'exposé très élaboré qu'il nous a fait il y a deux semaines. Nous pourrions, si vous le voulez, l'interroger au sujet du rapport annuel de l'Office du film, qu'on est également à distribuer; mais les membres du Comité préféreraient peut-être commencer par l'exposé lui-même. J'aimerais connaître les vues du Comité à cet égard.

M. FRASER: Bien, monsieur le président, une partie du rapport parle du passé, et je ne crois pas que nous ayons à nous attarder trop longtemps sur ce sujet. C'est l'avenir dont nous devons nous occuper. Pour le moment, j'estime que nous devrions maintenant entamer le sujet à partir de l'époque où la nouvelle loi vint en vigueur en 1950, et que nous ne devrions pas trop nous inquiéter de ce qui s'est passé avant—Tout cela, c'est de l'eau à la rivière.

Le PRÉSIDENT: Alors, monsieur Fraser, vous suggérez que nous commençons par l'exposé tel que présenté ici par M. Irwin il y a deux semaines. Cela convient-il au Comité?

M. FRASER: C'est très bien, pour autant que je sois concerné.

Adopté.

M. W. ARTHUR IRWIN, commissaire du gouvernement à la cinématographie, est appelé:

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il nous reste d'autres exemplaires de l'exposé polycopié qui a été distribué. Nous pourrions donc nous y reporter en consultant le compte rendu de la première séance.

M. JUTRAS: Avez-vous des exemplaires de ce document pour les membres?

Le PRÉSIDENT: Je vais demander au secrétaire d'en distribuer dès maintenant.

Peut-être cela nous aiderait-il dans notre travail si le président mentionnait les chapitres de l'exposé et peut-être même les pages correspondantes dans le rapport et s'il invitait les membres du Comité à poser des questions d'après les en-têtes des chapitres et les pages.

M. FRASER: Allez-vous suivre les pages du rapport polycopié, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Cela ne sera pas possible, monsieur Fraser; nous serons obligés de suivre celles des procès-verbaux et témoignages, fascicule 1.

M. FRASER: Cela va être difficile pour moi.

Le PRÉSIDENT: Si cela vous convient, nous discuterons l'Historique, pages 9 et 10. S'il n'y a pas de question à poser au sujet de ces deux pages, le même chapitre continue à la page 11.

M. FRASER: Monsieur le président, sur ce point, je lis ici: "Aussi le Canada était-il désormais bien dépassé par plusieurs dans le domaine du film documentaire..."

Le PRÉSIDENT: Où est ce passage?

M. FRASER: C'est aux pages 3 et 4 de la copie polycopiée. J'essaie de le trouver dans l'autre. C'est à la page 10, à la fin du cinquième alinéa.

Le PRÉSIDENT: Ah! Oui.

Le TÉMOIN: Je faisais particulièrement allusion au Royaume-Uni et à la France, monsieur.

M. FRASER: Ils étaient réellement les seuls pays qui produisaient des films, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: J'hésiterais à donner là-dessus une réponse catégorique. D'autres pays produisaient dans une certaine mesure, mais le Royaume-Uni a été et était, pendant cette période, à la tête en matière de production de films documentaires. On produisait également un peu au Danemark et en Allemagne.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous, s'il vous plaît, parler un peu plus fort, monsieur Irwin?

*M. Fraser:*

D. Plus loin vous dites: "On assigna aux dirigeants de l'Office la tâche de donner leur avis sur la production de films et de distribuer ceux-ci qui seraient destinés à aider les Canadiens de toutes les parties du Canada..." que voulez-vous dire par "de toutes les parties"?—R. Ce sont les mots mêmes de l'ancienne loi.

D. Je sais que c'était dans l'ancienne loi, mais que comprenez-vous par cela?—R. Dans d'autres parties du Canada, des parties particulières du Canada.

D. Oh! vous ne voulez pas dire des Canadiens qui se trouvent dans d'autres parties du monde?—R. Non, monsieur.

M. BOWNE: Pourquoi n'avez-vous pas de représentants de toutes les diverses provinces ici?

L'hon. M. WINTERS: La loi, monsieur le président, est rédigée de façon que la représentation est régionale plutôt que provinciale, de sorte que nous nous sommes conformés à ce qui nous fut soumis par le Parlement, et le Parlement et le gouvernement croyaient alors qu'une représentation par régions géographiques accomplirait tout autant qu'une représentation par provinces et tiendrait l'Office dans les limites d'un groupe plus facile à diriger et plus stable.

M. BROWNE: Cet article semblait avoir été inclus dans le but de s'assurer que toutes les provinces seraient représentées dans l'organisation de l'ancien Office du film et je recommande très sérieusement qu'on s'occupe le plus tôt possible d'avoir des représentants de chacune des provinces. Ne pensez-vous pas que chaque province devrait avoir un représentant à l'Office national du film? Prenez, par exemple, la part que prend aujourd'hui l'Alberta au développement du Canada: je ne vois pas de représentant de l'Alberta, mais il y en a un de la Saskatchewan.

L'hon. M. WINTERS: Il faut se rappeler que les recommandations et le rapport Woods-Gordon étaient à l'effet que l'Office serait régional et, en conséquence, nous avons déposé le projet de loi en ce sens et le Parlement l'a approuvé ainsi.

M. BROWNE: D'après votre expérience, alors, vous êtes toujours d'opinion que c'est la meilleure méthode?

L'hon. M. WINTERS: Je crois que nous avons un bon office du film et nous nous conformons à ce que le Parlement avait en vue et à ce que les spécialistes en gestion avaient en vue.

M. BROWNE: J'aimerais voir Terre-Neuve représentée ici. Bien entendu, nous ne nous sommes joints aux autres provinces que récemment, mais Terre-Neuve est si éloignée des autres provinces que j'aimerais la voir représentée; et je pense toujours qu'une province telle que l'Alberta qui aujourd'hui est en plein élan de progrès devrait, elle aussi, être représentée.

M. FRASER: Qui va remplacer M. Heeney à l'Office?

L'hon. M. WINTERS: Cette question n'a pas encore été réglée.

M. BROWNE: Il est probable que ce sera quelque fonctionnaire du gouvernement?

L'hon. M. WINTERS: Oui.

M. FRASER: On mentionne ici la distribution. Vous ne désirez pas que nous en parlions maintenant, monsieur le président? Préférez-vous que nous en parlions plus tard?

Le TÉMOIN: C'est comme vous voudrez.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il y a une partie qui traite de la "Distribution" et des questions pourraient être plus aisément posées plus tard concernant ce chapitre.

*M. Carter:*

D. A la page 10 des témoignages imprimés, ou à la page 4 de l'exposé miméographié, il est dit que:

"D'après la loi nationale sur le cinématographe, on assigna aux dirigeants de l'Office la tâche de donner leur avis sur la production de films et sur la distribution de ces films à l'étranger, de coordonner la production cinématographique des différents services du gouvernement."

Pourrions-nous avoir une explication brève, sur la façon dont cette coordination s'accomplit?—R. Vous parlez de la coordination en vertu de la loi de 1939.

D. Oui.—R. En principe, je crois qu'elle ressemblait beaucoup à celle qui se faisait en vertu de la loi de 1950, d'après laquelle il y avait une organisation centrale qui était surtout responsable de la production de films cinématographiques et d'autres aides visuelles. Il y eut d'abord certaines exceptions, en ce qui regarde des départements qui faisaient des opérations photographiques à caractère technique, tels que l'Agriculture, où un savant photographiait la croissance de plantes jour pour jour, ou un département qui photographiait des documents policiers et autres choses semblables. Mais le principe adopté était qu'il devait y avoir une organisation centrale pour les opérations photographiques et que, s'il y avait des exceptions, elles devraient être d'ordre spécial.

Q. Comme les relevés photographiques qui sont faits, je suppose, par le ministère des Mines et Ressources?

L'hon. M. Winters: Le ministère des Mines et Relevés techniques.

M. CARTER: Ceci serait une exception?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

*M. Fraser:*

D. L'Aviation possède sa propre unité séparée pour faire de la cinématographie, n'est-ce pas?—R. Je crois savoir qu'elle fait de la cartographie photographique aérienne.

D. Et elle exécute aussi d'autres travaux, n'est-ce pas?—R. Elle fait de la photographie de combat et des photos techniques pour l'entraînement. Il peut s'agir de photos ou de métrage cinématographique qu'on emploierait pour l'entraînement, si je comprends bien, et elle fait également des travaux photostatiques.

D. Est-ce la seule branche des services armés qui ait sa propre production de films cinématographiques?—R. Vous voulez dire la seule branche des services de la défense, ou la seule branche de tous les services?

D. Oui, des services de la défense; je crois savoir que la Marine en fait elle aussi?—R. Je ne suis pas très au courant des détails, mais il me semble que la Marine en fait.

D. Développez-vous leurs négatifs ou pellicules?—R. Oui, quelquefois, mais pas toujours. Nous ne développons pas leurs photographies ordinaires.

D. Je me demandais, vu que la Marine et l'Aviation possèdent leurs propres services de cinématographie, pourquoi votre département a envoyé un homme en Corée? Je crois savoir que vous aviez un homme là-bas qui a été blessé tout dernièrement.—R. C'est exact. Le ministère de la Défense désirait qu'on fit une pellicule de cinéma pour distribution générale, ce qui nécessitait l'utilisation de techniques et de capacités de finition pour lesquelles il n'est pas équipé. Il peut faire des films d'entraînement, mais s'il désire plus, il a besoin de cinéastes entraînés. Et il désirait un film de cette nature, sur la vie d'un soldat canadien au combat, en Corée. Il s'est donc adressé à nous et nous sommes à réaliser le film.

D. Combien d'employés avez-vous là-bas?—R. Nous avons deux hommes; un cameraman et un directeur.

M. BROWNE: Avez-vous une ventilation? Sommes-nous arrivés à la page 13?

Le PRÉSIDENT: Pourrions-nous d'abord en finir avec la page 10?

M. KNIGHT: J'allais justement demander jusqu'à quel point les travaux de l'Office du film sont disséminés par tout le pays? Je devrais m'exprimer peut-être plus clairement. Par exemple, dans le cas de Radio-Canada, celle-ci possède des unités de production ici et là à travers tout le pays. Je comprends, d'après la nature même des travaux cinématographiques, pourquoi l'on doit se concentrer à Ottawa, mais pourriez-vous répondre à ma question?

Le TÉMOIN: Avez-vous particulièrement à l'idée les pellicules cinématographiques ou les photographes ordinaires?

M. KNIGHT: Les deux.

Le TÉMOIN: Pour les films cinématographiques, le travail est concentré à Ottawa; tout le travail de finissage est fait ici; tout l'équipement est gardé ici et tous les achats se font ici. Lorsqu'il est décidé de "tourner" quelque chose, disons, à Terre-Neuve ou en Colombie-Britannique, alors, normalement, des équipes partiront d'ici, mais pas dans tous les cas. Si nous avons à traiter d'un sujet de nouvelles pour magazines en Colombie-Britannique, il est probable que nous retiendrions les services d'un photographe de l'endroit avec lequel nous travaillons, à Vancouver. Ce serait la même chose pour Toronto. Mais lorsqu'il s'agit d'opérations importantes nécessitant l'emploi d'un personnel considérable, alors le groupe part d'ici et se rend sur les lieux, mais ce n'est que temporairement. Il s'y rend pour un temps déterminé, puis il revient.

Dans le champ des photographies, au cours des deux dernières années, nous avons adopté le principe d'employer le plus possible de photographes de l'extérieur, parce que c'est plus économique.

M. FRASER: C'est un grand changement sur ce qui se faisait antérieurement?

Le TÉMOIN: Je le crois, monsieur.

*M. Knight:*

D. Le Conseil des gouverneurs, je suppose, est représentatif?—R. Évidemment, il s'agit ici de distribution, sujet que nous n'avons pas encore abordé. Nous avons six bureaux régionaux et quatre agences régionales, une dans chaque province et leur surveillance s'exerce sur les opérations de nos hommes qui travaillent en dehors d'Ottawa, par tout le pays.

D. Le Conseil des gouverneurs est formé, je crois, sur une base régionale. Je vois que la Saskatchewan, le Québec, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick y sont représentés. Je n'ai pas entendu la question de M. Browne, et je ne sais pas si elle avait rapport à Terre-Neuve ou si elle se rapportait aux représentants faisant partie du Bureau de direction.

M. BROWNE: Oui.

*M. Knight:*

Q. Est-ce que le Bureau de direction, dirons-nous, prend une part active en ce qui regarde le choix des films que vous faites et ces sortes de choses? Je fais une analogie entre l'Office du film et Radio Canada. Est-ce que votre Bureau prend un intérêt aussi direct à vos travaux que le Bureau des gouverneurs pour Radio Canada?—R. Oui, monsieur, en effet. Il se réunit au moins une fois tous les trois mois. Après qu'une suggestion pour un programme a été faite, elle est soumise au Bureau pour discussion détaillée et pour l'adoption de la ligne générale de conduite. Le programme est ensuite passé en revue à des intervalles de trois mois par le Bureau. Et je puis affirmer que tous les membres actuels du Bureau prennent un intérêt très vif et très actif aux travaux de l'Office.

D. Y a-t-il des membres du Bureau qui possèdent une connaissance technique quelconque de la prise de films, ou s'agit-il tout simplement de gens qui simplement s'intéressent à un tas de choses?

M. BROWNE: Ils s'intéressent au fonctionnement de l'organisme.

Le TÉMOIN: Le Bureau est formé de personnes aux positions sociales variées. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir M. Gélinas comme l'un des représentants du Canada français car il est probablement le principal directeur théâtral au Canada, tant anglais que français, et il s'intéresse très activement au travail de l'Office. Nous avons de plus un homme d'expérience dans le champ de la publication, qui vient de la Colombie Anglaise, nous avons le président d'une université, qui représente le domaine éducationnel; nous avons un homme d'affaires en vue qui s'intéresse beaucoup à l'art; nous avons un représentant de la classe ouvrière, et un représentant qui se trouve en relations étroites avec les services canadiens d'information à l'étranger: je veux parler du sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères. Je ne crois pas les avoir tous nommés, mais je me permets d'affirmer que nous avons un Bureau très représentatif.

*M. Knight:*

D. Est-ce que le Bureau se réunit toujours à Ottawa ou s'il se réunit en diverses autres localités?—R. Jusqu'à présent, il s'est réuni à Ottawa.

D. Est-ce qu'il prend des décisions bien définies dans chaque cas où l'Office du film produit un film? Le sujet est-il discuté? Discute-t-il le sujet pour en venir à une décision ou passe-t-il simplement en revue le travail de l'Office de temps à autre?—R. Il fixe les grandes lignes de conduite à suivre. Par exemple,

le thème que nous sommes actuellement à développer s'intitule "Le Canada, nation qui grandit". On en discute en général et l'on fait des suggestions pour des sujets particuliers qui entrent dans ce thème général. Ces suggestions sont ensuite passées en revue par l'Office.

D. Le Bureau prend une décision définitive. Je songe en ce moment à un cas particulier que j'appellerai "cas perplexe", où il s'agit de savoir si l'on doit réaliser un film sur un certain sujet. Se réunit-il pour décider de la chose?—R. Le Commissaire se tient en relations assez étroites avec les membres du Bureau et s'il se présente un cas sur lequel il y a des doutes, il y a alors consultation, suivie par une décision formelle.

Le PRÉSIDENT: M. Decore.

*M. Decore:*

D. Je remarque ce qui suit à la page 10 du rapport:

D'après la loi nationale sur le cinématographe (1939), on assigna aux dirigeants de l'Office la tâche de donner leur avis sur la production de films et de distribuer ceux qui seraient destinés "à aider les Canadiens de toutes les parties du Canada à comprendre le mode d'existence et les problèmes des Canadiens d'autres parties".

Je me demandais jusqu'à quel point l'Office national du film s'était occupé de produire des films montrant, disons, la vie de Canadiens dans certains centres, ou la vie de divers groupes ethniques et de quelle façon ces gens s'intégraient dans notre vie nationale canadienne; ou encore montrant quelque chose de leurs occupations culturelles, leur culture et leur contribution à notre culture nationale canadienne? Jusqu'à quel point votre travail est-il allé dans ce domaine?—R. Dans un sens large, monsieur, je crois que presque tout ce que l'Office produit fait justement cela, d'une façon ou d'une autre; nos réalisations doivent refléter un aspect quelconque de la vie canadienne.

Nous avons, au cours des années, accordé une large part à l'activité de groupes variés, tels que groupes ethniques. Justement, il me vient à l'idée un film réalisé avant que je fasse partie de l'Office; il s'appelait "Peoples of Canada", et il traite spécialement de ce sujet. Un autre dont je me souviens est un film sur les Islandais des Prairies. Je ne puis me rappeler du titre, mais je me souviens avoir vu le film; et puis, il y en a un autre, dont le titre, je crois, est "Ukrainian Winter Holiday". Mais il y a des centaines d'autres sujets.

*M. Cannon:*

D. N'avez-vous pas produit un très bon film sur Terre-Neuve tout récemment?—R. Nous avons produit deux films sur Terre-Neuve.

Q. L'un de ces films n'a-t-il pas gagné un prix ou obtenu une récompense spéciale?—R. M. Crawley a produit un film excellent sur Terre-Neuve au cours des douze derniers mois. Il l'a fait pour le compte d'une société industrielle. Nous distribuerons ce film dans nos circuits à la prochaine saison.

Le PRÉSIDENT: Cela ne nous aiderait-il pas d'avoir, à une prochaine réunion, une liste des titres produits en 1951, avec une brève description des films?

Le TÉMOIN: Je l'ai ici. C'est une longue liste, mais si vous désirez qu'elle soit consignée au compte rendu, je serai heureux de le faire.

Le PRÉSIDENT: Il pourrait être intéressant de la faire polycopier et de la faire distribuer à la prochaine réunion.

*M. Cannon:*

D. J'aimerais mentionner le fait que j'ai reçu la visite d'un ou deux des représentants de votre Office qui m'ont dit que vous alliez faire un film sur les îles de la Madeleine.—R. C'est notre intention.

D. C'est une bonne idée car je sais qu'il y a du matériel très intéressant là-bas à ce point de vue. Cela permettrait aux autres Canadiens de connaître le genre de vie qu'on mène aux îles de la Madeleine. C'est un centre de pêcheurs.

M. DECORE: Je crois que c'est un sujet où l'Office du film a fait un très bon travail, mais je crois qu'il devrait faire davantage pour autant que les groupes ethniques sont concernés, car cela établirait une meilleure compréhension entre nos populations diverses et cela produirait de meilleurs citoyens.

Le TÉMOIN: L'Office se rend très bien compte de l'utilité qu'il y a de le faire.

*M. Browne:*

D. Combien de réunions l'Office a-t-il tenues au cours de 1951?—R. Cinq.

D. Combien faut-il de membres de l'Office pour former un quorum?—R. Il y a neuf membres et cinq constituent un quorum.

D. L'assistance à ces réunions est-elle bonne ou insuffisante?—R. L'assiduité des membres a été extrêmement bonne. Je ne me souviens pas de réunions où il n'y ait eu au moins huit membres présents.

D. Combien de temps durèrent-elles?—R. Elles durent d'ordinaire une journée. Et il y a de plus quelques réunions de comité.

D. Quels comités avez-vous?—R. Nous avons présentement un comité du logement.

D. Voulez-vous dire logement au sens propre?—R. Oui.

D. Y a-t-il d'autres comités?—R. Non, monsieur.

D. Qui fait partie de ce comité?—R. M. Band, M. Gélinas et M. MacNamara.

D. Et ce comité étudie la possibilité de vous loger tous dans un seul édifice?—R. Oui.

D. Où en est-on de ce projet?—R. Le ministre désirerait peut-être répondre à cette question.

L'hon. M. WINTERS: Nous avons acquis un terrain à Montréal et l'on est à préparer des plans pour l'érection, un jour ou l'autre, d'un édifice à cet endroit.

M. BROWNE: Dans quel voisinage?

L'hon. M. WINTERS: C'est sur le Chemin de la côte de Liesse près du Boulevard Décarie, juste au croisement, sur le côté nord, dans le district de Ville Saint-Laurent.

M. FRASER: Cela exigerait-il le déménagement de tout l'Office du film d'Ottawa à Montréal?

L'hon. M. WINTERS: Si le projet se réalise, cela signifierait certainement le déménagement des opérations de production.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Soit dit en passant, j'espère que vous n'essaierez pas de déménager cet autre édifice là-bas à Montréal.

M. KNIGHT: La visite que nous avons faite à cet endroit m'a certainement prouvé que le besoin d'un tel déménagement est évident. Ce doit être un terrible endroit où travailler. J'ai été frappé par les avis affichés un peu partout en ce qui concerne le feu. Ils sont très nécessaires. Certes, il ne doit pas faire bon y travailler!

M. BROWNE: Pourquoi désirez-vous déménager à Montréal? Pourquoi ne pas rester ici? Y a-t-il une raison pour cela?

L'hon. M. WINTERS: Oui. Il existe de bonnes raisons pour déménager à Montréal. Je ne sais pas si vous désirez que je traite de ce sujet maintenant.

Le PRÉSIDENT: Il y a un endroit un peu plus loin dans l'exposé qui traite de ce sujet particulier, si je me souviens bien. Désirez-vous continuer votre questionnaire lorsque nous serons rendus à cette partie du rapport?

M. DECORE: Non. Parlons-en maintenant.

M. KNIGHT: Me reportant à la page 10, pourrions-nous avoir quelques commentaires sur l'étendue ou la méthode de distribution de films canadiens dans d'autres pays? Ce sujet a été mentionné, je crois, à l'alinéa 3 ou 4, page 10.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je vais essayer de répondre maintenant si vous le désirez, bien que la question relève du chapitre de la "Distribution".

Le PRÉSIDENT: La "distribution" commence à la page 17. Je me demande si nous ne pourrions pas poser nos questions au moment de l'étude de l'"Historique" aux pages 9, 10 et 11, chapitre de nature assez générale, car je crois que cela nous aiderait dans notre travail. Et alors nous arriverons plus tard à un sujet particulier dans cette catégorie.

M. KNIGHT: J'avais en vue le troisième ou le quatrième paragraphe où il est dit:

... de conseiller l'État sur la distribution de ces films à l'étranger, ...

Mais je serais satisfait d'en parler à l'endroit approprié.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions concernant les pages 10 et 11?

M. FRASER: Pour ce qui regarde la page 11, est-ce que les recommandations du rapport Woods-Gordon ont été suivies complètement, ou seulement en partie?

L'hon. M. WINTERS: Elles n'ont pas été complètement suivies parce que l'une des recommandations avait pour but la centralisation des opérations sous un seul toit, et nous n'avons pu encore faire cela.

M. FRASER: Je sais, mais je croyais qu'il y avait une couple d'autres recommandations auxquelles on n'avait pas donné suite.

L'hon. M. WINTERS: M. Irwin peut vous renseigner à ce sujet.

Le TÉMOIN: J'ai avec moi une analyse détaillée des recommandations et de ce qui a été réalisé. Aimerez-vous qu'elle soit consignée au compte rendu?

M. FRASER: Cè serait une bonne chose, et vous pourriez en même temps nous fournir une liste des films produits l'an dernier. Il serait également bon de déposer cette liste.

Le PRÉSIDENT: On a donné à entendre que la liste pourrait être polycopiée et distribuée à la prochaine réunion.

M. FRASER: Oui, mais je crois que d'autres qui ne sont pas membres du Comité pourraient aimer la consulter et qu'elle devrait être utile, non seulement à nous, mais à n'importe qui au Canada. On saurait ainsi qu'un film en particulier est disponible et je crois qu'on devrait indiquer s'il s'agit d'un 16mm ou d'un 32mm.

Le TÉMOIN: Je ferai préparer cette liste.

M. FRASER: Oui, et s'il s'agit d'un film en blanc et noir ou en couleurs.

M. JUTRAS: N'avez-vous pas un catalogue?

Le TÉMOIN: Oui, mais le catalogue est cumulatif. Il inclut des films qui peuvent être vieux de dix ans.

M. FRASER: Mais vous avez un catalogue, car j'en ai vu un.

Le TÉMOIN: Je serai heureux de mettre le catalogue à la disposition du Comité.

M. JUTRAS: Pour faire suite à la question de M. Fraser, je comprends qu'il y aura un catalogue des films qui sont à la disposition de tout le monde.

M. FRASER: Je comprends bien cela, mais je crois que le public aimerait savoir quels nouveaux films sont pour distribution, non les vieux, mais les nouveaux. Vous avez peut-être un catalogue, mais il n'indique pas la date de la production des films.

M. JUTRAS: Si, je crois que la date est indiquée, n'est-ce pas?

*M. Fraser:*

D. Est-ce que la date de la production du film est indiquée dans le catalogue?—R. Oui, monsieur. En avez-vous vu un?

D. Je n'ai pas vu le dernier.—R. Ce catalogue a été publié l'an dernier et il est tenu à jour grâce à la publication de suppléments. Ceux-là sont les suppléments.

D. Si nous pouvons avoir cela, avec les dates de production, très bien.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): Je ne crois pas que ce catalogue devrait figurer en entier dans notre compte rendu.

M. FRASER: Non, maintenant que nous avons les dates ici, c'est très bien. C'est ce que je voulais avoir.

Le TÉMOIN: Le catalogue est également publié en français.

M. FRASER: Vous allez également consigner au compte rendu les recommandations qui ont été suivies?

Le PRÉSIDENT: Est-ce entendu?

M. FRASER: Je veux dire les recommandations faites dans le rapport Woods-Gordon.

Le PRÉSIDENT: Adopté?

Adopté.

#### RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT WOODS-GORDON ET LIGNE DE CONDUITE ADOPTÉE.

##### *Recommandation*

##### *Ligne de conduite adoptée*

- |  |  |
|--|--|
| <p>1. Les ministres de la Couronne ne devraient pas faire partie de l'Office national du film. Le Commissaire du film du gouvernement devrait plutôt être responsable à un ministre désigné qui, à son tour, ferait rapport au gouvernement.</p>   | <p>1. Aucun ministre de la Couronne ne fait partie de l'Office actuel. Le Commissaire du gouvernement est responsable au ministre des Ressources et du Développement économique.</p>                   |
| <p>2. L'Office national du film devrait être composé du Commissaire du gouvernement à la cinématographie, qui serait président, à cinq représentants du public choisis pour représenter les cinq principales régions du Canada et de trois hauts fonctionnaires civils; les réunions de l'Office devraient avoir lieu tous les trois mois.</p> | <p>2. Les articles 4, 5, 6, 7 de la Loi nationale sur le film (1950) prévoient l'accomplissement de ces recommandations. L'Office, tel qu'il est actuellement constitué, suit ces recommandations.</p> |
| <p>3. Les membres de l'Office national du film devraient recommander la conduite générale à suivre, sujette à l'approbation du ministre désigné. Le Commissaire du gouvernement à la cinématographie devrait être responsable de la mise en pratique de cette ligne de conduite.</p>   | <p>3. Les articles 15 et 16 de la Loi nationale sur le film (1950) sont rédigés à cet effet.</p>   |
| <p>4. Le ministre désigné devrait approuver la nomination de hauts fonctionnaires de l'Office et toutes les autres questions requérant la confirmation du Conseil du Trésor ou du gouverneur en conseil.</p>   | <p>4. Cette recommandation est incorporée à l'article 13 (4) de la Loi nationale sur le film (1950) et l'Office suit cette pratique.</p>   |

5. Dans la forme provisoire d'organisation qui est proposée, les hauts fonctionnaires, en plus du Commissaire du gouvernement, devraient être le conseiller en matière de production et de distribution en langue française; le secrétaire, et cinq directeurs: production, opérations techniques, projets, distribution et services administratifs. Les postes d'adjoint-exécutif à la Production et de coordinateur des graphiques devraient être abolis. (La division des graphiques devrait être fusionnée avec d'autres services de l'Office.)
6. Aucun achat, aucune dépense ou aucun engagement ne devraient être faits avant approbation du Directeur des services administratifs ou d'un adjoint autorisé.
7. L'Office devrait être responsable de la tenue de ses propres livres et de ses registres de dépenses et il devrait pouvoir tenir lesdits registres sur une base cumulative plutôt que d'après la méthode d'acquittement au comptant suivie par les départements du gouvernement. Encaissements et paiements devraient continuer à être effectués par le contrôleur du Trésor.
8. Les crédits annuels destinés à l'Office devraient être votés par le Parlement en deux postes: l'un pour les opérations et l'autre pour l'achat d'équipement.
9. Les méthodes d'établissement des frais devraient être changées de façon à laisser voir tous les frais de production et toutes les dépenses afférentes à chaque film.
10. L'Office devrait avoir à sa disposition un capital de roulement d'au moins \$700,000.
5. Les hauts postes, en plus de celui de Commissaire du gouvernement, dans l'organisation actuelle de l'Office, sont ceux énumérés dans la recommandation. Les directeurs de la production, de la distribution, des opérations techniques, de l'administration, un conseiller en matière de production et de distribution en langue française, de même qu'un secrétaire, ont été nommés. La nomination d'un directeur des projets est à l'étude. Le secrétaire de l'Office a également été nommé adjoint du Commissaire. Les postes d'adjoint-exécutif à la production et de coordinateur des graphiques ont été abolis. La division des graphiques a été fusionnée avec la production et le service des opérations techniques et certains services autrefois existants ici ont été transférés ailleurs (Voir recommandation 13).
6. Cette recommandation a été suivie. Bien plus, l'autorisation pour dépenses d'opération dépassant \$500 et d'équipement dépassant \$250 doit être contresignée par le Commissaire.
7. Un nouveau système de comptabilité basé sur ces principes a été adopté après la mise en vigueur de la Loi nationale sur le film (1950) qui accordait l'autorisation législative dans les articles 17 et 18.
8. Les crédits de l'Office national du film en 1950-1951 ont été accordés de cette façon.
9. Ces méthodes comportent l'établissement de tous les frais directs de production pour chaque film, y compris ceux de l'administration.
10. L'article 18 (4) de la Loi nationale sur le film (1950) a conféré l'autorité de pourvoir à ce montant comme capital de roulement.

11. Le travail de l'Office à Ottawa devrait être centralisé et des locaux convenables devraient être fournis.
12. L'Office devrait avoir l'autorisation de louer les services d'employés, durant bon plaisir, et ces employés devraient continuer d'être exemptés des stipulations de la Loi du Service civil, mais ils devraient pouvoir bénéficier de la Loi de la pension du Service civil.
13. Le Commissaire du gouvernement à la cinématographie devrait passer en revue toutes les formes d'activité de l'Office pour voir si certaines d'entre elles ne devraient pas être abolies ou transférées à d'autres départements ou organismes.
14. On devrait étudier la possibilité de transférer au ministère des Affaires extérieures la responsabilité de la distribution non-commerciale de films à l'étranger, à l'exception peut-être des États-Unis.
11. Le ministre des Ressources et du Développement économique a annoncé qu'un terrain avait été acquis à Ville Saint-Laurent, banlieue de Montréal, pour l'érection de l'édifice projeté pour l'Office: Un montant est prévu dans le budget de 1952-1953 du ministère des Travaux publics pour la préparation des plans d'un tel édifice.
12. L'autorité statutaire pour suivre ces recommandations a été incluse dans les articles 13 et 14 de la Loi nationale sur le film (1950). Une partie du personnel contribue déjà au fonds de pension du Service civil.
13. Comme résultat d'une révision faite par le Commissaire, la Division des affiches et le Service du microfilm ont été transférés à l'imprimeur de la Reine et la Division des étalages est passée à la Commission des expositions, ministère du Commerce.
14. A la suite d'un examen de la distribution non-commerciale à l'étranger et après consultation avec le ministère des Affaires extérieures, il a été convenu qu'une telle distribution devrait être continuée en collaboration étroite avec ce ministère.

*M. Jutras:*

D. A la page 11, vous mentionnez les recherches. Je ne vois pas d'autre mention de ce sujet dans votre exposé. Pouvez-vous nous dire jusqu'à quel point vous êtes engagé dans ce champ particulier de recherche?—R. Je crois qu'il en est question une autre fois plus loin, sous la rubrique des services techniques.

D. Très bien.—R. C'est à la page 16, au bas, et le chapitre est intitulé "Services techniques".

M. CARTER: Monsieur le président, avant de laisser les pages 10 et 11, je me demande si M. Irwin pourrait nous fournir certains renseignements sur la production de films-fixes? La production de ce genre de films a-t-elle augmenté en comparaison de 1945-1946, et quelle proportion de ces films-fixes est-elle faite à l'usage des écoles?

Le TÉMOIN: En 1950-1951 nous avons produit 45 films-fixes; et en 1951-1952, nous en avons produit 100. Ces chiffres ne sont pas strictement comparables, car quelques-uns des 100 films produits en 1951-1952, étaient des reliquats d'une année précédente. Parmi ceux produits en 1950-1951, 23 étaient des films-fixes commandités, c'est-à-dire qu'ils étaient faits pour d'autres départements du gouvernement; et en 1951-1952, 71 furent faits pour d'autres départements du gouvernement. Au cours de la dernière année, 1951-1952, ces départements comprenaient le ministère de la Santé et

du Bien-être social; la Défense nationale, le Musée national, la Citoyenneté et l'Immigration; les Ressources et le Développement économique; le Travail, les Assurances, les Mines et Relevés techniques, les Archives publiques et les Pêcheries. Je puis dire que près de 90 p. 100 de la production totale est d'un genre qui pourrait être employé dans les écoles.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions concernant les pages 10 ou 11?

*M. Fraser:*

D. Sur les dates de mise en circulation où il est dit: "Ottawa, janvier 1952", cette date se rapporte-t-elle à des mises en circulation faites pour des films qui furent produits en 1948? Pourquoi ne les avoir mis en circulation que maintenant? Ceci est inscrit sur la mise en circulation intitulée "Boogie-Doodle"? C'est un film en couleurs, de quatre minutes.—R. Oui, ç'en est un de Norman McLaren.

D. Pourquoi ne l'avoir mis en circulation que maintenant, alors qu'il fut tourné en 1948?

M. JUTRAS: Où voyez-vous cela?

M. FRASER: Sous la rubrique "mises en circulation courantes", dans le catalogue.

Le PRÉSIDENT: En anglais?

M. FRASER: Oui, en anglais, et sous le sous-titre de "films et films-fixes".

M. JUTRAS: A quelle page est-ce?

M. FRASER: Il y est dit Ottawa, janvier 1952. C'est à la première page.

Le TÉMOIN: Je regrette, mais je ne sais pas. Cependant, je vais me renseigner pour vous. Il est possible que ce soit une révision française, mais je n'en suis pas sûr.

M. FRASER: Il y a là-dedans quelques films de 1950 et vous vérifierez cela.

Le TÉMOIN: Oui. On me dit que nous avons eu des ennuis avec celui-là et nous avons dû le retarder.

M. JUTRAS: Est-ce que le catalogue français ne comprend que des films français?

Le TÉMOIN: Non, monsieur. Le catalogue français est identique au catalogue anglais.

M. GAUTHIER (*Sudbury*): C'est le titre "Boogie-Doodle" à la page 2, monsieur Cannon.

M. CANNON: Dans le premier ou le second supplément?

M. GAUTHIER (*Sudbury*): C'est le "Boogie Man".

M. FRASER: Avons-nous passé la page 12 déjà?

Le PRÉSIDENT: En avons-nous fini avec les pages 10 et 11? Nous sommes maintenant à la page 12, monsieur Fraser.

*M. Fraser:*

D. Combien d'employés civils avez-vous et combien de temporaires? Dans le premier paragraphe à la page 12 vous dites:

"L'Office peut engager des employés..."

—R. Je ne suis pas sûr de bien comprendre la portée de votre question, monsieur Fraser.

D. Vous en avez qui sont employés civils?—R. Pas maintenant, pas en vertu de la nouvelle loi.

D. Pas maintenant, pas en vertu de la nouvelle loi; ils sont tous temporaires?—R. Nous en avons quelques-uns qui étaient à l'origine des employés civils mais qui sont maintenant employés de l'Office national du film.

D. Et ils ne sont plus des employés civils?—R. Non, monsieur.

D. Sont-ils régis par les mêmes règlements que les employés civils, c'est-à-dire en ce qui concerne les congés et le reste?—R. Non. Les conditions d'emploi sont fixées par l'Office et les gens qui étaient antérieurement des employés civils sont maintenant assujettis aux mêmes règlements qui régissent le personnel en général.

D. Qu'arrive-t-il au sujet des pensions?—R. En vertu de la loi de 1950, on prévoit la formation de ce qui est appelé un établissement permanent et des individus peuvent être désignés à un poste à cet établissement permanent; dans ce cas ils deviennent admissibles aux allocations de pensions en vertu de la Loi de la pension du Service civil.

D. Et leurs contributions vont au Fonds du Revenu consolidé?—R. Oui; les employés sont sur une même base que ceux du Service civil.

D. Il n'y a pas de difficultés de ce côté-là?—R. Non, monsieur.

D. Avez-vous les mêmes heures de travail que le Service civil, d'une façon générale?—R. D'une façon générale, oui; mais il y a des différences. Notre laboratoire fonctionne pendant cinq jours, soit 40 heures par semaine. Le reste du personnel travaille cinq jours et demi, soit 39 heures, ce qui est la même chose que le Service civil.

D. Je remarque que votre personnel, le 31 mars 1951, s'élevait à 533. A combien s'élève-t-il au 31 mars 1952?—R. 543.

D. On s'est opposé à ce que l'Office du film travaille le dimanche. Que faites-vous à ce sujet?—R. Naturellement, nous ne fonctionnons pas le dimanche lorsque cela est possible; mais il peut arriver des cas où il peut être nécessaire de travailler de façon à terminer une tâche dans un temps déterminé.

D. Il y avait une lettre dans le *Citizen* d'Ottawa du 13 mars 1952, concernant les films tournés le dimanche. En voici le texte:

“Au cours de toute la semaine dernière, nous avons écouté le ronronnement d'un moteur diesel fournissant l'électricité aux ateliers de l'Office national du film fonctionnant dans l'annexe de la Légion canadienne, rues Cartier et Cooper. Les moteurs émettaient des gaz et des odeurs déplaisantes.

Le dimanche, nous pensions que ce bruit irritant cesserait. Mais non, il continua de 8 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.”

—R. Il s'agissait d'un effort pour terminer une tâche qui devait être finie dans un temps limité; mais nous ne faisons pas cela plus souvent qu'il ne faut. Par exemple, nous avons dû le faire à l'occasion de la visite royale.

M. BYRNE: La fumée devrait sentir la même chose le samedi.

M. FRASER: Oui, mais bien des gens sont chez eux le dimanche et ils aimeraient peut-être dormir.

M. KNIGHT: Il y a certaines opérations spécialisées qui nécessitent de longues heures de travail pour certains membres du personnel de l'Office du film. Je comprends qu'ils obtiennent des congés pour compenser ces heures additionnelles de travail?

Le TÉMOIN: Oui; c'est vrai. Si des hommes ont du temps supplémentaire à faire au cours d'une opération, il leur est accordé un congé supplémentaire.

M. Fraser:

D. Au milieu de la page 12, il est dit:

“L'Office dirige sa propre comptabilité”...

etc. Combien de fonctionnaires du Trésor y a-t-il avec l'Office du film maintenant?—R. Je devrai obtenir ce renseignement pour vous. Je sais que ce nombre a été diminué.

D. Il a été diminué, je le sais; mais j'aimerais savoir, et je voudrais connaître le nombre de fonctionnaires du Trésor que vous aviez à l'Office en 1950? —R. Je vous obtiendrai cette précision.

*M. Jutras:*

D. Avez-vous une méthode particulière pour le recrutement de votre personnel? Je veux dire tout votre personnel, aussi bien les musiciens que les artistes?—R. Nous avons une division du personnel qui s'occupe du recrutement. Nous employons diverses méthodes qui sont mises en œuvre soit par le gouvernement, soit par les maisons d'affaires, telles que l'annonce dans les journaux, les relations avec les institutions d'enseignement. Nous restons en relations avec les universités à travers le pays en vue de découvrir des talents possibles; nous faisons de l'annonce, comme je l'ai déjà mentionné et nous nous servons de nos Services nationaux de placement. Nous nous servons de nos propres bureaux régionaux, au nombre de 10 à travers le pays. On y fait les premières entrevues et, de temps à autre, au besoin, nous envoyons des officiers recruteurs à des endroits particuliers en vue de rencontrer des groupes d'aspirants.

M. BROWNE: Vous voulez dire, si je comprends bien, les services de placement du ministère du Travail?

Le TÉMOIN: Oui, monsieur.

M. KNIGHT: Presque tout le travail est fait par vos propres employés réguliers; mais je suppose qu'il arrive que vous devez faire appel à des spécialistes dans leurs propres champs d'action, mais de façon temporaire, tels que compositeurs, et ainsi de suite?

Le TÉMOIN: Ah oui! par exemple, des commentateurs, des acteurs et des musiciens. Nous n'en avons aucun dans notre personnel et, lorsque nous retons leurs services, ce qui arrive presque tout le temps, nous les employons à forfait.

M. KNIGHT: Vous voulez dire pour l'exécution d'une tâche particulière?

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. BROWNE: Avez-vous en fait des artistes et des musiciens sur votre bordereau de paye?

Le TÉMOIN: Nous y avons trois compositeurs mais pas de musiciens. Les compositeurs agissent aussi comme chefs d'orchestre.

*M. Knight:*

D. Avez-vous dit qu'il n'y avait pas de compositeurs?—R. Non, j'ai dit que nous avons trois compositeurs, mais pas de musiciens.

D. Je pensais à mon ami Robert Fleming, un de mes anciens élèves. Je croyais que vous aviez dit qu'il n'y avait pas de compositeurs.

M. BROWNE: Trois. Qui sont-ils?

Le TÉMOIN: M. Fleming, M. Rathburn et M. Blackburn; et nous avons comme conseiller musical Louis Applebaum, qui est à contrat.

*M. Richard:*

D. M. Kash ne fut-il pas employé pendant quelque temps?—R. Oui, mais il ne l'est pas maintenant.

D. Était-il employé temporairement?—R. Non. Il faisait partie du personnel, mais il a pris charge de l'Orchestre philharmonique d'Ottawa, ce qui prend tout son temps.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions sur la page 12?

M. FRASER: Vous entamez là un sujet différent, "Réalizations de l'O.N.F."

Le PRÉSIDENT: Oui. Mais sous le chapitre "Historique", y a-t-il d'autres questions sur la page 12? Sinon, y en a-t-il sur "Réalisations de l'O.N.F."?

M. FRASER: Monsieur Irwin voudra-t-il nous faire connaître les différents endroits à travers le Canada où ces 100 employés sont stationnés, de même que les 15 qui se trouvaient dans les bureaux de distribution à l'étranger et de plus nous dire où se trouvent ces bureaux?

Le TÉMOIN: Au Canada, le personnel extérieur est comme suit: Terre-Neuve, 4; Île du Prince-Édouard, 1; Nouvelle-Écosse, 5; Nouveau-Brunswick, 4; Québec, 19; Ontario, 25; Manitoba, 10; Saskatchewan, 7; Alberta, 10 et Colombie-Britannique, 11. Cela fait un total de 96.

M. KNIGHT: Sauf erreur, c'est à Regina que ces gens de la Saskatchewan sont stationnés.

Le TÉMOIN: Ils ne sont pas tous à Regina, mais le surintendant est là.

*M. Fraser:*

D. Ceux-là sont ceux qui sont au Canada maintenant. Il y en a 96 dans votre déclaration, et cependant vous avez dit 100. Où sont-ils? Vous avez 15 bureaux à l'étranger.—R. Le chiffre 100 est pour la fin de 1951 et le chiffre 96 vaut pour la fin de 1952.

D. Pouvez-vous nous dire où ils sont et où sont situés vos bureaux à l'étranger?—R. Les bureaux à l'étranger sont à Chicago, New-York et Londres.

D. Vous n'avez plus votre bureau à Mexico?—R. Non, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur la page 12, rubrique "Réalizations de l'O.N.F."?

M. BROWNE: Pour ce qui regarde l'item "Valeur totale de l'équipement (prix coûtant), \$992,853"; cet équipement fut-il acheté au cours de cette année-là?

Le TÉMOIN: Non, c'est un total accumulé, au prix coûtant, sans dépréciation.

*M. Richard:*

D. Lorsque vous parlez des édifices d'Ottawa, y en a-t-il de pris à bail?—R. Tous ces édifices nous sont fournis par le ministère des Travaux publics. Je crois savoir que quelques-uns d'entre eux sont pris à bail et que d'autres sont la propriété du gouvernement.

D. Vous dites que ceci se fait par l'entremise du ministère des Travaux publics?—R. C'est exact.

M. FRASER: Pour vos édifices, les services de conciergerie sont assurés par le gouvernement?

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. KNIGHT: Votre seule source de revenus provient de crédits votés par le Parlement et des montants reçus de la location de vos films?

Le TÉMOIN: Nous avons trois sources de revenus: l'une consiste en crédits du Parlement pour nos opérations et l'équipement; l'autre est le paiement au prix coûtant des services que nous rendons à d'autres départements du gouvernement et enfin, les revenus que nous obtenons de sources étrangères au gouvernement.

*M. Richard:*

D. Vous avez parlé de services rendus au prix coûtant aux autres départements du gouvernement. Comment cela apparaît-il dans votre exposé? Que vaudraient ces services à ces autres départements du gouvernement s'ils ne se servaient pas de l'Office national du film? Je crois qu'il n'est pas juste pour l'Office national du film de donner ces services au prix coûtant.—R. Que voulez-vous dire?

D. Vous dites "paiement au prix coûtant des services que nous rendons à d'autres départements du gouvernement, soit un total de \$500,851".—R. Oui.

D. Si ces services étaient achetés par les autres départements du gouvernement d'une autre firme, disons de *Crawley Films*, et ainsi de suite, cela représenterait un plus gros montant, n'est-ce pas?

M. BROWNE: Assurément cela serait 100 pour cent de plus.

Le TÉMOIN: Pas nécessairement. Je ne crois pas que nous puissions répondre à cette question de façon catégorique.

M. RICHARD: Pouvez-vous dire que ce serait plus?

Le TÉMOIN: Ce serait peut-être davantage, peut-être que non; cela dépendrait de votre habileté à marchander, entre autres choses.

*M. Browne:*

D. Que voulez-vous dire par "coût"?—R. Cela signifie le coût pour l'Office.

D. C'est la véritable dépense à votre compte au temps qu'ils furent employés, sans rien allouer pour les intérêts ou la dépréciation ou loyer de bureau, etc?—R. C'est exact.

D. C'est donc le coût net?—R. C'est le coût que nous avons à débiter de nos propres revenus. Comme je l'ai dit, nous avons les édifices du ministère des Travaux publics; il n'y a pas de loyer.

D. Plus l'énergie électrique—Vous n'achetez pas votre électricité, vous ne payez pas pour vos diesels, n'est-ce pas?—R. Nous achetons notre propre carburant.

D. Ceci est inscrit à votre compte?—R. Oui. Je ne veux pas dire que nous achetons notre propre combustible pour chauffer nos édifices, mais si nous nous servons d'un générateur, nous en achetons le carburant.

D. Le chauffage est fourni par les Travaux publics? Ils payent pour cela?—R. Oui.

D. Je vois un autre item ici: paiements pour services rendus au prix coûtant aux autres départements du gouvernement, \$500,851. J'ai compris qu'un ou plusieurs départements du gouvernement devaient à l'Office du film des montants pour des films qu'ils avaient faits antérieurement. Y avait-il un gros compte d'impayé?—R. Je regrette, monsieur, je n'ai pas saisi la question.

D. N'est-ce pas qu'un ou plusieurs des départements du gouvernement ont un compte avec vous qu'ils n'ont pas encore payé?—R. Lorsque la nouvelle loi est entrée en vigueur, il y avait quelques comptes dus et parmi ceux-ci se trouvaient des montants dus par d'autres départements du gouvernement.

D. Ces dettes ont maintenant été annulées?—R. Tout cela a été nettoyé.

M. KNIGHT: "Annulées" peut prêter un peu à confusion. J'imagine qu'elles furent payées.

Le TÉMOIN: Quelques-unes des dettes ne furent pas acquittées, elles furent rayées des comptes.

*M. Browne:*

D. Dans le cours de vos opérations, je crois que vous louez des films ou les achetez de firmes de l'extérieur, n'est-ce pas?—R. Oui, nous achetons des films de l'extérieur.

D. Ce film produit par *Imperial Oil* sur Terre-Neuve, le louez-vous?—R. Dans ce cas particulier, et je parle de mémoire, je crois que les copies qui sont distribuées au Canada, non dans les théâtres, sont fournies par *Imperial Oil*.

D. Gratuitement?—R. Gratuitement. On discute encore pour savoir qui paiera pour les copies que nous espérons distribuer à l'étranger.

D. Ce film est-il fait en français et en anglais?—R. Je crois savoir qu'il y a une version française, mais j'aimerais en être sûr.

D. Oui, voulez-vous vous en occuper? J'aimerais le voir publié en français.—R. Dans certains cas, l'Office achète des films. "The Loon's Necklace"—Nous avons acheté des copies de ce film qui furent distribuées outremer.

D. En avez-vous acheté plusieurs l'an dernier?—R. J'ai les chiffres; je vais les trouver dans un instant.

D. A mesure que le temps passe, en achetez-vous plus, ou moins?—R. Pardon?

D. A mesure que le temps passe, en achetez-vous plus, ou moins?—R. Leur nombre augmente.

D. Je crois que vous faites bien si vous obtenez du bon service.—R. Le nombre augmente.

D. Le nombre que vous produisez augmente?—R. Nous avons actuellement en distribution 92 titres qui furent faits par des agences non gouvernementales.

D. Tous différents?—R. Oui, 92 titres différents.

*M. Fraser:*

D. Avez-vous une entente par laquelle vous pouvez reproduire tous ceux que vous achetez de cette manière de façon à envoyer les différents films aux divers bureaux du film à travers le Canada?—R. Les droits sur ces films restent au réalisateur original et d'habitude nous achetons des copies pour distribution venant de ces films. D'ordinaire, nous n'achetons pas complètement les films. Si nous les achetons complètement, nous concluons les ententes pour les reproduire nous-mêmes.

D. Mais d'un autre côté si vous avez besoin de plus d'une copie, vous devez l'acheter de la firme?—R. C'est exact. Par exemple, de "Loon's Necklace", je crois que nous avons acheté 30 copies pour envoi à l'étranger. Elles ont été achetées du réalisateur. Nous ne les avons pas reproduites nous-mêmes.

*M. Carter:*

D. Dans la distribution de ce film faite par Crawley, prend-on la peine d'expliquer à l'audience que ce film, bien qu'intéressant et de très haute qualité au point de vue technique, peut tout de même donner une fausse impression de Terre-Neuve parce qu'il ne met en lumière que le spectaculaire et le sensationnel et que, de plus, il est restreint à une très petite région de Terre-Neuve?—R. Je crains, monsieur, que le film ne doive se soutenir par sa propre qualité. Il fait une description et alors, lorsqu'il est à l'écran, l'audience décide s'il est acceptable ou non.

D. Ce n'est pas une question d'être acceptable. Il est très intéressant, et acceptable à ce point de vue, mais une personne ne sachant rien du tout de Terre-Neuve et n'ayant que l'impression qu'elle obtient de ce film, aurait certes une impression très fausse.

L'hon. M. WINTERS: Je crois que le film doit se suffire. Nous serions certainement blâmés si nous essayions d'ajouter des critiques ou des commentaires à des films de cette nature. Le film doit exposer son sujet et, s'il ne le fait pas, ce n'est pas un très bon film.

M. CARTER: Je ne chicane pas sur l'histoire telle qu'elle est racontée, mais j'affirme que le film ne dit pas tout.

M. KNIGHT: En d'autres termes, ce n'est pas le choix du matériel qui est mis en doute, c'est son interprétation. On peut certainement le comparer aux brochures que nous recevions en Angleterre dans notre enfance, brochures qui décrivaient le Canada comme une terre couverte de pêcheurs en fleurs. L'interprétation n'était certainement pas correcte. Cependant ce n'est pas là la question.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur la page 12?

*M. Knight:*

D. J'en ai une. M. Irwin a parlé d'un cadeau ou d'une concession de l'*Imperial Oil*. Je ne comprends pas très bien. Pouvons-nous avoir un éclaircissement? *Imperial Oil* a fourni du matériel?—R. Lorsqu'un film est produit par un département du gouvernement nous en parlons comme étant un film commandité. Le département fournit le coût de production de ce film; dans plusieurs cas, il paie également les frais des reproductions à distribuer. Dans certains cas des firmes de l'extérieur qui produisent des films par l'entremise d'un réalisateur commercial consentent également à fournir des reproductions pour distribution par nos circuits et si le film est d'une nature que nous croyons acceptable et utile, nous acceptons alors ces reproductions du commanditaire original.

D. Les motifs d'*Imperial Oil Company* dans ce cas sembleraient être dans l'intérêt public, ou ils sembleraient avoir un esprit d'intérêt public. Y avait-il des restrictions attachées au cadeau sous forme de publicité?—R. Il n'y a pas de publicité. Il est fait mention que le film a été réalisé par *Imperial Oil*.

D. Une constatation?—R. Simplement une constatation. S'il y a de la publicité, nous ne distribuons pas le film.

*M. Browne:*

D. Je remarque un certain nombre de films réalisés par l'Office du film des Nations Unies et distribués au Canada par l'Office national du film. Est-ce que l'Office national du film distribue plusieurs de ces films et distribue-t-il des films reçus d'autres agences que l'Office du film des Nations Unies? J'avais l'intention de mentionner ce que M. Carter a dit au sujet du film de l'*Imperial Oil*, de dire que cette compagnie tourne des films sur tous les pays dans lesquels elle distribue de l'huile et de la gazoline. J'en ai vus qui sûrement ne représentent pas bien les pays qu'ils décrivent, tels par exemple l'Iran (la Perse) où l'on fait voir des conditions de luxe et je suis sûr que la population ne vit pas de cette façon. La question qui se pose est celle-ci: y a-t-il beaucoup de films de cette nature qui sont distribués par l'Office national du film?—R. Vous en trouverez la liste aux pages 49 et 50. Vous y verrez les titres des films produits par l'Office du film des Nations Unies et distribués au Canada par l'Office national du film. Vous en verrez la liste à la page 49 du catalogue, liste qui se continue aux pages 50 et 51. Nous distribuons maintenant plus de films d'autres organismes gouvernementaux que par le passé. Nous essayons d'arranger les choses pour que chaque programme de circuit inclue l'un de ces genres de films.

D. Vous dépassez vos attributions lorsque vous faites cela, ne croyez-vous pas?—R. En vertu de la loi, nous sommes chargés de la production et de la distribution de films dans l'intérêt national, et je crois que l'Office est d'avis que ceci est dans l'intérêt national.

D. Dans un sens général large, dans un sens culturel?—R. Oui.

D. Y a-t-il un gros pourcentage de films produits ailleurs et distribués par l'Office du film?—R. Non, le pourcentage est encore relativement peu élevé.

*M. Carter:*

D. J'aimerais revenir encore à ce film sur Terre-Neuve, celui préparé par Crawley. Est-il inclus dans vos circuits réguliers?—R. Oui, monsieur.

D. Et ce n'est pas l'habitude, pour votre représentant de dire un mot d'introduction à ces films avant la projection sur l'écran?—R. S'il est montré lorsque notre représentant est sur les lieux, oui. Le film peut ne pas être présenté toujours dans les mêmes circonstances.

D. J'aimerais que l'organisation du circuit soit faite de façon à ce que le programme contienne un autre film qui contre-balancerait ce film particulier dont nous parlons et qui montrerait l'autre côté de la médaille. Je comprends très bien que des gens, ne connaissant rien de Terre-Neuve, pourraient dire que

nos industries du phoque et de la baleine sont nos deux industries les plus importantes, alors que, de fait, elles sont les moins importantes. Ces gens pourraient avoir l'impression que bon nombre de nos médecins vont voir leurs patients en équipages de chiens, et pourtant, je sais qu'il n'y en a guère.

M. JUTRAS: A quelle page sommes-nous rendus, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: A la page 12, au chapitre "Réalizations de l'O.N.F."

*M. Fraser:*

D. Pendant que nous sommes sur le sujet, il a été fait mention à la page 50 du catalogue, au bas de la page 50, il y a un titre "Stuff for Stuff", produit par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce. Vous n'y dites pas qui a fait le film.—R. Celui-ci fut réalisé par M. Ragan.

D. Je me demande si vous faites cela souvent dans votre catalogue, ne pas dire qui a réalisé le film ou quelle firme l'a fait.—R. M. Ragan ne fait pas partie du personnel de l'Office du film. C'est un réalisateur commercial qui a tourné le film pour le compte du ministère du Commerce.

Le PRÉSIDENT: Avons-nous fini la discussion sur la page 12? Dans l'affirmative, passons à la page 13.

M. JUTRAS: A la page 13, je vois que vous avez, juste vers la fin de la liste, en comparant 1950-1951 et 1951-1952, vous dites que vous vous êtes assurés à l'étranger des locations pour cinémas au nombre de 10,512, ceci étant une diminution de 1.6 p. 100. Puis, sur les locations pour télévision, vous dites que vous vous en êtes assuré 1,523 au cours de l'année 1950-1951, tandis qu'en 1951-1952 vous dites que vous vous êtes assuré 2,401 locations pour télévision à l'étranger, et vous notez que l'augmentation est de 57.1 p. 100. J'avais l'impression que vous aviez une très grande distribution de films pour la télévision aux États-Unis. Personnellement, quel que soit le programme que j'aie vu à la télévision aux États-Unis, je crois qu'à chaque occasion il y avait un film venant de l'Office national du film. Peut-être ce nombre de 2,401 ne donne-t-il pas une idée complète. Est-ce parce que les débouchés sont peu nombreux? Quelle est votre version ici?

Le TÉMOIN: Cela signifie que 7 de nos films sont montrés chaque jour à la télévision aux États-Unis. Le total mentionné est le vrai total.

*M. Fraser:*

D. En retirez-vous un revenu?—R. Oui, monsieur.

D. Pouvez-vous nous faire connaître ce revenu?—R. \$23,660.

D. Est-ce seulement aux États-Unis ou partout?—R. C'est presque seulement aux États-Unis. Il y en a eu un peu à Cuba et très peu au Royaume-Uni.

M. JUTRAS: Êtes-vous payés pour tous ces films? J'imagine que vous en projetez quelques-uns à titre d'information. Je me souviens avoir vu le sujet court sur les Rocheuses qui est très employé par l'Office du tourisme. Êtes-vous également payés pour la projection de ce film?

Le TÉMOIN: Notre politique en général, monsieur Jutras, est que lorsque nous faisons une distribution par l'entremise d'une agence commerciale, nous croyons qu'il devrait y avoir un revenu pour couvrir le coût de production. La télévision étant l'une de ces agences, notre habitude est d'exiger les taux commerciaux ordinaires. Toute notre distribution pour télévision aux États-Unis, par exemple, est faite par l'entremise d'un distributeur commercial, qui impose le taux courant ou toute somme qu'il peut obtenir.

Il y a des cas cependant où il peut être désirable de projeter un film particulier pour des buts particuliers et dans ce cas nous le faisons sans frais. Mais la ligne de conduite générale est telle que je l'ai indiquée.

M. BROWNE: Cela signifie que vous les louez à \$10. par séance. Est-ce une entreprise profitable?

Le TÉMOIN: Ceci est après le coût d'impression. Vous voyez, il n'y a pas de frais pour nous sur les reproduction employées de cette façon. Nous avons 207 sujets pour télévision aux États-Unis et, à première vue, je crois que la mise de fonds en reproduction est d'environ \$18,000. Ce chiffre n'est pas à défalquer du revenu.

*M. Fraser:*

D. C'est net, alors?—R. C'est un chiffre net.

D. Un revenu net après...—R. Après les frais d'impression.

D. Après les frais d'impression et...—R. Après les frais de distribution.

D. Ceux-ci sont distribués par vos bureaux de New-York et de Chicago? —R. Non, monsieur, ils sont distribués par un distributeur commercial aux États-Unis avec lequel nous avons un contrat.

*M. Browne:*

D. Sont-ils distribués au même taux que pour les autres réalisateurs de films, comme Crawley, ou sont-ils moins élevés que ceux-là?—R. Ils sont distribués au taux commercial courant.

D. Avez-vous une agence qui les distribue?—R. Oui, nous avons un distributeur.

D. Quel est-il?—R. *Times Television*.

M. KNIGHT: Y a-t-il un type général sous lequel vous puissiez caractériser ces films de télévision que vous vendez? Je crois que la question de M. Carter a sa place dans le tableau d'ensemble. Y a-t-il des *Canadiens*, si je puis employer ce terme, ou l'idée est-elle de montrer aux Américains la vie qu'on mène au Canada—Est-ce le but général? Je crois que la question de M. Carter a son importance ici. Nos amis américains nous voient comme dans une contrée nordique avec des Esquimaux, des Indiens, des chasseurs, des cowboys et autres choses du genre—c'est pourquoi je vous pose la question. Quelle est l'idée envisagée; y a-t-il un but général, ou si ce n'est qu'une variété de ceci ou de cela?

Le TÉMOIN: Il y a deux facteurs en jeu ici. L'un est ce que vous pouvez desirer montrer et l'autre est ce que ceux qui contrôlent les débouchés que vous avez sont prêts à accepter. Notre but est d'obtenir la représentation la plus large possible de la vie canadienne. Il y a 207 sujets pour distribution à la télévision dans le moment et je crois qu'ils donnent une assez bonne vue d'ensemble de notre catalogue. Ils comprennent tous les types de films.

*M. Fraser:*

D. Sont-ils partiellement en couleurs?—R. Non, tous sont en blanc et noir.

D. Tous en blanc et noir pour la télévision?—R. C'est exact.

*M. Browne:*

D. Avez-vous des types semblables de films qui sont montrés dans les théâtres des États-Unis?—R. Non pas des types semblables: nous avons quelques films qui sont distribués dans les théâtres des États-Unis.

D. Retirez-vous des revenus de ceux-là?—R. Oui.

D. Avez-vous un film appelé *Four songs by Four Gentlemen*?—R. Oui.

D. En retirez-vous un revenu? Je veux en parler maintenant, monsieur, le président, parce qu'à un théâtre à New-York où on l'a montré, j'ai entendu bon nombre de gens qui faisaient des commentaires défavorables et qui croyaient qu'il eût mieux valu qu'il ne fût jamais montré. Il fut projeté à l'écran à la suite d'un film français dans lequel on montrait le peuple français souffrant terriblement. Je sais que ce film fut montré là et que bon nombre de gens l'ont commenté défavorablement, croyant qu'on aurait dû le retirer.—R. C'était dans un cinéma?

D. Oui.—R. Ce film n'a pas été distribué partout aux États-Unis. C'était ce qu'on appelle une location particulière, alors qu'un ou deux cinémas pourraient vouloir le montrer. C'est une distribution très limitée et le film en question n'a pas eu de distribution générale.

D. Est-il encore en circulation ou l'avez-vous retiré?—R. Il est encore disponible.

D. Je ne puis voir quel était son but (Je n'en sais pas le titre exact, *Four Songs* ou *Four Sons*). J'ignore s'il s'agissait de quatre chansons canadiennes ou d'autres choses. Je ne vois pas pourquoi on en ferait une distribution étendue. Aviez-vous un but particulier à l'esprit?—R. Nous avons continuellement des demandes de nos propres bureaux de l'extérieur pour des films destinés à alléger les programmes qui sont montrés au Canada dans notre circuit et ce film fut imaginé à cette fin.

D. Comment est-il allé à New-York?—R. Par l'entremise de notre bureau de New-York. Quelqu'un le vit par hasard et le trouva de son goût et l'un des théâtres exprima le désir de le montrer.

M. MACNAUGHTON: Apparemment, il eût mieux valu qu'il ne fût pas montré du tout.

M. BROWNE: Pardon?

Le PRÉSIDENT: M. Irwin pourrait vous dire cela.

Le TÉMOIN: Vous voulez dire qu'il ne fût pas montré dans les cinémas?

M. BROWNE: J'ai posé une question: votre réponse serait-elle à l'effet que vous en tiriez des revenus?

Le TÉMOIN: Il faudrait que je vérifie la chose.

L'hon. M. WINTERS: Je me souviens du film en question. Je l'ai vu et j'ai trouvé qu'il était très intéressant. C'était un film donnant quatre chansons chantées par le quatuor bien connu de Radio-Canada.

M. BROWNE: Mais on ne pouvait pas les voir.

L'hon. M. WINTERS: Non, on ne pouvait les voir; c'était plutôt des dessins animés qui illustraient des choses décrites dans les chansons.

M. BROWNE: S'ils avaient montré le quatuor, alors ç'aurait été correct. Je l'ai vu.

L'hon. M. WINTERS: Je suppose que la seule raison pour laquelle ils l'ont tourné c'est qu'ils voulaient le montrer, le mettre en circulation. C'était très intéressant et j'ai aimé le film.

M. BROWNE: Il n'allait pas beaucoup avec ce qui venait d'être montré juste avant.

M. MACNAUGHTON: Il fut placé probablement là où ces gens le voulaient. Pourquoi aurait-on voulu faire circuler ce film au dehors?

Le TÉMOIN: Ils voulaient un film court pour accompagner l'autre pellicule.

M. Fraser:

D. Oui, pour aller avec un film canadien. Ils ont mentionné ces "chansons" et vous auriez à faire la même chose pour ce qui regarde les magazines au sujet de quelques-uns de ces films sonores que vous produisez, ou avez produit. Annoncez-vous encore des films pour la vente aux États-Unis?—R. Nous faisons très peu de réclame maintenant. Je pense que notre budget total de publicité cette année est de \$150.

D. Pour les États-Unis?—R. Non, pour toute notre publicité.

D. Pour toute?—R. Oui.

*M. Knight:*

D. Ainsi, vous ne faites presque pas de réclame?—R. Presque rien. Ce chiffre ne tient pas compte du recrutement.

D. Je crois que votre compte total pour tout le Canada... Pourquoi ne faites-vous pas de réclame?—R. Autant que possible, nous laissons ce soin aux distributeurs.

L'hon. M. WINTERS: Il est probablement juste de dire que la demande est plus grande que l'offre, situation qui, en somme, est satisfaisante. Nous n'avons pas besoin de faire beaucoup de publicité.

M. MACNAUGHTON: Est-ce également vrai pour les États-Unis?

Le TÉMOIN: Non, je devrais faire une exception ici. Nous sommes tenus de faire quelques dépenses pour annoncer la Visite royale aux États-Unis.

*M. Macnaughton:*

D. Il est plutôt étrange que nous augmentions notre distribution aux États-Unis. C'est tout le contraire chez les réalisateurs du Royaume-Uni qui rencontrent des difficultés sans cesse grandissantes. Ils devraient peut-être étudier vos méthodes.—R. Personnellement, je crois que nous avons encore beaucoup à faire aux États-Unis. Mais, nous-mêmes, nous ne pouvons opérer dans le champ théâtral aux États-Unis; par exemple, il nous faudrait peut-être dépenser \$100,000 pour la publicité d'un seul film et, bien entendu, nous ne pouvons pas faire cela. Nous annonçons nos films par l'entremise de distributeurs commerciaux qui les louent pour un temps limité et alors, il leur appartient d'annoncer ces films comme faisant partie de leur propre distribution.

D. En d'autres termes, vous leur laissez ce soin?—R. Oui.

*M. Knight:*

D. Avez-vous constaté une demande généralement croissante aux États-Unis? J'ai à l'idée le fait que des fonds américains sont investis chez nous et l'intérêt que prennent les États-Unis au Canada depuis un an ou deux. Cela a-t-il quelque effet sur la demande de films canadiens?—R. Il y a trois genres de distribution aux États-Unis: télévision (la demande dans ce domaine va en augmentant), la distribution a augmenté. Puis il y a la vente des films de 16mm. qui se fait de deux façons: par l'entremise de nos propres bureaux et par l'entremise de distributeurs commerciaux. Nous avons un certain nombre de contrats avec des distributeurs commerciaux aux États-Unis, tels que *Encyclopedia Britannica Films*, l'un des plus grands distributeurs aux États-Unis. Notre distribution de films de 16mm. de ce côté tend à augmenter, non de façon sensationnelle, mais régulièrement.

Puis il y a dans les cinémas la distribution des films de 35mm. par l'entremise de distributeurs théâtraux. En 1950-1951, cette distribution a diminué considérablement aux États-Unis comme vous pourrez le constater en consultant le rapport. La raison est que les films qu'on avait mis en circulation au cours de la période qui a précédé le présent rapport se sont épuisés. Au cours des 12 derniers mois, nous avons de nouveaux sujets (du moins, nous avons des contrats pour de nouveaux sujets) qui ne sont pas encore mis en circulation. Au cours des 12 prochains mois, vous allez probablement voir, je crois, une nouvelle augmentation dans ce champ de distribution.

Et puis, il y a la distribution de films touristiques, les films de 16mm. qui sont distribués en collaboration avec l'Office du tourisme dans 66 cinémathèques aux États-Unis. Ces gens distribuent nos propres films touristiques, des films de l'Office du tourisme et je crois qu'au cours des quatre derniers mois, nous avons eu des films venant de presque toutes les provinces. L'expansion dans ce champ d'activités a été très satisfaisante.

M. Fraser:

D. Où vont ces films? Vont-ils à des endroits comme le Texas?—R. Oui, ils vont au Texas.

D. Que dire au sujet du Mexique et de la partie sud du pays généralement?—R. Ils vont en Californie et au Texas.

M. DECORE: Oui, comme dit la chanson: *Deep in the heart of Texas*.

M. MACNAUGHTON: On me dit qu'ils ont été montrés dans le sud du Texas et au Mexique et qu'il y a là une foule de gens qui voudraient voir nos films et, pour moi, ce serait une bonne chose.

M. FRASER: La raison pour laquelle j'ai mentionné le Texas, l'Arizona et le Mexique tout à l'heure c'est qu'il y a beaucoup de gens des États du nord qui s'y rendent pour leurs vacances d'hiver, des gens qui ont de l'argent, qui cherchent un endroit quelconque pour passer leurs six prochains mois et je crois que nous devrions nous efforcer d'envoyer nos films touristiques dans le sud du Texas. Je sais que j'ai personnellement montré des films non seulement en Floride, mais aussi en Louisiane, au Texas, dans l'Arizona et la Californie, à un grand nombre de personnes, à mes propres frais.

Le TÉMOIN: Nous avons des films à Austin, Texas, 43 d'entre eux; A Dallas, Texas, 21 titres. J'ajouterai que nous désignons un homme de notre bureau de Chicago qui s'occupera de trouver de nouveaux débouchés pour nos films dans les cinémathèques. Notre ligne de conduite est de faire usage de moyens déjà existants pour la distribution de nos films partout où la chose est possible.

M. Browne:

D. Vous avez parlé d'Office du tourisme. En avez-vous fait mention?—R. J'ai fait allusion à l'Office du tourisme du gouvernement canadien.

D. A la page 4 vous dites que vous avez distribué des films concernant toutes les provinces: quel film avez-vous eu sur Terre-Neuve et que vous avez distribué?—R. Nous avons actuellement 1,369 copies pour distribution touristique aux États-Unis.

D. Sur combien de sujets? Je vous demande cela parce que je suis allé là-bas au bureau de distribution et je puis dire pour votre information que nous avons de meilleurs sujets sur Terre-Neuve, de meilleur intérêt et de plus grande valeur touristique que les vôtres. Par exemple, avez-vous vu le film fait par Lee Wolf? Connaissez-vous l'auteur?—R. Non, je ne le connais pas.

D. C'est un sportsman qui a pris plusieurs films à Terre-Neuve, spécialement quelques-uns sur la pêche, la chasse et le gibier et ces films sont très, très bons. Je crois que vous pourriez les obtenir si vous vouliez les employer pour l'encouragement du tourisme.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je ne veux pas interrompre cette discussion intéressante, mais cela vient sous le chapitre de la distribution. J'aurais voulu que nous en finissions avec les "Réalizations de l'O.N.F.", aux pages 13 et au haut de la page 14, avant l'ajournement. Comme il est près d'une heure maintenant, je me demande si nous ne pourrions pas terminer notre questionnaire sous le chapitre des opérations à ces deux pages. Y a-t-il d'autres questions sur les "Réalizations de l'O.N.F." aux pages 13 et 14?

M. Macnaughton:

D. A la page 13, on voit une augmentation de 109 p. 100 dans le placement de sujets pour films d'actualités; 257 sujets pour films d'actualités en comparaison de 123 l'an dernier, ce qui est une augmentation très considérable. Ceci semble être un champ très fertile d'éducation sur des sujets canadiens, pour la propagande en faveur de notre pays. Je me demande s'il n'y aurait pas quelque chose qui pourrait être fait pour étendre ces opérations au profit du Canada.—R. Nous travaillons pour étendre ce champ d'action. Nous croyons que le film

d'actualités est un débouché qui peut atteindre un très nombreux auditoire. J'hésite toujours à faire usage de chiffres concernant les auditoires ici car je crains que ces chiffres aient pu être exagérés; mais on nous dit que si un sujet se trouve inclus dans un nombre normal de films nationaux, nous pouvons atteindre un auditoire se chiffrant jusqu'à 100 millions. Vous pouvez diminuer ce chiffre comme vous voulez et même alors vous aurez encore un chiffre important. On m'a déjà cité un chiffre double de celui-là mais j'hésiterais à le mentionner.

L'an dernier, nous avons eu des sujets de films d'actualités insérés dans 123 films canadiens d'actualités, dans 31 films américains, dans 20 films de l'Amérique latine; dans 51 films européens et 32 de ces films pour la télévision; ceci est à part notre autre distribution pour la télévision. Comme vous l'avez déjà fait remarquer, monsieur, l'augmentation est de 109 p. 100 sur l'année précédente. Nous espérons augmenter ce chiffre encore davantage.

*M. Fraser:*

D. Vous mentionnez l'Amérique latine. Où vont-ils en Amérique latine à part le Mexique? Vont-ils aux pays de l'Amérique du Sud?—R. Ils y vont par l'entremise des services de films d'actualités soit américains, soit anglais et ils peuvent alors être montrés dans divers pays de l'Amérique du Sud.

D. Et ils sont produits en portugais et en espagnol?—R. Oui, mais cette partie de l'opération est faite par les gens qui produisent les films, non par nous-mêmes. Nous ne fournissons que le métrage.

D. Et qui fait la trame sonore?—R. C'est eux.

D. Ils la mettent sur le film?—R. Oui, ils fournissent leur propre trame sonore. Nous leur donnons une feuille de notes et ils emploient les renseignements qu'elle contient comme base de leur traduction sur la trame sonore du film.

D. Je désirais simplement mentionner quelque chose qui est venu à mon attention hier soir. On montrait un très bon film présenté par la Commission du district fédéral. C'était au Château. Une chose que j'ai notée c'est que le haut-parleur se trouvait sur la plate-forme, séparé de toute la longueur de la salle de l'opérateur et l'on entendait un bourdonnement continu lorsque la bobine tournait, ce qui n'était pas très agréable pour ceux qui se trouvaient près de l'écran.—R. Était-ce notre opérateur?

D. Oui, je crois que c'était l'un de vos opérateurs.—R. Je vais m'occuper de cette affaire.

D. J'ai été surpris. C'était un film de l'Office national du film montré par la Commission du district fédéral.

M. KNIGHT: Je ne sais pas qui était l'opérateur, mais il s'agissait certainement d'un film de l'Office du film.

*M. Fraser:*

D. Oui, c'en était un et je me suis demandé s'il y avait quelque chose qui n'allait pas dans la machine car nous pouvions entendre continuellement le bruit de la bobine qui tournait; du moins je m'imagine que c'était cela, parce qu'on pouvait l'entendre continuellement sur la trame sonore.—R. La bobine était probablement mal équilibrée, ou l'unité sonore mal ajustée. Il y a de nombreuses raisons techniques pour expliquer cela.

D. Cela semblait très ennuyeux et cela semblait être le bruit dominant.—R. C'est fort possible, monsieur.

M. KNIGHT: Bien que nous ayons formulé des critiques, monsieur le président, et comme c'est presque le temps d'ajourner, j'aimerais, si possible, faire un compliment à l'Office du film. D'après ce que j'ai vu, je suis très heureux que nous ayons l'Office national du film. J'en suis très satisfait maintenant

que je suis un peu renseigné à son sujet et que j'ai vu quelques-unes de ses opérations. J'aimerais consigner ici au compte rendu ce qui a été dit l'autre jour au sujet de la satisfaction qu'ont éprouvée les membres du Parlement de leur visite à ses locaux. Nous avons trouvé là, par exemple, des hommes qui semblaient des experts dans leur champ d'action, du moins c'est ce qu'ils m'ont semblé être. J'aimerais rendre cet hommage à leur œuvre pendant que j'en ai l'occasion, avant que nous ajournions.

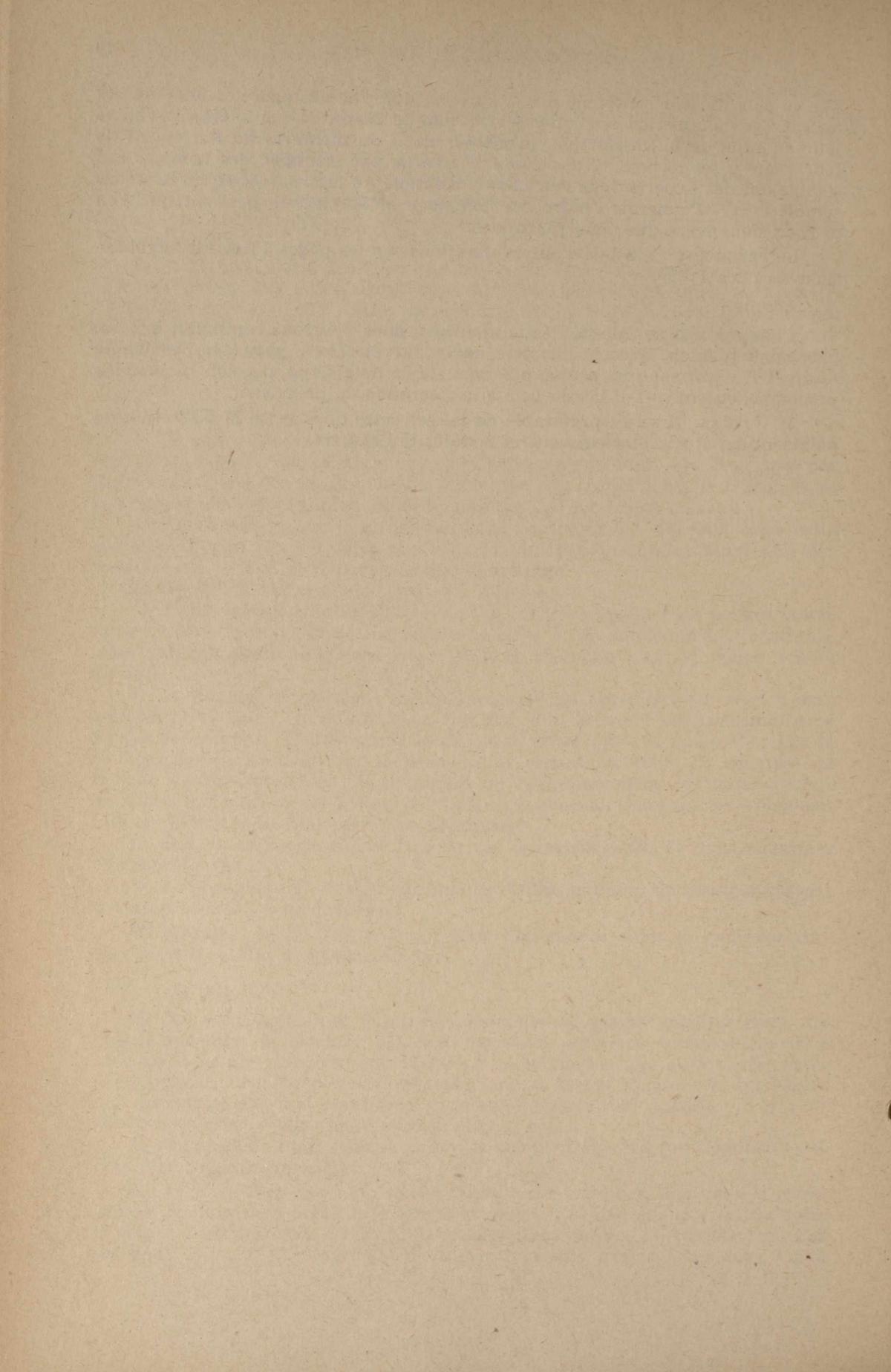
Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur les pages 13 et 14, "Réalisations de l'O.N.F."?

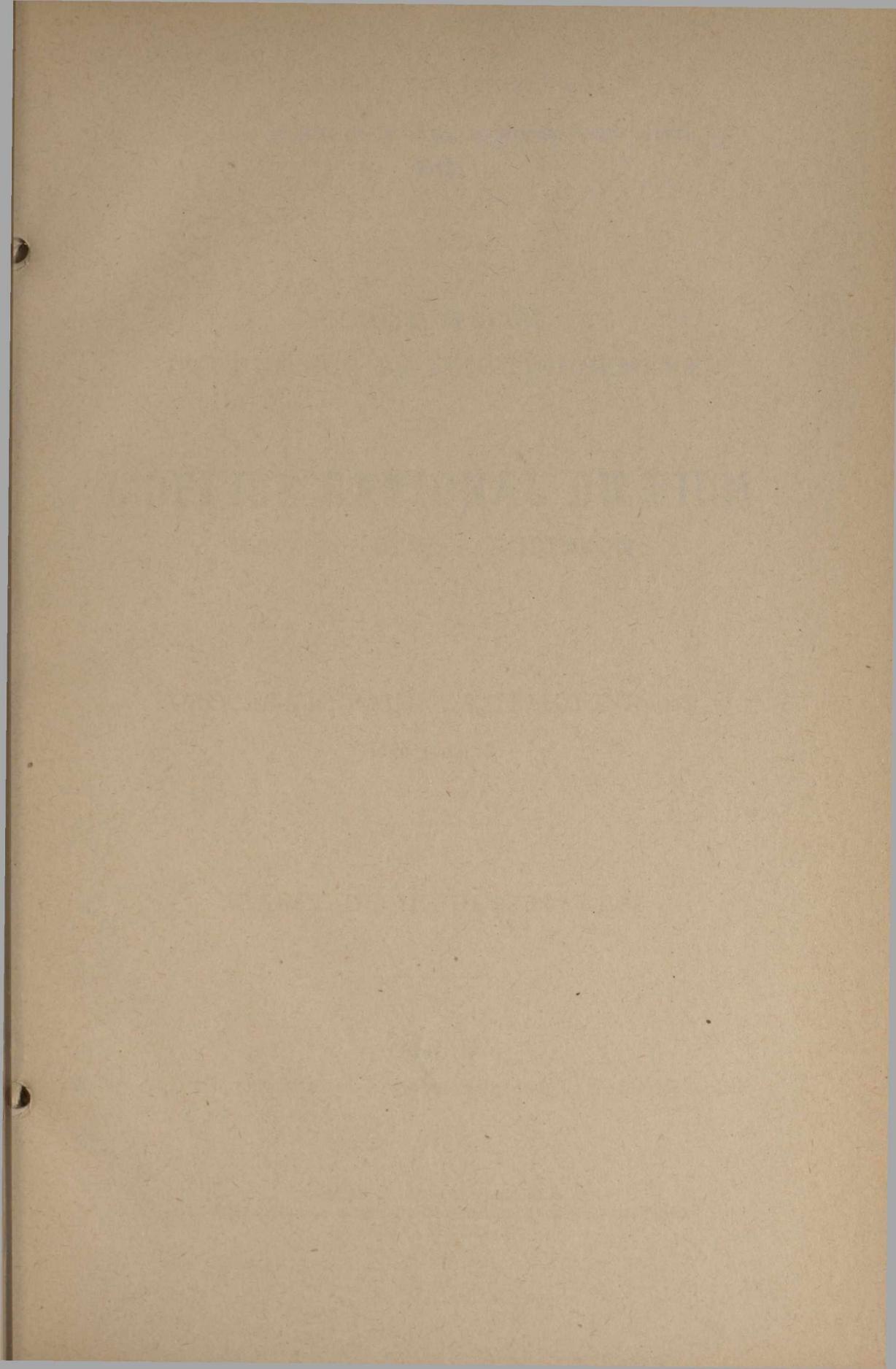
Adopté.

J'imagine que le Comité désire ajourner; nous pourrions continuer, à notre prochaine réunion, avec le chapitre de la "production", page 14. Le Comité désire-t-il exprimer une préférence quant à la date de la réunion la semaine prochaine, ou désire-t-il laisser cela à la discrétion du président?

M. JUTRAS: Il serait préférable de laisser cette question à la discrétion du président car il y a plusieurs autres comités qui siègent.

Adopté.







CHAMBRE DES COMMUNES

Sixième session de la vingt et unième Législature,

1952

---

COMITÉ SPÉCIAL

D'ÉTUDE SUR LE FONCTIONNEMENT

DE

# L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Président: M. W. A. ROBINSON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

---

SÉANCE DU JEUDI 29 MAI 1952

---

TÉMOIN:

M. W. A. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1952



## PROCÈS-VERBAL

JEUDI 29 mai 1952.

Le Comité spécial d'étude sur le fonctionnement de l'Office national du film se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. A. Robinson.

*Présents:* MM. Boisvert, Byrne, Carroll, Carter, Decore, Dinsdale, Fraser, Henry, Jutrás, MacLean (*Queens*), Robinson et Winters.

*Aussi présents:* MM. W. A. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie et M. Ian MacNeil, secrétaire, Office national du film.

M. Irwin fournit les renseignements demandés antérieurement, et il distribue aux membres du Comité la liste des films terminés au cours de l'année financière 1950-1951.

Le Comité continue l'étude de l'exposé de M. Irwin en date du 8 mai.

Les sections intitulées "Production", "Services techniques" et "Distribution" sont étudiées, et le témoin est interrogé à cet égard.

Le Comité s'ajourne à 1 heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

*Le secrétaire du Comité,*  
E. W. INNES.



## TÉMOIGNAGES

le 29 mai 1952,

11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre.

Lors de notre dernière séance, nous en étions rendus à la production, page 14, mais je crois que M. Irwin peut répondre à quelques questions qui lui ont été posées à des séances précédentes. Désirez-vous soumettre vos réponses maintenant, monsieur Irwin?

### **M. W. A. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie est appelé:**

Le TÉMOIN: M. Fraser s'est informé du nombre des membres composant le personnel du Bureau du trésor préposé à l'Office national du film en 1950 et 1952. Ce nombre était de 29 en avril 1950 et de 8 en avril 1952.

*M. Fraser:*

D. C'est dû sans doute à la réorganisation du bureau principal, telle qu'elle a été proposée par la société Woods-Gordon?—R. C'est parce que nous nous sommes chargés de tenir nos propres comptes.

D. Mais sur la recommandation du rapport Woods-Gordon?—R. Oui.

M. Browne s'est informé du film "Four Songs by Four Gentlemen" et d'une représentation à New-York. Afin de mettre les choses au point, je désire vous fournir des renseignements à cet égard. En réponse à une question posée en Chambre, M. Browne a été informé, le 5 avril 1951, qu'aucun revenu n'avait été retiré de la représentation de ce film. Ce renseignement était exact dans le temps, parce qu'aucun revenu n'avait été retiré. Le film devait être montré au théâtre Paris de New-York pendant une semaine à compter du 26 mars 1951, mais il fut retiré à la fin du deuxième jour, parce qu'il ne concordait pas beaucoup avec le film principal que l'on montrait cette semaine-là; cette représentation nous a rapporté la somme de \$25.

M. Browne a demandé s'il y avait une version française de "Newfoundland Scene". Il y a en une, et l'Office du film en distribuera 18 exemplaires en français au cours de la prochaine saison.

M. Carter a posé une question au sujet du contenu de ce film, et je dois dire qu'à la suggestion de citoyens de Terre-Neuve qui ont vu la première version, le film a été quelque peu raccourci et on a ajouté un titre montant, ce qui répond au point soulevé par M. Carter.

*M. Carter:*

D. Qu'entendez-vous par titre montant?—R. C'est lorsque le texte monte sur l'écran et que vous pouvez le lire au fur et à mesure.

D. Très bien, je vous remercie.

Le TÉMOIN: M. Fraser m'a demandé une liste détaillée des films terminés en 1950-1951. Si les membres désirent avoir des copies de cette liste, j'en ai ici.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons les distribuer maintenant. Elles ne seront que distribuées et non pas consignées au compte rendu.

M. FRASER: Est-ce une longue liste?

Le TÉMOIN: Elle comprend 130 titres.

Le PRÉSIDENT: C'est une longue liste, monsieur Fraser, et je crois qu'il suffira de la distribuer. Est-ce convenu?

Adopté.

M. FRASER: Très bien; chacun a sa copie?

Le PRÉSIDENT: Oui. Désirez-vous ajouter quelque chose, monsieur Irwin?

Le TÉMOIN: Je crois avoir répondu à toutes les questions posées.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Alors, messieurs, nous allons commencer par la programmation aux pages 14 et 15. Avez-vous des questions à poser?

*M. Fraser:*

D. Au sujet de la programmation, monsieur le président, qui propose les titres des sujets que vous tournez?—R. Ces suggestions viennent de sources très nombreuses et variées. Comme je l'ai fait remarquer dans l'exposé, nous en avons reçu plus de 1,000 pendant l'année à l'étude ou pour l'année en question. Ils nous viennent de nos propres employés de production, de notre personnel itinérant, des maisons d'enseignement, des associations de bien-être, des groupements intéressés à certaines questions particulières, de membres du Parlement; en fait, de sources très nombreuses et variées.

D. Qui décide des sujets que vous allez choisir?—R. Tous les sujets sont examinés par notre propre personnel de recherche, puis soumis en série à notre groupe de production qui comprend le directeur de la production, les producteurs exécutifs, les représentants du département de la distribution et le commissaire. Ils sont examinés en général et en détail, puis classifiés en vue d'obtenir des programmes équilibrés. Subséquemment, lorsque les grandes lignes du programme ont été établies, celui-ci est soumis au bureau des gouverneurs, qui le discutent d'une manière générale et, dans bien des cas, d'une façon détaillée.

D. Et c'est le bureau qui prend la décision finale?—R. Oui.

D. Et lorsque le film est tourné, qui le contrôle avant la distribution? Je veux en venir à la précision des détails concernant les problèmes ouvriers, de la santé et autres choses de cette nature. La raison pour laquelle je pose cette question est qu'il y a environ quatre ans, un film se rapportait d'une façon assez détaillée au travail de bien-être, et il y eut des objections à propos de certains détails. Je me demande si vous avez des experts qui vérifient et connaissent les différents sujets.—R. Oui, monsieur. Il y a en vérité deux réponses à cette question.

L'hon. M. WINTERS: Voulez-vous nous dire le film dont il s'agit, afin qu'il n'y ait pas de confusion avec ceux auxquels on ne s'est pas opposé?

M. FRASER: Je sais que c'était un film concernant la santé, où une infirmière avait un stéthoscope aux oreilles alors que, d'après les médecins, les infirmières ne procèdent jamais de cette façon; c'est cependant ce que le film démontrait. Je sais que tous les titres étaient absolument corrects; il y avait aussi une couple d'autres objections. Ce sont là de petits détails, mais je me demande qui les contrôle.

Le TÉMOIN: Je puis répondre de deux manières. Si le film est de l'initiative d'un ministère, son contenu est d'abord généralement discuté avec ledit ministère. Si c'est un film très technique, il sera discuté avec les experts de ce domaine particulier. Lorsque le plan général est établi, on procède à la rédaction du manuscrit. Je devrais dire que l'on rédige d'abord un aperçu qui est contrôlé par l'organisme responsable et le manuscrit est ensuite rédigé. Le manuscrit est

contrôlé, puis le tournage se fait d'après le manuscrit. Vous avez un autre contrôle des images et nous obtenons alors ce que nous appelons le cliché définitif. Le commentaire est contrôlé avant de le relier aux images. En dernier lieu, il y a un contrôle de l'épreuve; dans ce cas, c'est l'organisme ou son représentant qui l'exerce.

Dans le cas d'un film que nous tournons de notre propre chef, et si nous exploitons un domaine spécialisé, l'Office lui-même prend sur lui la responsabilité de la fidélité du film, mais nous contrôlons effectivement avec les experts dans ce domaine, souvent avec les experts du gouvernement et, dans certains cas, avec ceux en dehors du gouvernement, et nous procédons avec leur approbation au fur et à mesure. La responsabilité, pour ce qui est de la qualité et de la fidélité d'un film en particulier repose d'abord sur le directeur de la production, puis sur le commissaire et, finalement, sur le bureau des gouverneurs.

*M. Fraser:*

D. Je constate que vous avez maintenant une organisation de production quelque peu meilleure qu'auparavant, mais un autre côté de la question qui m'intéresse, c'est le temps de l'année où se fait le tournage des films.—R. Vous avez raison, monsieur.

D. Il n'en était pas ainsi auparavant.—R. Je ne sais pas ce que nous avions autrefois.

D. Nous n'entrerons pas dans les détails, mais je sais que dans certains cas, les cameramen se sont rendus sur les lieux pour tourner et se sont aperçus qu'il était trop tôt ou trop tard.—R. Le bureau de contrôle auquel vous faites allusion a trait aux horaires de production.

D. C'est très bien, mais vous y indiquez votre cameraman, de même que votre producteur et votre auteur.—R. Tous les détails techniques y sont.

D. Tous les détails techniques y sont; puis l'horaire indique le mois où le film sera tourné?—R. Oui, mais le fonctionnaire chargé de la surveillance de ce contrôle en particulier ne rendra pas jugement sur la qualité du commentaire ou du manuscrit.

D. Je le sais, mais il a encore le contrôle de l'horaire, et il a son mot à dire à l'égard du temps où certaines scènes seront tournées?—R. Il préparera les horaires de toute la production.

D. Je crois que c'est une excellente idée.—R. Je dois ajouter qu'elle ne donne pas toujours un rendement parfait.

D. Je le sais, mais il n'y a rien qui donne un rendement parfait. Au sujet de la production de films publiés pour les différents ministères, pouvez-vous me dire le nombre de productions et de manuscrits qui ont été confiés à des sociétés commerciales en 1951, et combien de ceux-ci les différents ministères ont suggéré de confier à des groupements commerciaux?—R. J'ai les chiffres ici, mais si le vous voulez, je puis vous fournir un mémoire détaillé.

D. Je crois que si vous le pouvez, il serait préférable de le déposer sous la forme suivante: quel est le coût total du film documentaire ou autre produit par l'Office national du film en vertu de son propre contrat; et aussi quelle est la proportion que les compagnies commerciales de vues animées produisent pour le gouvernement par l'entremise de l'Office national du film. Si vous pouviez nous fournir ce renseignement en dollars, par sociétés commerciales, et nous dire le montant total encaissé par l'Office national du film . . . Il est peut-être difficile pour l'Office de donner le montant en dollars.—R. Nous avons ce renseignement.

D. Vous l'avez?—R. C'est de 1950-1951 que vous voulez parler?

D. Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est l'année financière.

Le TÉMOIN: Pendant l'année financière 1950-1951, les dépenses totales pour les films ont été de \$1,156,639, dont \$855,999 pour le compte de l'Office national du film.

\*M. Fraser:

D. Combien?—R. \$855,999 pour le compte de l'Office national du film, et \$300,644 pour le compte d'autres ministères du gouvernement. Cela comprend la dépense totale pour les films. Trouvez-vous que je vais trop vite?

D. Une somme de \$600,000, c'est du moins le dernier chiffre que vous m'avez fourni, a aussi été payée pour le compte de l'Office national du film?—R. Je vous donne maintenant la production brute; je vous fournirai la production commerciale plus tard.

D. C'est très bien.—R. La dépense totale pour les films fixes a été de \$45,783 dont \$18,208 pour le compte de l'Office du film, et \$27,575 pour le compte des autres ministères du gouvernement. La dépense de production des photos a été de \$127,043, dont \$80,688 . . .

D. Plaît-il?—R. \$80,688 pour le compte de l'Office du film et \$46,355 pour celui des autres ministères du gouvernement.

Il y eut aussi au cours de cette année-là une dépense de \$46,625 pour les placards et les étalages. La dépense totale de production a été de \$1,367,090.

D. Ces placards et ces étalages ont-ils servi à annoncer vos films, ou ont-ils été utilisés à d'autres fins?—R. Le service des étalages a travaillé presque exclusivement pour les autres ministères du gouvernement, mais il a été depuis transféré à la Commission des expositions.

D. Sous la juridiction du ministère du Commerce?—R. Oui.

D. Celle-ci s'en occupe exclusivement?—R. Oui, exclusivement. Les étalages ont été transférés à l'imprimeur de la Reine qui y voit.

D. Les étalages?—R. Pardon, les placards. Le nom exact de ce service est Placards et publications.

D. Et il fait ses propres dessins à l'Imprimerie nationale?—R. Oui.

D. Pour les différents ministères?—R. Exactement.

D. Quant aux photos, vous aviez un peu plus de \$80,000 pour votre propre département?—R. Oui, une somme de \$80,000 a été dépensée pour le compte de l'Office du film.

D. C'est-à-dire pour les photos?—R. Oui, pour les photos.

D. Quel a été votre revenu provenant des photos pendant l'année financière 1951; avez-vous les chiffres ici?—R. Le revenu national provenant des photos pendant 1950-1951 a été de \$133,520.

D. Alors, vous avez fait un profit?—R. Oui, monsieur.

D. C'est agréable d'entendre parler de profit!—R. Vous vous êtes informé des paiements commerciaux. Il y a deux sortes de paiements sur ce que nous appelons le "compte commercial". L'un comprend le paiement de films complets, la production partielle, la préparation de films et l'achat de photos. L'autre consiste dans l'achat de matériaux et d'approvisionnements. Je vais d'abord vous parler du premier groupe: films complets, préparation partielle de la production et achat de photos. Les dépenses totales de cette catégorie en 1950-1951 ont été de \$119,460 dont un montant de \$81,185 a été dépensé au Canada, et un autre de \$38,274 aux États-Unis.

Les chiffres correspondants de l'année suivante peuvent vous intéresser. En 1951-1952, la dépense totale dans cette catégorie s'est élevée à \$291,751 dont une somme de \$133,505 a été dépensée au Canada, une autre de \$135,370 aux États-Unis, et une troisième de \$22,875 dans le Royaume-Uni.

Pour en venir aux approvisionnements, à l'équipement et à la matière première, nous avons dépensé \$798,751 en 1951, alors que nous avons dépensé \$809,228 en 1951-1952. Ces sommes sont pour les achats au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

D. C'est alors une augmentation fort considérable.—R. Non pas quant aux approvisionnements, monsieur, mais l'augmentation est en effet très considérable dans l'autre catégorie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la "programmation"?

*M. Carter:*

D. Il y a une chose que je désire savoir. M. Irwin a déclaré que des suggestions de films proviennent souvent de membres de son propre personnel. Intéresse-t-on les ministères du gouvernement à faire des suggestions provenant de leur propre personnel? Ainsi, si quelqu'un avait l'idée de faire un film sur la citoyenneté ou une phase quelconque de celle-ci, demanderait-on au ministère de la citoyenneté de réaliser cette idée?—R. La réponse est tout simplement oui, mais ce n'est pas tout à fait aussi simple que cela. Il existe des relations suivies entre le groupe de liaison de l'Office et les ministères. Des suggestions peuvent provenir d'un côté comme de l'autre et se développer d'un côté et de l'autre. Lorsque nous discutons un sujet qui est du domaine d'un ministère en particulier, c'est avec lui que nous poursuivons naturellement cette discussion.

D. Que dites-vous du titre montant que vous avez mentionné?—R. C'est un titre qui monte graduellement sur l'écran.

D. Oui, je comprends; serait-il difficile de nous fournir le texte de ce titre?—R. Non, monsieur; je l'ai ici. Désirez-vous qu'il soit consigné au compte rendu?

D. Non, je ne crois pas que ce soit nécessaire. Je serais toutefois intéressé à l'examiner.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions, monsieur Fraser?

*M. Fraser:*

D. En ce qui concerne la partie que nous sommes à étudier, le rapport minoritaire de la Commission Massey a laissé entendre qu'environ 50 pour 100 du travail de l'Office du film devrait être accompli par des sociétés privées. Lorsque vous demandez à des sociétés privées de faire le travail, demandez-vous des soumissions, ou que faites-vous?—R. C'est un problème difficile. Nous avons demandé des soumissions jusqu'à présent. Il est difficile qu'il en soit ainsi au sujet des films et nous sommes à discuter avec l'association des producteurs afin de savoir si, oui ou non, une autre méthode pourrait être utilisée dans des circonstances particulières. Nous sommes cependant d'opinion que la méthode de soumission est probablement la plus juste.

D. Je comprends que l'on aimerait faire de la méthode de soumission une question de programme.—R. Dans les cas de production importante, et lorsque le temps nous le permet, nous demandons à tous ceux qui pourraient être intéressés et pourraient accomplir le travail de faire des soumissions. Mais il s'est présenté des cas où le travail devait être accompli très rapidement et où nous avons demandé des soumissions à quatre ou cinq sociétés situées dans le voisinage immédiat de l'endroit où le travail devait se faire.

D. Ne croyez-vous pas qu'en demandant à des sociétés privées de tourner certains films, cette politique servirait non seulement à maintenir les prix à un bas niveau, mais aussi à maintenir la qualité? L'Office national du film a sa propre classe d'opérateurs, mais si vous vous adressez à une société privée, celle-ci peut avoir une méthode différente de faire les choses, et le résultat pourrait être profitable aux employés de l'Office.—R. Je crois aux avantages de la concurrence.

D. J'en suis heureux.—R. Je dois dire, cependant, que les talents de production de l'Office ne le cèdent en rien à ceux de toute autre société du pays.

D. Je conviens que vos films se sont certainement améliorés.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur le sujet? Monsieur Carter?

M. CARTER: Au sujet des films fixes?

Le PRÉSIDENT: Avons-nous terminé la "programmation"?

*M. Carter:*

D. Puis-je poser une question au sujet de la "programmation"? L'Office du film a-t-il étudié la possibilité de films pour enfants et jeunes gens?—R. Nous en produisons effectivement. Nous en avons produit dans le passé et, dans le programme de l'année prochaine, nous avons des projets particuliers compris dans cette catégorie.

*M. Jutras:*

D. Qu'entendez-vous par "enfants"? Voulez-vous dire de très jeunes enfants ou des enfants d'âge préscolaire, ou quoi encore?—R. Il est difficile de répondre à cette question d'une façon générale.

D. Je crois que ceci devrait être sous le titre de "films fixes" que nous verrons plus tard. Par exemple, n'avez-vous pas de ces films tournés pour les jeunes enfants ou les enfants d'âge préscolaire? La raison pour laquelle je vous pose cette question, c'est que j'ai vu récemment dans les journaux qu'un groupe d'Ottawa avait organisé un centre de distribution pour les familles. Ce sont des bandes d'"âge préscolaire"; on les déroule sur une machine mue à la main que l'on peut louer à raison de 50 cents pour une fin de semaine. Avez-vous des films de cette sorte?—R. Oui, nous en avons. Je ne puis vous donner un chiffre exact mais l'an dernier, comme vous le savez, nous avons tourné 100 bandes sur une multitude de sujets, et je crois que peut-être 90 p. 100 de ces bandes seraient de nature à intéresser les enfants d'un âge ou d'un autre. Quelques-unes d'entre elles pourraient être utilisées pour des enfants d'âge préscolaire.

D. Vos bandes sont-elles classées à cet égard? Sont-elles classées dans votre catalogue?—R. Pas dans le catalogue. Mais dans les descriptions qui accompagnent les bandes, il y a une indication des groupes d'âge qui pourraient être intéressés.

D. Ce serait une bonne idée de faire cette indication. Supposons qu'un groupe de parents désirent se procurer un film pour leurs enfants en fin de semaine. A moins qu'il n'y ait une indication quelque part, ils peuvent avoir une bande qui ne conviendrait pas du tout aux enfants en question; la bande ne sera pas beaucoup utile si elle ne mentionne pas l'âge des enfants auxquels elle s'adresse et l'intérêt qu'elle comporte. Un simple titre au haut du film ne sera pas d'une grande aide.—R. Actuellement, il y a un titre et une description qui peuvent faciliter le choix. Je crois cependant que votre suggestion est à propos, et qu'elle en est une que nous serons heureux d'étudier.

*M. MacLean:*

D. L'Office du film tourne-t-il des films éducatifs? Je veux parler de films spéciaux pour l'usage des maisons d'éducation, comme, par exemple, l'enseignement de sujets spéciaux, de sujets techniques?—R. Nous conférons chaque année avec un comité spécial de l'Association canadienne d'éducation, qui fait des suggestions concernant les sujets sur lesquels nous pourrions tourner des films qu'elle pourrait utiliser spécialement pour des fins éducatives. Comme résultat de telle consultation, nous avons quelques-uns de ces films sur notre programme. Nous avons aussi des entretiens avec les groupes universitaires.

Un de nos problèmes consiste à produire ce que l'on peut appeler un film d'audience générale sur un sujet qui sera d'utilité pour les éducateurs qui envisagent le sujet à un point de vue spécial. Nous ne pouvons nous permettre, par exemple, de tourner des films sur l'arithmétique pour des enfants de six ou sept ans. C'est en dehors de notre domaine. Mais en consultant les autorités de l'enseignement, nous nous efforçons de produire des films d'un intérêt plus étendu plutôt que d'un intérêt particulier, et qui cependant pourront avoir cet intérêt particulier.

D. Vous ne tournez pas de films d'un intérêt pour la distribution générale; je veux parler ici de films qui ne sont utiles qu'aux maisons d'enseignement?—R. Nous tournons quelques films d'un intérêt spécial, comme, par exemple, celui sur la mammite des vaches laitières. La distribution en est limitée, mais il traite d'un sujet d'intérêt spécial pour les groupes ruraux.

*M. Dinsdale:*

D. En ce qui concerne ce travail technique, je crois que l'Office a particulièrement bien réussi dans les sujets d'hygiène mentale. Ces films avaient-ils pour but d'intéresser les auditoires en général, ou simplement des groupes d'étudiants?—R. Ils ont été inaugurés avant mon temps. Si je comprends bien, ils avaient d'abord pour but d'atteindre des groupes spécialement intéressés, mais on s'aperçut après le développement de la série, qu'ils étaient d'un intérêt beaucoup plus étendu, et, depuis lors, ils ont été utilisés à cette double fin. Il y a eu une nouvelle entreprise dans ce domaine particulier, c'est-à-dire une série tournée l'an dernier sur l'hygiène mentale. Elle a été tournée dans une maison de santé. C'est une série de neuf films d'une bobine sur les syndromes mentaux, et ces films peuvent être distribués aux groupes intéressés au traitement des maladies mentales. Si nous pouvions en faire une distribution générale, nul doute qu'elle serait considérable, mais nous en sommes empêchés par une entente avec les autorités de l'hôpital, parce que ce sont des sujets de clinique.

D. Nous en avons vu un dans l'étalage.—R. Oui.

D. Il me semble que l'on s'efforce précisément de faire face aux demandes de ces films éducatifs en particulier?—R. Ces demandes proviennent bien souvent des commanditaires. Les films que nous venons d'étudier étaient commandités par le ministère de la Santé et du Bien-être. Une des questions que nous demandons toujours aux commanditaires est celle-ci: "Quel auditoire désirez-vous atteindre?" Les autres questions sont les suivantes: "Que voulez-vous dire? Combien d'argent avez-vous à dépenser dans ce sens?"

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet des bandes d'images, monsieur Carter?

*M. Carter:*

D. Je désire poser une autre question au sujet de la partie 1. Y a-t-il une liaison bien étroite entre l'Office du film et la section d'éducation de Radio-Canada? Radio-Canada a des émissions qui sont de nature à faire aimer notre histoire et à faire connaître la vie des personnages en vue de notre pays. Il

me semble que quelques-unes de ces émissions pourraient fournir un excellent matériel pour des films qui pourraient être distribués aux écoles, ou à ceux qui ont entendu l'émission. Je crois que ce serait une très bonne idée.—R. Cela s'est réalisé jusqu'à présent particulièrement dans le domaine des bandes. Nous avons commencé, l'an dernier, la production de bandes sur des sujets dont Radio-Canada se sert aussi pour ses émissions; ces bandes sont mises en circulation à peu près au même temps que l'émission et sont disponibles pour l'enseignement additionnel du sujet sous forme visuelle. C'est accompli avec la collaboration de Radio-Canada.

*M. Carroll:*

D. Est-ce votre organisme qui a fait les bandes pour la Société canadienne du cancer ou le travail était-il commercial?—R. En général, notre politique est de ne pas prendre de commandes d'agences non-gouvernementales. Je ne puis répondre à votre question en parfaite connaissance de cause, mais je me renseignerai.

D. Ces bandes étaient merveilleuses, et je le sais.—R. En général, notre politique est de ne pas accepter de commandes de l'extérieur.

M. MACLEAN: Envisagez-vous que lorsque Radio-Canada commencera à téléviser, elle demandera des films spécialement destinés à la radiodiffusion?

Le PRÉSIDENT: Ne pourrions-nous pas, monsieur MacLean, laisser cette question en suspens jusqu'à ce que nous en arrivions à une autre section?

*M. Henry:*

D. L'Office prendrait-il en sérieuse considération des suggestions de films faites par le Comité?—R. Certainement.

D. Je désire faire mention du beau travail accompli lors de la réalisation de la "Tournée royale", et je me demande si le Comité est disposé à recommander l'étude sérieuse de la réalisation du couronnement de la reine Élisabeth au mois de juin 1953? Allez-vous étudier la question sérieusement?

L'hon. M. WINTERS: Je ne crois pas que ce soit un genre de film qui soit normalement considéré en vertu des attributions conférées à l'Office du film. Notre principe fondamental et directeur est de faire connaître le Canada aux Canadiens, et il est difficile de concevoir comment le sujet pourrait être introduit dans le plan. Nous allons toutefois étudier la question, comme nous le faisons d'ailleurs pour toutes les autres. C'est cependant un sujet qui me semble être en dehors des attributions prescrites dans la loi.

M. HENRY: Je ne conclus pas nécessairement que l'Office devrait réaliser le film lui-même, mais je suggère plutôt qu'il pourrait trouver le moyen de collaborer avec les autorités britanniques qui, elles, pourraient réaliser un bon film pouvant être distribué par tout le Canada.

L'hon. M. WINTERS: Si l'on réalise un bon film, il nous fera certainement plaisir de le distribuer en dehors du commerce.

*M. Henry:*

D. Qu'en pense M. Irwin?—R. Je suis de l'avis du ministre sur ce point. Je comprends qu'une société commerciale de Grande-Bretagne a déjà pris des dispositions pour réaliser un tel film. Je crois que c'est la *Wessex Productions* et que ce film sera probablement mis à la disposition des théâtres de la manière ordinaire et, par la suite, disponible pour la distribution en 16 mm. Nous serions naturellement intéressés à le distribuer en dehors du commerce.

D. Croyez-vous qu'on a pris des dispositions suffisantes pour la réalisation du couronnement?—R. Je ne suis pas au courant des détails, mais c'est une question que nous devrions examiner.

*M. Fraser:*

D. Ne pensez-vous pas que lorsque les films seront publiés, ces sociétés commerciales seront en mesure de choisir le meilleur pour la distribution de 16 mm.? Il y en aura des bons et des mauvais, et il vous faudra les choisir pour les distribuer dans tout le Canada, parce que l'Office du film devra lui-même les acheter?—R. Il est raisonnable de supposer que nous essaierons de choisir le meilleur.

Le PRÉSIDENT: Faites-vous ordinairement du travail en dehors des limites du Canada?

Le TÉMOIN: Pas souvent. Un de nos hommes tourne actuellement la 27<sup>e</sup> brigade en Allemagne, et nous en avons deux en Corée.

Le PRÉSIDENT: Bandes d'images.—Avez-vous des questions à poser?

*M. Carter:*

D. L'Office du film a-t-il songé à filmer des cartes pour les écoles? Les cartes murales coûtent très cher, et la bande aurait l'avantage d'une série de cartes qui pourraient illustrer les caractéristiques physiques de même que les aspects industriels et économiques de la géographie.—R. Nous avons commencé la production de ce genre de bandes. Nous en avons terminé deux et d'autres sont en cours de production.

D. Est-ce que vous avez des ennuis avec les éditeurs de cartes au sujet des droits d'auteur?—R. Lorsque nous utilisons un matériel de ce genre, il nous faut toujours payer les droits d'auteur, mais si nous produisons les cartes nous-mêmes, nous sommes alors les propriétaires du droit d'auteur.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, ou allons-nous en venir à la page 16, "photos".

*M. Fraser:*

D. L'Office du film demande-t-il encore à des sociétés commerciales de tourner des films pour elles, comme c'était la coutume il y a quelque temps?—R. Non.

D. Il ne le fait plus?—R. Non. Notre politique générale est de ne pas accepter d'affaires commerciales d'agences en dehors du gouvernement. Ainsi, si vous veniez à nous et nous disiez: "Je désire que vous fassiez un travail pour la cité de Peterboro", nous vous répondrions de vous adresser à des producteurs commerciaux.

D. Il y a eu une demande de photos du défunt roi, et on a trouvé qu'il était assez difficile d'en trouver une convenable pour être encadré dans les écoles. Quelqu'un s'est abouché en mon nom avec l'Office du film, mais vous n'aviez pas de photos de cette nature. En avez-vous maintenant?—R. Je n'en suis pas bien certain.

D. Il y a un portrait ou une photo de la reine actuelle et de son mari; je crois que c'est la photo que vous devriez avoir.—R. Je me souviens bien de certains cas où nous avons fourni des portraits de la famille royale.

D. C'était dans un groupe, mais je ne crois pas que vous ayez des portraits individuels.—R. Je sais que nous avons pris des dispositions pour acheter des négatifs de la reine actuelle et du prince consort, mais c'était avant leur venue au Canada. C'est ce que nous avons fait en collaboration avec des photographes commerciaux, et nous avons acheté certains négatifs que nous avons mis en disponibilité. Lorsque nous ne faisons pas nous-mêmes de portraits de sujets en particulier, nous disons à ceux qui s'informent de s'adresser aux services commerciaux.

D. C'est ce que vous faites?—R. Ah! oui. Au cours des derniers mois, nous avons aussi invité les photographes commerciaux à déposer des épreuves dans notre cinémathèque. Quelqu'un qui cherche un sujet particulier peut se présenter et trouver une épreuve déposée par un photographe commercial. Nous lui disons alors de s'adresser au photographe intéressé.

D. C'est pourquoi les photographes commerciaux ne vous en veulent pas tant qu'il y a quelques années. Ils critiquaient beaucoup l'organisation de l'Office du film et ses photos il y a quelques années.—R. Nos relations avec les photographes commerciaux sont plutôt amicales.

D. Elles sont bien meilleures aujourd'hui.

*M. Jutras:*

D. Vous dites à la page 16:

Cette même année, les photographes à l'emploi de l'Office ont remporté 5 grands prix dans les concours établis par la Presse canadienne et la *Commercial and Press Photographers Association of Canada*.

Cela me semble une moyenne plutôt élevée. Est-ce que cela signifie que tous ont gagné un prix?—R. Quelques-uns ont gagné plus d'un prix. Nous avons quelques excellents photographes.

M. CARTER: Avez-vous des photos en couleurs?

Le TÉMOIN: Oui, nous en produisons quelques-unes en couleurs, surtout lorsque ce sont des ministères du gouvernement qui les demandent.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet des photos? Nous en arrivons alors aux "services techniques". (Pages 17 et 18).

*M. Jutras:*

D. Au titre de "services techniques", l'Office national du film tombe-t-il sous la juridiction de la *Canadian Patents and Development Limited*, l'organisme établi pour donner des conseils et administrer les découvertes des membres du Conseil national de recherches?—R. Pas actuellement, monsieur. Nous avons discuté cette question avec l'organisme que vous avez mentionné, et tout la question de l'administration des inventions qui peuvent provenir des travaux de l'Office est actuellement à l'étude avec le Commissaire des brevets, le ministère de la Justice, le Conseil national de recherches, de même qu'avec la *Canadian Patents and Development Limited*, et nous nous attendons à avoir quelque chose de précis à recommander à l'Office lors de sa prochaine réunion.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

*M. Fraser:*

D. Vous dites à la page 16, au sujet des "services techniques":

Métrage traité en 1950-1951, 11,278,011 pieds; métrage traité en 1951-1952, 10,736,578 pieds.

Quel est le déchet ici? Avez-vous des renseignements à ce sujet?—R. Nous avons ce que nous appelons les "rebutis".

D. Oui, les rebutis.—R. En 1950-1951, les rebutis des 35 mm. étaient de 2·5 p. 100; des 16 mm., de 3·5 p. 100; et des 16 mm. kodachrome, de 1·7.

Les chiffres correspondants de 1951-1952 étaient pour les 35 mm. blanc et noir, de 2·6 p. 100; pour les 16 mm. blanc et noir, de 3·5 p. 100, et pour les 16 mm. kodachrome, de 1·02 p. 100.

D. Vous avez réduit les rebutis?—R. C'est ce à quoi nous visons.

M. DINSDALE: Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet de la page 19 du rapport.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Carter désirait poser une question au sujet des "services techniques".

M. CARTER: Je désirais simplement dire que nous devrions exprimer à l'Office du film notre appréciation de la contribution qu'il a apportée à l'industrie du cinéma en développant l'invention concernant l'enregistrement de deux pistes sonores sur un film. La démonstration faite l'autre jour, lors de notre visite à l'installation de l'Office du film, m'a fort intéressé.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Carter. Nous en sommes maintenant à "distribution", page 17. Le premier sous-titre est "sommaire".

*M. Fraser:*

D. En ce qui concerne la distribution, il s'agit des 16 mm. de même que des 35 mm. M. Irwin a parlé de la manière dont elle se faisait, et je me demande s'il peut nous donner le montant que les sociétés commerciales ont payé à l'Office national du film pour cette distribution.—R. La question ne pourrait-elle pas être un peu plus claire?

D. Vous distribuez vos films de 35 mm. par l'entremise d'agences dans tout le pays?—R. Oui.

D. Mais ici au Canada, vous avez une compagnie à Toronto?—R. Oui, la *Columbia Pictures*.

D. Oui, la *Columbia Pictures*; vous en avez d'autres aux États-Unis. Quelles ont été vos recettes totales provenant de cette source?—R. Nous avons retiré \$76,723 en 1950-1951 et \$144,441 en 1951-1952.

D. Était-ce pour un nombre plus considérable de films, ou était-ce dû à un relèvement de tarif?—R. C'était principalement dû à une distribution plus considérable, bien que, dans quelques cas de vente d'épreuves de 16 mm., aux États-Unis particulièrement, nous avons pu demander un tarif plus élevé pour les droits d'auteur.

D. Alors, les droits sur les films de 16 mm. ont été révisés?—R. Oui, mais le gros de l'augmentation est dû à l'augmentation du volume de distribution.

M. DINSDALE: Je lisais à la page 17 du rapport polycopié qui se trouve à être la page 16 du rapport imprimé, au titre de "services techniques". Est-ce que je puis y revenir pour un instant, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur.

*M. Dinsdale:*

D. Une machine pour transcrire le son synthétique m'intéressait. Il est dit ce qui suit à la page 16:

Ainsi l'on est en train de discuter avec une compagnie commerciale de la possibilité de produire une machine, inventée par un employé de l'Office, pour transcrire le son synthétique sur pellicule.

Il va sans dire que cela signifierait que l'Office national du film détiendrait le brevet et que la production de cette nouvelle machine dans le domaine de la production sonore serait confiée à une compagnie commerciale. Comment arrangez-vous cela?—R. Par contrat, et on est actuellement à le discuter. C'est une corporation commerciale canadienne spécialisée en électroniques qui fait le travail. Nous croyons que lorsque nous arrivons à un certain point de développement d'une découverte, il n'est pas du ressort de l'Office de l'exploiter.

D. Je comprends.—R. Nous croyons que l'idée doit être transmise aux producteurs commerciaux et, dans de tels cas, nous essayons de passer un contrat avec eux tout en conservant autant de droit possible à l'invention que nous le pouvons en vertu de la loi actuelle des brevets.

D. La découverte est vendue à la compagnie commerciale?—R. Dans ce cas particulier, la base de l'entente est que la compagnie fournira les fonds et produira le prototype de cette machine spéciale que l'on appelle le composetron. Nous serons les premiers à nous servir de ce prototype, et cela fait partie du contrat. On veut que nous en développions l'usage parce qu'actuellement, nous sommes les seuls qui la connaissons et pouvons nous en servir. Il y aura en plus les redevances à l'inventeur et à l'Office en ce qui concerne l'exploitation au Canada.

En vertu de la Loi des brevets, et à moins qu'il n'y ait entente au contraire, l'employé qui fait une telle invention possède ce droit en dehors du Canada.

D. Je suppose qu'en fin de compte ce sera une découverte de grande valeur.—R. Oui, si tout va bien. Elle pourrait être d'une extrême importance et a pour objet la production électronique du son synthétique. Ce que vous avez vu à la rue John est l'enregistrement du son sur la piste sonore, qu'il soit fait à la main ou au moyen de la photographie. C'est là un procédé nouveau.

M. FRASER: En ce qui concerne la distribution, avez-vous un bureau en Nouvelle-Zélande?

Le TÉMOIN: Je crois que c'est en Australie.

Le PRÉSIDENT: Il est peut-être à propos d'appeler les en-têtes comme suit: "distribution commerciale au Canada" à la page 17, puis "distribution non commerciale". Est-ce que cela vous convient?

Adopté.

M. FRASER: C'est très bien, discutons le point de vue "commercial".

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes à la "distribution commerciale au Canada", page 17.

M. Fraser:

D. A propos des films que l'Office produit pour la distribution, M. Irwin peut-il me dire si on demande des soumissions, ou si on choisit simplement une compagnie et si on lui demande de faire le travail?—R. Je ne comprends pas très bien votre question. Vous voulez savoir la manière dont nous nous prenons pour distribuer un film?

D. Oui. Je me demande si vous choisissez simplement au hasard, ou si vous demandez des soumissions, après quoi l'on établirait le montant requis pour la distribution.—R. Nous entrons en pourparlers avec différents distributeurs au sujet d'un film en particulier. Ils en font un examen préalable, et nous tâchons d'obtenir les meilleures conditions possibles.

D. Vous voulez dire par là que vous convoquez les différentes compagnies qui s'occupent de ce travail, que vous leur montrez le film et qu'elles vous font ensuite une offre?—R. Si vous me le permettez, je vais vous répondre comme suit: nous avons au Canada un contrat avec la *Columbia Films* qui, je le pense, date d'environ dix ans. Nous ne mettons pas un film en circulation lorsque nous avons un contrat pour le montrer d'abord à un distributeur qui possède nos droits dans une région déterminée.

D. Quelle est la durée de ce contrat? Est-il sur une base annuelle?—R. Ce contrat en est un à long terme, mais les contrats que nous passons maintenant sont pour un terme limité.

D. Quand le contrat avec la *Columbia Pictures* se terminera-t-il?—R. Cela dépend des films. Pour la série, il est résiliable par entente. Le contrat existe depuis environ dix ans.

D. Je sais que le contrat existe depuis longtemps, mais je me demandais si cette compagnie était la seule avec laquelle vous aviez conclu une entente à ce sujet.—R. Ce programme comporte des ententes et des négociations commerciales qu'il n'est peut-être pas de l'intérêt public de discuter, mais le sujet a été étudié.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Boisvert.

*M. Boisvert:*

D. Avant de procéder à la distribution des films que l'Office produit ou contrôle, devez-vous les soumettre à un bureau de censure provincial?—R. Tous les films distribués aux cinémas sont censurés.

D. Par un bureau provincial?—R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous eu quelque difficulté avec les bureaux provinciaux l'an dernier?—R. Pas à ma connaissance, monsieur.

D. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la "distribution commerciale au Canada"?

M. HENRY: M. Irwin peut-il nous dire si au cours des dernières années, c'est-à-dire depuis la fin de la guerre, la distribution des films à l'étranger a diminué? Il se peut que je ne pose pas la question sous le bon titre.

Le PRÉSIDENT: Veuillez m'excuser, mais je me demande si nous en avons fini avec la "distribution commerciale au Canada", page 17?

M. HENRY: Veuillez m'excuser, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: S'il en est ainsi, nous allons en venir à la page 18, au titre "distribution non commerciale au Canada".

*M. Carter:*

D. Je crois que M. Irwin a été bien trop modeste dans cette partie du rapport. Il n'a pas du tout souligné l'admirable contribution de l'Office du film aux ministères provinciaux de l'éducation de même qu'à l'éducation populaire en général, et l'admirable collaboration entre l'Office et ces ministères. Je sais que dans le cas de ma province, cette contribution a été très considérable et je désire exprimer ici ma gratitude personnelle pour ce service. M. Irwin pourrait peut-être nous fournir quelques renseignements supplémentaires sur cette phase de son travail?—R. Il existe une collaboration continue avec les ministères de l'Éducation et certains autres ministères des provinces concernant les suggestions de sujets pouvant être utilisées dans le film mobile ou le film fixe. Nous travaillons de concert avec les provinces Maritimes pour la distribution des films. Nous avons, dans chacune de ces quatre provinces, des contrats avec des agences provinciales pour la distribution de nos films, et ces agences collaborent avec nos propres représentants dans ces régions. Et, comme vous l'avez fait remarquer, je dois dire que la coopération est très étroite, et nous en sommes fort satisfaits.

D. Je désire aussi consigner au compte rendu le fait que vous placez ces films et les projecteurs à la disposition des ministères de l'Éducation et des corps intéressés afin de leur permettre de s'organiser, et je crois que sans l'assistance que vous leur avez fournie, les conseils du film n'auraient jamais existé.—R. A Terre-Neuve, par exemple, le ministère de l'Éducation fournit le bureau, l'espace pour l'emmagasinage, la cinémathèque, une salle de projection. Il contrôle les films et l'équipement et fournit les services de son directeur d'éducation visuelle qui devient l'agent régional de l'Office.

A l'Île du Prince-Édouard, le ministère de l'Éducation fournit le bureau, l'espace pour l'emmagasinage, la cinémathèque et une salle de projection, le service du téléphone et du personnel de bureau, les services d'un représentant itinérant et ceux de son directeur d'éducation visuelle qui est le bibliothécaire provincial et qui devient l'agent régional de l'Office.

En Nouvelle-Écosse, le ministère de l'Éducation fournit le bureau et l'espace pour l'emmagasinage, la cinémathèque, les services de téléphone et de bureau, de même que ceux de son directeur d'éducation visuelle qui devient l'agent régional de l'Office.

Au Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation fournit le bureau et l'espace pour l'emmagasinage, la cinémathèque, le personnel de bureau, de même que les services de son directeur d'éducation visuelle comme agent régional de l'Office.

En Ontario, le Collège d'agriculture d'Ontario fournit le bureau et l'espace pour l'emmagasinage, la cinémathèque et l'aménagement d'une salle de projection, le service du téléphone et les services de quelques employés de bureau.

En Saskatchewan, le ministère de l'Éducation fournit le bureau et l'espace pour l'emmagasinage, la cinémathèque, une salle de projection, les services de bureau et ceux de son directeur provincial en sa qualité de conseiller.

En Colombie-Britannique, le département des relations extérieures de l'Université de la Colombie-Britannique fournit les services de son surintendant de l'éducation visuelle pour la coordination de la distribution des films aux conseils du film, aux bibliothèques et aux dépôts, et aux circuits de l'Office dans toute la province. Il fournit aussi les services de téléphone et de bureau requis à cette fin.

Nous collaborons étroitement avec le département des relations extérieures de l'Université de l'Alberta qui a distribué un nombre considérable de nos films.

*M. MacLean:*

D. Dans le cas de l'Île du Prince-Édouard, par exemple, les employés du bureau de distribution fournis par le gouvernement provincial sont tous, sauf un, des employés de l'Office national du film.—R. Il y a là un membre du personnel de l'Office. Les autres employés s'y trouvent en vertu de notre entente avec la province.

D. Qui possède l'outillage? Je veux parler des projecteurs et autres appareils. Sont-ils la propriété de l'Office du film? Je ne désire pas des renseignements précis, mais pouvez-vous me donner une idée générale?—R. Cette question soulève un point qui peut être d'intérêt général, c'est-à-dire le principe de fonctionnement autonome.

D. Qu'entendez-vous par là?—R. Au début, l'Office a commencé sa distribution non commerciale en employant des projectionnistes itinérants. C'était une méthode plutôt coûteuse, mais elle était nécessaire pendant la guerre et elle a bien réussi. Mais il devint très évident que le coût en était si élevé qu'il fallait trouver une autre méthode. Nous avons alors conçu l'idée de former des groupes communautaires locaux qui prendraient une plus grande responsabilité de la distribution dans leurs régions.

C'est l'idée qui a présidé à l'organisation des conseils du film et des cinémathèques locales et à la formation des projectionnistes bénévoles. Ces groupes locaux ont maintenant des moyens et des sources de revenus qui leur permettent de fonctionner de façon plus ou moins autonome. Ils achètent maintenant leur propre outillage, comme, par exemple, les projecteurs, et ils achètent aussi leurs pellicules. Toutefois, nous leur prêtons aussi des pellicules. Tout ceci a eu pour

résultat d'augmenter très considérablement la distribution des films de l'Office à un coût continuellement moins élevé par auditoire et par séance. Si vous croyez qu'ils peuvent vous intéresser, j'ai ici des chiffres.

Par exemple, dans tout le Canada en 1947, le nombre de présentations de films par membre du personnel de distribution de l'Office a été de 774; au cours de l'année qui vient de se terminer, c'est-à-dire 1951-1952, il a été de 2,162, soit une augmentation de 300%.

En 1947, le coût de chaque présentation était de \$7.21; il était de \$4.17 en 1951-1952. Le coût par auditeur en 1947 était de 7.8 cents, alors qu'en 1951-1952, il était de 5.4 cents. Cela n'aurait pas été possible sans la coopération des groupes communautaires locaux qui supportent maintenant une grande partie du fardeau.

Par exemple, il y a dans le comté de M. Fraser, 175 organismes communautaires membres du conseil du film de Peterboro, ce qui contribue à aider à notre distribution dans cette région.

M. FRASER: Ils font un bon travail.

Le TÉMOIN: Oui, un excellent travail. Il y a environ 343 conseils de cette nature, chacun composé d'une grande variété de groupes communautaires d'un bout à l'autre du pays, et leur nombre augmente continuellement.

M. MacLean:

D. Vendez-vous des films à ces conseils?—R. A mesure que leurs ressources augmentent, ils achètent plus de films non seulement de nous, mais d'autres sources.

D. Si vous prêtez des films à ces conseils, y a-t-il des frais?—R. Non.

D. Il n'y a jamais de frais?—R. Du moins, l'Office n'en exige pas.

D. C'est ce que je voulais dire.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela conclut l'interrogatoire sur la "distribution non commerciale"?

M. Dinsdale:

D. Au sujet de la distribution des films, je dois dire que la liste que vous venez de lire m'a fort intéressé. Est-ce que cela laisse entendre qu'il existe un programme bien arrêté d'utiliser les ressources des départements des relations extérieures des universités pour assurer la plus grande distribution de films possible?—R. Oui; nous sommes désireux de coopérer avec quiconque peut raisonnablement aider à la distribution de nos films.

D. Je constate que vous avez omis de mentionner le Manitoba. Je suppose que vous y avez encore un bureau régional?—R. Nous avons nos propres bureaux régionaux dans toutes les provinces, excepté les quatre provinces maritimes. Cela n'exclut pas toutefois la coopération avec les organismes comme ceux que vous avez mentionnés. Les bureaux locaux travaillent de concert avec les départements des relations extérieures des universités.

D. Au sujet de la distribution des films dans les bibliothèques, il me semble que, en ce qui concerne les pellicules destinées à la circulation, on est porté à les envoyer par groupes classés d'avance, de sorte que le même groupe de films revient presque toujours au bout de six mois.—R. Je sais ce dont vous parlez, monsieur Dinsdale.

D. Vous tombez dans un cercle vicieux et ne pouvez en sortir; vous essayez de desservir les collectivités locales et vous vous apercevez que le groupe de films a été distribué dans la région il y a quelques mois seulement, et que la plupart

des intéressés ont déjà vu ces films.—R. Nous avons des ennuis de cette nature et nous avons étudié attentivement ce problème spécial au cours des trois derniers mois. L'embarras vient de ce que la demande de nos films s'accroît, alors que nos fonds d'approvisionnement sont restreints. Autant que je puis m'en souvenir, nous avons en distribution courante au Canada environ 32,000 copies de 16 mm. Plus la distribution est considérable, plus les copies s'usent et plus nos fonds pour nous en procurer diminuent. Comme vous le dites, nous alternons les lots de films d'un conseil à l'autre. Il arrive parfois que des films reviennent au même endroit, ce qui ne devrait pas être. Mais le cas s'est présenté et avant d'en venir au jour heureux où nous aurons tout l'argent au monde pour procurer à chacun ce qu'il désire, je crains que la chose ne se répète de temps en temps, mais nous faisons tout notre possible pour l'éviter.

D. La demande de pellicules sonores et de films fixes provient en grande partie des bibliothèques régionales?—R. Oui, monsieur.

D. Au sujet de ce problème, il y a eu récemment certaines modifications des rapports entre la Société nationale du film et l'Office national du film?—R. Voulez-vous parler de l'Institut canadien du film?

D. Est-ce que ces modifications ont amené une collaboration plus étroite entre l'Office national du film et l'Institut canadien du film en ce qui concerne la distribution?—R. Ce problème a été sérieusement discuté avec l'Institut canadien du film. On a discuté au cours des derniers mois les fonctions que cet organisme pourrait remplir ainsi que celles que l'Office remplit déjà. Nous nous procurons certains services de l'Institut canadien du film. L'Office est d'opinion que l'Institut peut remplir convenablement certaines fonctions, par exemple, la production d'un catalogue général des films, non pas seulement ceux de l'Office, mais tous les films en disponibilité au Canada. Il faut qu'il y ait un organisme qui fasse ce travail et l'Institut canadien du film est l'organisme tout désigné pour remplir cette tâche.

Il y a aussi le problème de l'évaluation des films dont quelqu'un a parlé ce matin. Il faut qu'il y ait un organisme qui se charge de cette besogne. Une autorité, non seulement pour les films de l'Office, mais pour tous ceux que nous pouvons nous procurer au Canada ou à l'étranger. L'Office est d'opinion qu'elle n'a pas l'autorité voulue pour évaluer ces films, parce qu'en sa qualité d'organisme de production, son jugement sur ses propres films ne serait vraisemblablement pas objectif. Il y a aussi le service central de renseignements sur les films en général. C'est une fonction qu'un organisme comme l'Institut canadien du film peut remplir. Il pourrait aussi accomplir certaines autres tâches que l'Office et autres intéressés, y compris l'Institut, sont à étudier présentement. Il y a véritablement un double problème, celui du financement et celui de l'organisation.

D. Ces conseils locaux dévorent les films à une allure alarmante et avec grand enthousiasme, et un des embarras du groupe local est de satisfaire à la demande des conseils. Ces demandes viennent de partout, et je suis convaincu qu'une coopération plus étroite entre ces deux organismes serait fort utile.—R. Je suis de cette opinion en principe.

D. Pour en revenir au problème des bibliothèques, est-ce que l'Office national du film se charge de la distribution des films étrangers dans ses cinémathèques, ou est-ce l'Institut qui remplit cette charge?—R. Oui et non. Nous nous en occupons dans certains cas. Nous avons avec l'Office du film des Nations Unies une entente en vertu de laquelle nous sommes les agents de distribution de ses films au Canada. Je crois que cet organisme distribue les films UKIO, mais nous les distribuons aussi. Nous distribuons de tels films dans un ou deux autres cas, alors que nous avons le droit d'agir ainsi, mais dans la plupart des cas, la distribution des films étrangers provenant de sources déterminées est confiée à cet office des Nations Unies.

D. Je comprends. Par exemple, les films utilisés par les diverses ambassades pour fins de publicité sont-ils encore distribués par l'entremise du bureau de l'ambassade? Va-t-on essayer d'avoir, en vertu de ces pourparlers concernant une coordination plus étroite de la distribution des films, un plan principal et général pour les conseils locaux du film?—R. Il devrait y avoir un catalogue général. Les moyens de fournir des renseignements devraient être augmentés en proportion de l'accroissement de la demande et de l'emploi des films.

D. Je suppose que vous exigez quelques frais lorsque vous distribuez des films des Nations Unies? Cet organisme fournit-il les copies gratuitement, ou y a-t-il des frais de location?—R. Dans certains cas, l'Office du film des Nations Unies fournit des copies gratuitement. Dans d'autres cas, il fournit le matériel d'impression dont nous tirons nos propres copies pour la distribution. J'ai ici devant moi les chiffres concernant la distribution faite par l'Office de films autres que les siens. Il y a là 245 sujets et 3,465 copies. Ils proviennent d'organismes privés et internationaux, de gouvernements provinciaux et autres gouvernements. Les organismes privés ont fourni 804 copies; les organismes internationaux, 1,216; les gouvernements provinciaux, 127, et les autres gouvernements, 1,318.

D. Ce problème de la distribution de films provenant des Nations Unies m'intéresse, parce que les conseils locaux sont si enthousiastes et une des choses qui amortit l'enthousiasme est la difficulté d'obtenir le matériel qui les intéresse particulièrement.—R. C'est une question de prix et de demande de la part du client. Environ 80 p. 100 de nos copies émises depuis 1945-1946 sont encore en circulation et en usage continu. Le problème de faire face à cette demande est sérieux et je ne crois pas que l'Office puisse le résoudre lui-même entièrement; il faudra le temps et les ressources de l'Office, de même que des organismes intéressés, y compris les compagnies de production, pour fournir des copies à tous ceux qui en désirent.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

*M. Fraser:*

D. M. Irwin peut-il me renseigner au sujet des conseils du film et de l'échange des films? Les conseils les achètent-ils et, dans l'affirmative, de quelle manière? Mettent-ils leurs ressources en commun?—R. Oui, il y a ce que l'on appelle une caisse d'achat régionale. Un groupe de conseils du film d'une région déterminée se réunit, dépose un certain montant d'argent dans un fonds général et achète alors un lot de films qui sont mis en circulation dans la région selon la demande des conseils.

D. Vous croyez alors que l'Office devrait publier un catalogue de tous les films détenus dans tout le pays par ces différents conseils pour fins d'échange?—R. Non pas de tous les films qui se trouvent dans les cinémathèques. Il devrait y avoir cependant une liste indiquant les films déposés dans les principales bibliothèques, et la manière dont on peut se les procurer. Par exemple, si vous avez des films déposés dans une bibliothèque de la Colombie-Britannique, vous devriez le savoir et savoir aussi comment vous les procurer.

D. Quel est maintenant votre personnel itinérant dans tout le Canada? Pouvez-vous nous donner ce renseignement à l'égard de 1949 et 1950, de même qu'à l'égard de la présente année financière 1951-1952?—R. Voulez-vous parler des deux années?

D. 1949-1950, c'est une année spéciale; puis il y a l'année 1951-1952, dont les trois derniers mois seulement sont en 1952.—R. J'ai ici l'année 1950; est-ce que cela vous convient?

D. Cela suffit.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes à étudier l'année 1950-1951, monsieur Fraser.

M. FRASER: Oui, l'année 1950 me convient.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes à étudier l'année 1950-1951, monsieur Fraser.

M. FRASER: L'année 1950 est bien à propos.

Le TÉMOIN: Notre personnel itinérant en 1950 était de 107, alors qu'il était de 96 en 1952.

*M. Fraser:*

D. 96? Il y a donc eu réduction?—R. Oui.

D. Cela dépend du travail que les conseils accomplissent?—R. Exactement.

D. Vous arrive-t-il de demander à vos agents itinérants de donner des instructions aux autres au sujet de l'usage des machines?—R. Oui, et de deux façons. Nous avons eu à Ottawa l'an dernier une conférence donnée par un surintendant, puis nous avons de temps à autre des conférences où les itinérants de la région sont appelés en consultation.

D. Leur donne-t-on des instructions sur l'appareil lui-même et la façon de réparer le projecteur?—R. Pas au sujet des réparations.

D. Qui fait les réparations?—R. Toutes les réparations d'importance pour les provinces de Québec et d'Ontario sont faites ici. Les autres sont faites par les techniciens locaux.

D. Même les appareils provenant des conseils?—R. Non, nous ne réparons pas les appareils des conseils.

D. Qui fait leur travail?—R. Je prends note de la question pour pouvoir y répondre plus tard.

D. La raison pour laquelle je pose cette question est celle-ci: ce n'est pas dans ma circonscription mais dans une autre du pays; les opérateurs ont beaucoup d'ennuis lorsque quelque chose se brise et qu'il leur faut le réparer; il leur faut quelqu'un pour faire le travail, même s'il s'agit de réparations de moindre importance. Apparemment, ils ont de la difficulté à trouver des techniciens qui consentent à se rendre sur place et à faire le travail pour la somme modique qu'il leur est permis de demander.—R. C'est une des difficultés inhérentes au système d'administration autonome. Nous formons des gens sur place, mais il n'est pas trop facile d'en avoir qui consentent à faire le travail sur une base volontaire. Il peut arriver, comme vous le dites, qu'il soit difficile de trouver quelqu'un qui fasse les réparations pour ce que vous avez à leur offrir.

D. Je crois que vos agents devraient être convoqués aussi souvent que possible pour recevoir des instructions concernant le fonctionnement et l'entretien de ces appareils.—R. C'est ce que nous faisons continuellement, monsieur Fraser.

D. Je suis heureux de vous entendre dire cela.—R. C'est une des responsabilités de nos agents.

Le PRÉSIDENT: En avons-nous fini avec la distribution non commerciale?

Le TÉMOIN: Je désire qu'il soit bien entendu, monsieur le président, que les réparations des appareils qui n'appartiennent pas à l'Office du film ne sont pas faites par son entremise.

*M. Fraser:*

D. Vous ne faites que le travail de l'Office?—R. Exactement.

D. Sous le titre de la distribution, il y a aussi un autre problème qui se présente surtout dans les écoles. Dans nombre d'écoles au pays, on ne peut pas faire l'obscurité durant le jour et je me demande si, lorsque l'on montre les films aux enfants, les conseils du film ne pourraient pas s'entendre pour avoir un rideau

à cette fin. Ceci n'est peut-être pas de votre domaine, mais je me demande si vos gens ne pourraient pas trouver un moyen pour empêcher les écoles de dépenser un montant aussi élevé que \$200 pour des stores et des rideaux . . .—R. Je ne crois pas que l'Office puisse accepter cette responsabilité.

D. Non, mais je me demande tout simplement si vous ne pourriez pas trouver le moyen d'avoir un rideau d'un tissu quelconque qui pourrait être transporté.—R. Nous allons étudier le problème et voir s'il y a quelque chose à faire. Je ne m'y connais pas en fait de stores.

D. Ce ne serait pas un store, mais bien un rideau qui serait suspendu. Il faudrait qu'il fût d'un tissu spécial non facilement dommageable.—R. Nous ne demanderions pas mieux que de faire quelque chose pour parer à la situation. Il nous fera certainement plaisir de donner des conseils techniques.

D. Je connais nombre d'écoles qui ne peuvent avoir de représentations, parce qu'elles ne peuvent faire cette dépense. Les commissions scolaires des petits districts ne peuvent se permettre de payer de \$100 à \$200 qui retomberaient sur les contribuables.

M. JUTRAS: Lorsqu'il s'agit d'une représentation en plein jour, n'y a-t-il pas moyen de diminuer la lumière?

Le TÉMOIN: Il y a un écran spécial pour les représentations en plein jour.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes maintenant à la distribution commerciale à l'étranger. Je crois que M. Henry a une question à poser à ce sujet.

*M. Henry:*

D. J'ai ici une question, monsieur le président, il s'agit de la fermeture des débouchés à l'étranger. J'ai reçu ce matin une lettre d'un de mes électrices de Toronto.—R. Vous voulez parler du nombre des débouchés à l'étranger?

D. Oui, s'il en existe encore maintenant.—R. Comme je l'ai dit, nous avons un bureau au Mexique et un autre en Australie, mais ils ont été fermés.

D. Oui.—R. C'était une question d'économie. Ce sont les deux seuls bureaux dont je puis me souvenir en ce moment. C'est ce que vous entendez par débouchés?

D. Oui, je crois que c'est ce que mon électrice veut dire. Elle parle de la diminution de l'activité de l'Office au sujet de films représentant le Canada à l'étranger.—R. Je regrette de ne pas être de l'avis de votre électrice, parce que nous faisons tout notre possible pour augmenter la représentation des films canadiens à l'étranger, et, à mon avis, avec beaucoup de succès. Je dois dire en passant que je désire corriger les chiffres que j'ai mentionnés dans l'état de notre distribution commerciale à l'étranger au cours des neuf premiers mois des années budgétaires 1950-1951 et 1951-1952. Cet état indique une diminution de 1.6 p. cent. J'ai reçu depuis lors des renseignements supplémentaires démontrant qu'il y a eu une augmentation de 13 p. 100 de la distribution commerciale à l'étranger pendant ces périodes.

D. Il me fait plaisir d'apprendre cela.—R. Je désire préciser cette affirmation en ajoutant que les chiffres dont je parle ne comprennent pas la distribution de deux films que nous avons fait de concert avec la *Columbia Pictures*. Ils se rapportaient à des scènes de l'hiver canadien; l'un avait pour titre "Flying Skis" et l'autre, "Snow Fiesta". Nous avons payé un acompte pour la production de ces deux films et avons fourni des conseils techniques en retour desquels nous avons obtenu les droits pour la production commerciale canadienne. La compagnie *Columbia* a entrepris d'en faire une distribution internationale, bien que le nom de l'Office national du film n'apparût pas sur la copie mise en circulation à l'étranger. La distribution du premier de ces films qui dure depuis un an et

quelques mois a été de 16,000 locations dans un grand nombre de pays; pour le second, mis en circulation plus récemment, il y a eu 5,000 locations. Cette distribution n'est pas comprise dans les chiffres que j'ai cités, parce que nous ne croyons pas qu'il soit juste de compter les distributions de films où le nom de l'Office n'apparaît pas.

D. Mon électrice parle aussi du rapport Massey au chapitre intitulé: "La 'projection' du Canada à l'étranger", et elle fait allusion particulièrement, aux films que vous tournez. Je désire simplement entendre vos commentaires sur ce que vous avez fait à la lumière du rapport Massey relativement à la distribution à l'étranger, de même qu'au sujet des autres recommandations de la Commission Massey concernant la "projection" du Canada à l'étranger.

L'hon. M. WINTERS: Pendant que le témoin est à étudier la question et en vue d'éviter tout malentendu, je dois dire que bien que l'Office ait fermé ces bureaux en Australie et au Mexique, il y a encore une distribution très efficace qui se fait dans ces pays par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, qui fait un excellent travail. En conséquence, on ne peut pas dire que ces débouchés nous soient fermés.

M. FRASER: Le ministère du Commerce accomplit aussi ce travail?

L'hon. M. WINTERS: Oui, monsieur Fraser.

Le TÉMOIN: C'est surtout la distribution à l'étranger qui vous intéresse en ce moment?

M. HENRY: En effet. Je n'ai pas d'objection à ce que vous déposiez un mémoire sur le sujet un peu plus tard, monsieur Irwin.

Le TÉMOIN: J'ai ici les recommandations Massey: ce qui a été recommandé et ce qui a été accompli. Je ne sais pas si . . .

M. HENRY: Je n'ai pas l'intention de prendre le temps du Comité pour discuter cette question, à moins que vous ne soyez en mesure de nous fournir maintenant les renseignements demandés.

Le TÉMOIN: Il me fera plaisir de vous fournir tous les renseignements que nous possédons. Nous avons poussé très fortement la distribution à l'étranger.

M. HENRY: Si vous devez faire des recherches pour obtenir les renseignements demandés, je crois qu'il est aussi bien que vous me fournissiez un mémoire sur le sujet, afin que je puisse le faire parvenir à mon électrice plutôt que de consigner un long rapport au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous nous en tenir à cela?

Adopté.

Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la distribution commerciale à l'étranger?

*M. Dinsdale:*

D. En ce qui concerne ce sujet d'actualité, je suppose que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration utilise autant que possible les films de l'Office national?—R. C'est exact.

D. J'ai vu récemment un rapport du Conseil canadien du civisme, et j'ai constaté que le secrétaire avait fait une enquête en Europe. Il est revenu en se plaignant du manque de renseignements sur le Canada, et du manque de publications canadiennes dans les étalages de livres. Il n'a pas mentionné les films en particulier, et il se peut qu'il n'ait pas étudié ce problème, mais la plainte que les renseignements canadiens n'atteignent pas les immigrants virtuels en Europe particulièrement est-elle fondée?—R. C'est un problème qui intéresse d'autres ministères.

L'hon. M. WINTERS: Je n'ai pas la compétence pour me prononcer sur ce point, et je ne sais pas si M. Irwin pourrait le faire. Mais nous savons jusqu'à quel point les films sont distribués.

*M. Dinsdale:*

D. Y a-t-il des chiffres sur les films qui peuvent être utilisés en Europe par l'entremise des ambassades?—R. Oui, je puis indiquer le nombre de représentations de films qui ont eu lieu et l'endroit où elles ont été données.

D. Cela prendrait bien du temps?—R. Oui. Dans quelques cas, l'augmentation a été phénoménale.

Le PRÉSIDENT: Par exemple, il est indiqué à la page 13 que les films de l'Office ont atteint un auditoire étranger non commercial de 9,663,795 dans quarante-cinq pays, ce qui donne une certaine idée de la distribution.

M. FRASER: C'est une augmentation sur le nombre de représentations qui ont été données, quand nous avons des bureaux au Mexique et en Australie?

Le TÉMOIN: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: L'augmentation indiquée est de 15·9 p. 100.

M. FRASER: Oui, et d'après les chiffres que je possède, c'est une augmentation sur ceux que nous avons, lorsque l'Office avait des bureaux au Mexique et en Australie.

Le TÉMOIN: Nous avons actuellement vingt-trois titres de films de 35 mm. en distribution commerciale. Et c'est uniquement en Europe occidentale. Onze de ces films ont été mis en circulation depuis le début de l'année 1951-1952. Ces films couvrent un grand nombre de régions.

Nous avons récemment conclu une série de contrats de vente pour la distribution à l'étranger de nos films de 16 mm. Un de ces nouveaux contrats avec la Suède comprend cinq films de sujets différents. Nous avons un autre contrat de quatre titres pour les pays qui bénéficient du plan Marshall. Nous en avons un autre avec la France en vertu duquel le distributeur a accès à tous nos films de 16 mm. qu'il voudrait distribuer et il est actuellement à les examiner. Nous sommes en pourparlers avec la Grande-Bretagne au sujet d'un contrat de vente de films de 16 mm. pour l'hémisphère occidental. Nous en avons un autre pour des films fixes avec une des compagnies Rank. Nous avons, en plus, un contrat pour la distribution commerciale de 16 mm. pour une région très étendue.

Dans le domaine non commercial, nous travaillons très étroitement avec le ministère des Affaires extérieures et le ministère du Commerce. Par exemple, nous avons à Paris 573 copies en dépôt et l'auditoire à cet endroit a passé de 309,000 d'avril à décembre 1950 à 413,000 d'avril à décembre 1951.

En Allemagne, nous avons prêté 240 copies à des groupes éducatifs et culturels dont 87 titres et 205 copies l'ont été à Interfilms, agence de films anglaise qui fonctionne en Europe occidentale. L'Allemagne a aussi les négatifs de quatorze sujets différents dont elle est à tirer des copies pour fins de distribution. Cette distribution en Allemagne est entièrement distincte de celle qui se fait à nos postes de Bonn, de Berlin et de Francfort. La distribution provenant de ces agences d'avril à décembre 1950 a été d'environ 26,000, d'avril à décembre 1951, elle a été de 89,000.

En Italie, il y a eu une augmentation phénoménale de la distribution par l'entremise de notre ambassade à Rome. Mille cinquante-cinq d'avril à décembre 1950, et 384,799 d'avril à décembre 1951.

Les résultats varient avec le nombre et la qualité du personnel des postes. Nous nous efforçons continuellement de susciter de l'intérêt pour nos films. Il va sans dire que tout cela s'accomplit par l'entremise des Affaires extérieures.

Distribution effectuée par votre poste du Danemark: 177 copies à la bibliothèque de notre légation à Copenhague. La distribution pour les neuf premiers mois de 1950 a été de 599, et de 58,041 pour la période correspondante de 1951.

En Norvège, il y a eu une légère augmentation pendant ces deux périodes de neufs mois; 40,000 en 1950, et 52,990 en 1951.

La distribution en Suède est à peu près dans le même cas. J'ai les chiffres pour les autres pays, mais je crois qu'il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur ce point.

Je dois ajouter un mot, cependant, Je crois avoir parlé de 23 sujets pour fins de distribution commerciale. Ce chiffre ne se rapporte qu'à l'Europe occidentale, parce que nous avons soixante-dix sujets pour une distribution semblable dans le monde entier.

*M. Fraser:*

D. Dans les endroits ou pays où vous vendez les contrats de distribution de films, vous tient-on au courant des représentations données?—R. Nous n'avons pas le moyen de savoir quel est l'auditoire que les copies vendues peuvent atteindre. Les chiffres que nous vous citons sont ceux des auditoires obtenus par la présentation des films contrôlés par nos postes ou par d'autres agents qui nous font rapport. Dès qu'une copie est vendue, vous ne pouvez obtenir de rapport.

D. D'une façon générale, l'expérience démontre qu'un film vendu est mieux distribué qu'un autre qui serait loué seulement?—R. Cela peut être vrai, mais je ne sais pas si l'on peut généraliser.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la distribution commerciale à l'étranger? Sinon, nous allons étudier la distribution non commerciale à l'étranger.

*M. MacLean:*

D. A ce propos, monsieur le président, a-t-on fait des efforts particuliers pour distribuer ou produire des films ayant pour but d'éduquer les futurs immigrants au Canada, au sujet de ce à quoi ils peuvent s'attendre à leur arrivée?

Je soulève ce point, parce que d'après mon expérience en Allemagne après la guerre et depuis mon retour, et je dois dire que j'ai employé huit différentes personnes déplacées, ces gens ont presque sans exception une idée tout à fait fautive de ce à quoi ils peuvent s'attendre à leur arrivée au Canada. Je ne sais pas pourquoi, mais ils semblent avoir généralement l'idée qu'en arrivant au Canada, ils commenceront au haut de l'échelle.

Ils semblent avoir une idée complètement erronée du standard de vie qu'ils auront en commençant, du revenu qu'ils peuvent attendre pour leurs capacités, et ainsi de suite. A-t-on fait des efforts particuliers pour faire à ces gens un tableau précis de ce à quoi ils peuvent s'attendre pendant les premières années qui suivront leur arrivée au pays? Ce que je veux dire par là est qu'un nombre très considérable de ces immigrants ne semblent pas se rendre compte que le Canada est un pays qui est encore au stade de développement ou qui, du moins, n'a pas encore terminé ce stade. Nombre de ces immigrants semblent croire que dès leur arrivée au Canada, leur standard de vie montera de beaucoup en comparaison de ce qu'il était en Europe pour la même somme de travail. Du moins, c'est ce que je pense.—R. Je ne crois pas, monsieur le président, avoir la compétence voulue pour faire des commentaires sur les sources de renseignements au sujet du Canada. Elles sont bien nombreuses. Nous nous efforçons, d'une façon générale, de présenter dans nos films un tableau sincère des aspects de la vie canadienne. Cela cause parfois des embarras, parce qu'il est de la nature humaine de présenter ce qu'il y a de mieux.

D. Vous devez comprendre que je ne critique pas les films qui peuvent être montrés.

Le PRÉSIDENT: Votre question doit se limiter au travail effectué par l'Office du film, monsieur MacLean.

M. MACLEAN: Je comprends cela, monsieur le président. Les gens semblent avoir cette impression, et je désire savoir s'il y a des films tournés spécialement pour présenter un tableau réel de la vie canadienne.

L'hon. M. WINTERS: Il peut y en avoir eu, mais les éléments de ce problème particulier sont si nombreux qu'il serait impossible d'insérer dans un seul film ou même dans un petit nombre de films, le message que vous voulez transmettre. Ainsi, si nous savions qu'un certain immigrant vient d'Allemagne avec l'intention de s'établir sur une ferme de l'île du Prince-Édouard, nous pourrions peut-être faire quelque chose pour lui faire connaître ce qu'il veut savoir. Mais s'il s'agit d'un technicien spécialisé venant d'une autre partie de l'Allemagne et à destination d'une usine de Toronto, ce dernier se trouvera dans des circonstances tout à fait différentes et il s'attendra à un autre standard de vie. Prenez le cas de ces deux hommes qui voient le même film et qui en tirent une image de ce qui les attend au Canada. Vous vous rendez compte du problème.

M. MACLEAN: Je comprends cela parfaitement bien, mais je suppose que ces immigrants puisent leurs idées dans les films commerciaux d'Hollywood, et qu'ils ont l'impression de pouvoir rouler dans une automobile luxueuse.

L'hon. M. WINTERS: En vertu du programme établi l'an dernier, nous nous efforçons de faire des films qui montrent aux Européens le Canada sous son vrai jour, afin qu'ils puissent connaître notre mode de vie en général avant de venir ici. Nous essayons de leur faire connaître les situations dans lesquelles ils se trouveront probablement.

Le TÉMOIN: Nous avons discuté cette question avec le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté qui, l'an dernier, a produit une série de films fixes destinés à renseigner les immigrants. Nous sommes présentement à discuter la production de deux films qui seront utilisés dans ce domaine.

*M. Fraser:*

D. Au sujet de l'Office du tourisme et de la distribution de nos films, vous faut-il envoyer les films d'ici aux différents clubs sociaux et autres endroits des États-Unis, ou l'Office du tourisme s'en occupe-t-il lui-même?—R. Nous nous occupons de la distribution pour l'Office du tourisme. Nous avons, comme vous le savez, deux bureaux aux États-Unis, un à New-York et l'autre à Chicago; nous avons des cinémathèques dans chacun d'eux. Mais les principales voies de distribution de nos films de tourisme aux États-Unis sont les 66 cinémathèques régionales entretenues par nos bureaux de Chicago et de New-York. Est-ce que cela répond à votre question, monsieur Fraser?

D. Oui; et on les envoie à la demande de l'Office du tourisme?—R. Nous travaillons de concert avec l'Office du tourisme, mais nous faisons la distribution.

D. Vous faites le travail, et non pas l'Office du tourisme?—R. C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela termine l'interrogatoire sur la "distribution non commerciale à l'étranger"?

Adopté.

Nous en venons maintenant aux "ciné-nouvelles" à la page 19. Avez-vous des questions à poser?

*M. Fraser:*

D. En retirez-vous des recettes?—R. Nous ne retirons pas de recettes des films commerciaux.

D. Aucune recette?—R. Nous fournissons le métrage des ciné-nouvelles distribuées dans les cinémas à l'étranger.

D. Et quant à la distribution canadienne?—R. La distribution canadienne se fait par voie de New-York. Toutes les ciné-nouvelles canadiennes sont faites à New-York. Nous retirons un faible revenu du métrage pour la télévision. Je ne parle que du métrage de ciné-nouvelles.

*M. Dinsdale:*

D. Est-ce que cela comprend "Coup d'œil"?—R. Non.

D. Est-il sous forme de ciné-nouvelles?—R. C'est une ciné-nouvelles de 100 à 300 pieds. C'est simplement un métrage fourni aux distributeurs. Ce n'est pas un film complet.

D. Les ciné-nouvelles ne sont distribuées que dans les circuits des conseils du film?—R. Non.

D. Je veux parler de "Coup d'œil".—R. "Coup d'œil" est distribué commercialement et non commercialement. Il a d'abord été distribué au Canada, mais nous en avons récemment commencé la distribution à l'étranger. Il y a environ trois mois, nous avons signé un contrat pour la distribution du film en Nouvelle-Zélande et nous espérons le distribuer en Europe occidentale. Nous sommes actuellement en pourparlers à ce sujet. Après leur distribution commerciale au Canada, les films sont distribués non commercialement.

D. Est-ce que la distribution commerciale est faite sur une base qui ne rapporte pas de profit?—R. Non, à l'exception des ciné-nouvelles, la distribution commerciale rapporte des recettes. Je désire m'expliquer. Nous fournissons un certain métrage de ciné-nouvelles à différentes compagnies de New-York, de Londres, de Bruxelles et de Rome. Nous avons notre propre chef de ciné-nouvelles en Europe afin d'y augmenter la distribution, et nous croyons qu'il y a là de grandes chances de succès. On leur fournit le métrage gratuitement ou sur une base d'échange. Ainsi, nous avons une entente avec une compagnie de ciné-nouvelles en Belgique, en vertu de laquelle nous lui fournissons le métrage, et nous avons conclu une entente semblable avec l'Italie. Mais quand à "Coup d'œil", "En avant Canada", et autres films du genre, ils sont mis en circulation sur une base de location strictement commerciale. Ce sont des films finis, alors que les autres ne sont que du métrage. Comprenez-vous bien?

D. Oui, je comprends.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet des ciné-nouvelles? dans le cas contraire, nous allons en venir à la "télévision".

*M. MacLean:*

D. Prévoyez-vous que Radio-Canada demandera des films pour ce genre de radiodiffusion?—R. Vous abordez là une question d'une grande envergure.

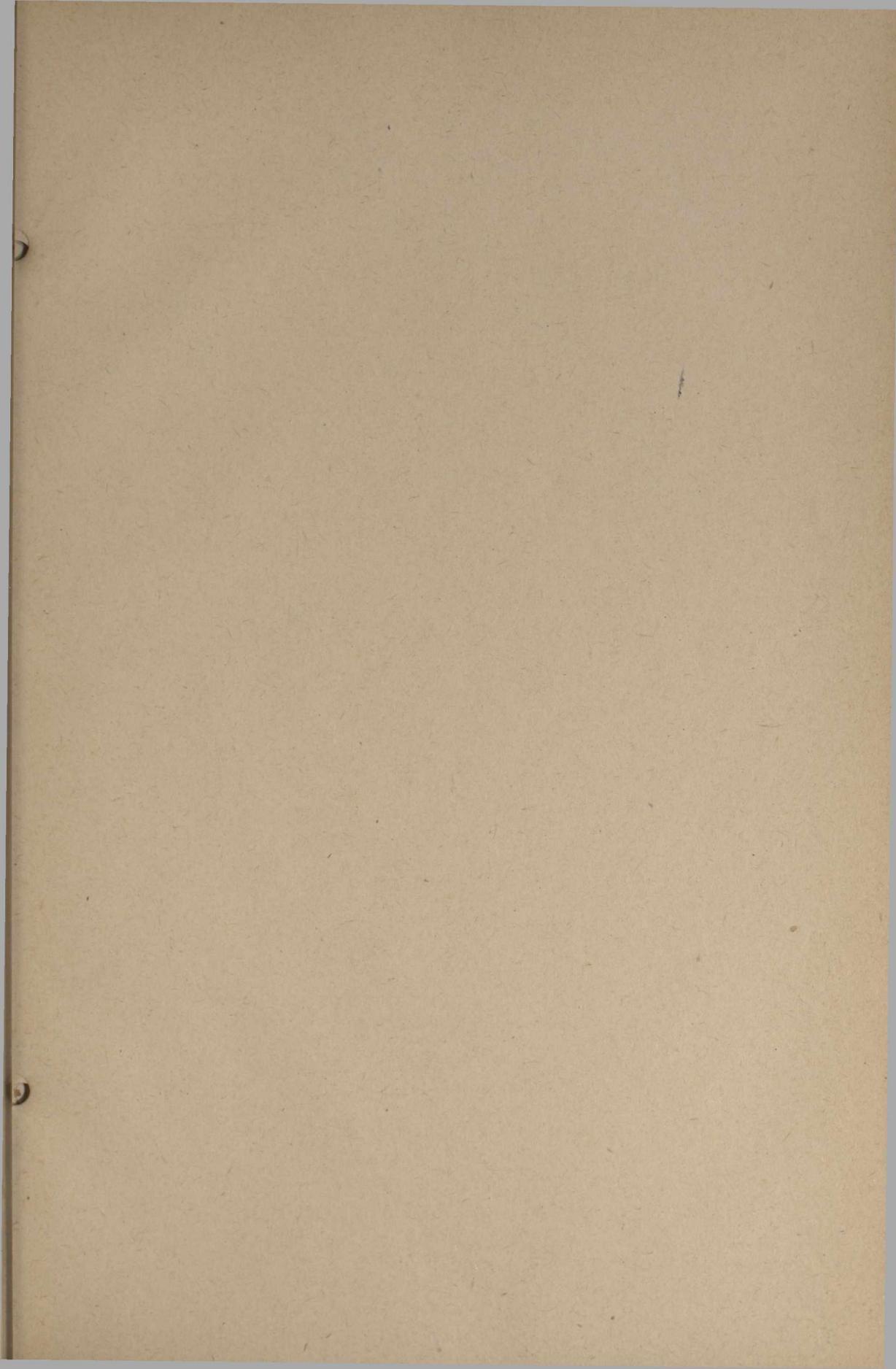
D. Je m'en rends compte. Je désire simplement savoir si l'Office du film s'engagera prochainement à cet égard avec Radio-Canada.—R. Les deux organismes sont en pourparlers depuis deux ans en vue de collaborer en ce qui concerne l'emploi de films pour la télévision. En fait, l'Office du film tient présentement une conférence avec Radio-Canada sur la question.

Nous croyons d'une façon générale que dans les domaines où deux services sont intéressés, il faut éviter les doubléments inutiles des services ou des installations, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes abouchés avec Radio-Canada.

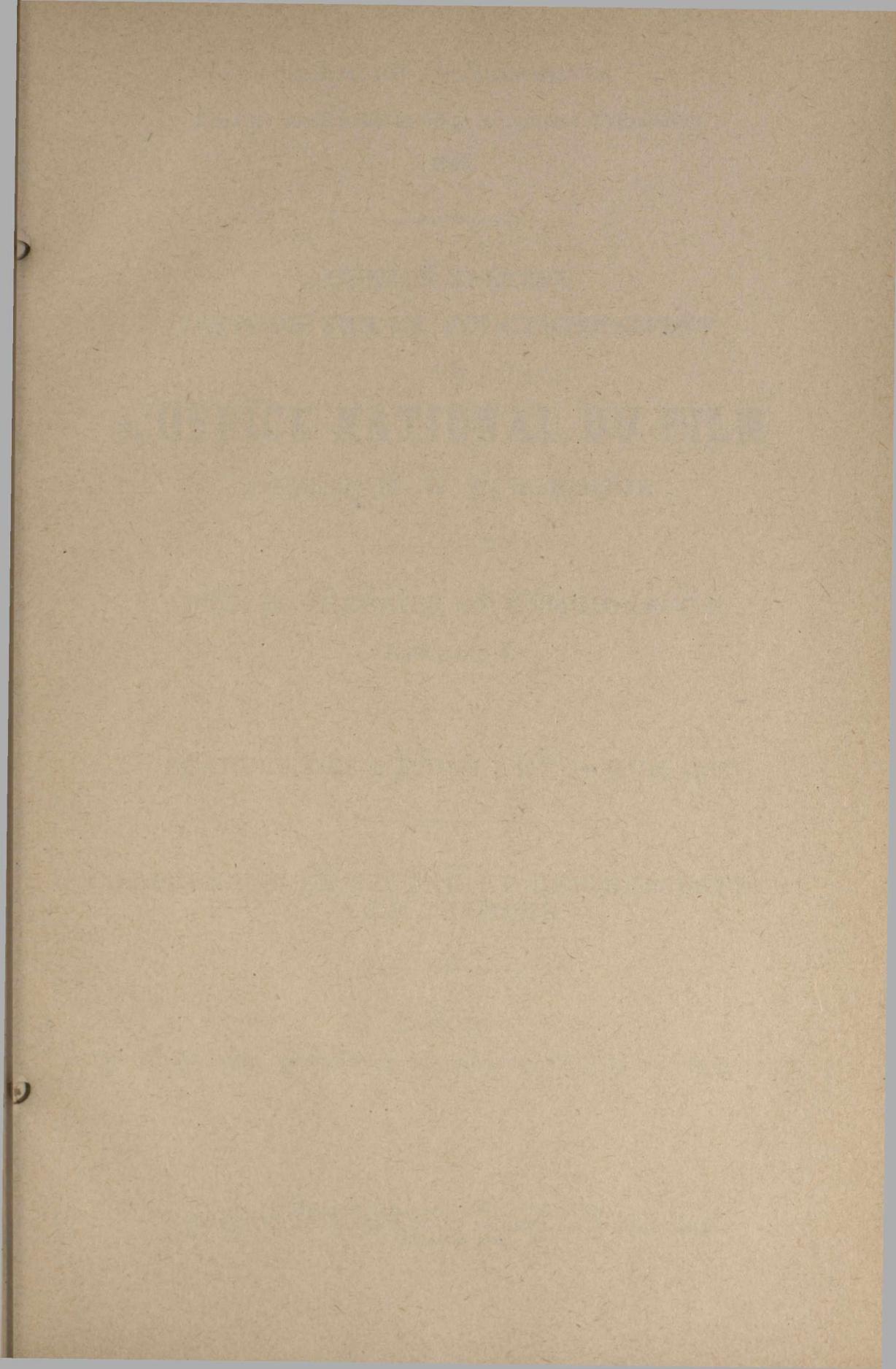
Le PRÉSIDENT: Il est presque une heure. Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la télévision? C'est adopté, n'est-ce pas?

Adopté.

Nous en viendrons au voyage royal, page 20, lors de la prochaine séance, qui sera convoquée par le président.









CHAMBRE DES COMMUNES

Sixième session de la vingt et unième Législature

1952

---

COMITÉ SPÉCIAL  
D'ÉTUDE SUR LE FONCTIONNEMENT  
DE  
**L'OFFICE NATIONAL DU FILM**

*Président:* M. W. A. ROBINSON

---

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

---

SÉANCES DES MARDIS 3 ET 24 JUIN 1952

---

COMPRENANT LE SECOND ET DERNIER RAPPORT  
À LA CHAMBRE

---

TÉMOIN:

M. W. A. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie.

ORDRE DE RENVOI

LUNDI 2 juin 1952

*Il est ordonné*—Que le nom de M. Stewart (*Winnipeg-Nord*) soit substitué à celui de M. Coldwell sur la liste des membres dudit comité.

*Certifié conforme.*

*Le greffier de la Chambre,*  
LEON-J. RAYMOND.

## RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité spécial d'étude sur le fonctionnement de l'Office national du film a l'honneur de présenter son

### DEUXIÈME ET DERNIER RAPPORT

Le Comité, constitué au moyen d'une résolution adoptée par la Chambre des communes le mercredi 30 avril 1952, a été chargé d'étudier l'exploitation de l'Office national du film, telle que la révèle le rapport annuel de cet organisme.

Au cours de ses délibérations, le Comité a tenu six séances, y compris une tournée d'inspection à l'établissement de l'Office, rue John, à Ottawa.

Le commissaire fédéral du film, M. W. A. Irwin, a présenté au Comité un exposé instructif de l'exploitation de l'Office pendant l'année financière 1950-1951, telle que la révèle le rapport annuel de l'Office. Il a étendu la portée de son exposé de façon à comprendre, autant que possible, les résultats de l'exploitation en 1951-1952. Le Comité a étudié le rapport d'ensemble du commissaire du film, ainsi que ledit rapport annuel.

Persuadé que la production et la distribution de films et d'autres aides visuelles par l'Office national du film jouent un rôle essentiel dans la formation de la conscience nationale au Canada et qu'ils aident à faire connaître le Canada à l'étranger, le Comité félicite l'Office de sa fidélité à produire des films visant surtout à faire connaître le Canada aux Canadiens ainsi qu'aux habitants des autres pays.

Le Comité a été frappé des travaux de production et de distribution qu'a exécutés l'Office relativement au film intitulé: VOYAGE ROYAL, qui montre la tournée du Canada et des États-Unis par celle qui était alors la princesse Élisabeth et le duc d'Édimbourg. Parce que ce film constitue une page importante de l'histoire du Canada ainsi qu'une reproduction fidèle de notre pays et de ses habitants, le Comité s'est réjoui d'apprendre que VOYAGE ROYAL,—tant la version anglaise que la version française,—passera dans une multitude de cinémas au Canada et à l'étranger et qu'on pourra le présenter ailleurs que dans les cinémas. Le Comité félicite l'Office de l'initiative qu'il a prise en exécutant, à l'occasion du film VOYAGE ROYAL, le premier long-métrage, à l'aide du nouveau procédé négatif-positif Ekta-color.

Le Comité, ayant inspecté le centre de production de la rue John, a constaté que ces locaux ne répondent pas aux besoins de l'Office. Le Comité souscrit aux propositions formulées, en 1950, par J. D. Woods and Gordon Limited, dans *l'Étude des cadres et de l'administration de l'entreprise* et, en 1951, par la Commission royale sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, d'après lesquelles on devrait centraliser les principales fonctions de l'Office dans un immeuble spécialement conçu et construit en vue de répondre aux besoins de la production, des opérations techniques et de la distribution de l'Office du film.

Le Comité a noté l'excellente besogne qu'a accomplie l'Office dans le domaine des recherches techniques. La production du film au Canada bénéficie grandement d'une invention, œuvre des techniciens de l'Office, qui consiste à enregistrer deux langues sur la même piste sonore, au moyen d'un dispositif peu coûteux qui s'adapte aux projecteurs actuels. Le Comité a appris avec plaisir qu'on s'intéresse vivement aux films animés stéréoscopiques et aux effets de bruitage que l'Office a mis au point.

Le Comité a aussi appris qu'une forte proportion des films de l'Office étaient produits en français et en anglais. Il estime qu'en renseignant le public à l'égard des deux principaux groupes de langues différentes du Canada, et en facilitant leur compréhension mutuelle, l'Office accomplit une partie essentielle de ses fonctions, qui consistent, entre autres, comme le définit la loi, du film national (1950), à «faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens».

Le Comité a noté avec plaisir l'augmentation constante du nombre de films de l'Office qui sont distribués au pays et à l'étranger; il félicite l'Office de l'initiative dont il a fait preuve en formant, dans les collectivités, des groupes bénévoles qui se chargent en grande partie de la distribution des films destinés à la présentation ailleurs que dans les cinémas dans maintes régions du Canada.

Ci-joint un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité.

Le tout est respectueusement soumis.

*Le président,*

M. W. A. ROBINSON.

## PROCÈS-VERBAUX

MARDI 3 juin 1952.

Le Comité spécial d'étude sur le fonctionnement de l'Office national du Film se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. W. A. Robinson.

*Présents:* MM. Browne (*Saint-Jean-Ouest*), Cannon, Carroll, Carter, Dinsdale, Fraser, Gauthier (*Portneuf*), Henry, MacLean (*Queen's, Île du P.-É.*), Macnaughton, Robinson.

*Aussi présents:* MM. W. A. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie, Ian MacNeill, secrétaire de l'Office, E. S. Coristine, directeur de l'administration, et Mlle Marjorie McKay, surveillante des recherches en matière de production.

Le Comité étudie de nouveau le rapport présenté par M. Irwin le jeudi 8 mai 1952.

Les articles intitulés «Distribution», «Problèmes» et «Conclusions» sont étudiés et le témoin est interrogé à ce sujet.

Le rapport annuel de l'Office pour l'année financière 1950-1951 est également étudié et approuvé.

Sur la proposition de M. Carter,

*Il est ordonné*—Que le sous-comité de l'ordre du jour prépare un «Rapport à la Chambre», lequel sera étudié à la prochaine réunion du Comité.

Le Comité se dit heureux de la façon dont M. Irwin a présenté son témoignage.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

MARDI 24 juin 1952.

Le Comité spécial d'étude sur le fonctionnement de l'Office national du film se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. W. A. Robinson.

*Présents:* MM. Beyerstein, Boisvert, Browne (*Saint-Jean-Ouest*), Byrne, Cannon, Carroll, Carter, Decore, Dinsdale, Fraser, Gauthier (*Portneuf*), Knight, MacLean (*Queen's, Île du P.-É.*), McWilliam, Smith (*Moose-Mountain*).

Des exemplaires du rapport présenté par la Chambre de commerce canadienne sont distribués aux membres du Comité.

Le président présente le premier rapport du sous-comité de l'ordre du jour, qui consiste en un «Projet de rapport à la Chambre».

Ledit projet de rapport est étudié par les membres du Comité et, après quelques légères modifications, il est adopté à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Boisvert,

*Il est ordonné*—Que le «Projet de rapport», adopté à l'unanimité, soit soumis à la Chambre.

A 10 h. 45, le Comité s'ajourne *sine die*.

*Le secrétaire du Comité,*  
E. W. INNESS.



## TÉMOIGNAGES

Le 3 juin 1952.

11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Je prierais d'abord M. Irwin de bien vouloir répondre à certaines questions qui ont été posées lors de la dernière réunion et qui sont demeurées sans réponse.

**M.W.A. Irwin, commissaire du gouvernement à la cinématographie, est appelé:**

Le TÉMOIN: M. Dinsdale m'avait interrogé au sujet de la bande d'images tournée pour la Société canadienne du cancer et je voudrais lui donner des renseignements supplémentaires à ce sujet. L'an dernier, nous avons complété une bande d'images pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en collaboration avec la Société canadienne du cancer. Trois versions de cette bande ont été réalisées: une version française, une version anglaise et une version destinée aux États-Unis. Bien que la Société du cancer nous ait prêté son concours en nous fournissant les renseignements dont nous avons besoin et en assumant une partie de la distribution, nous n'avons reçu de cet organisme aucune aide financière pour l'exécution de ce projet. Le ministère de la Santé en défraya le coût et l'Office eut à fournir certaines sommes supplémentaires.

Le PRÉSIDENT: Lors de la dernière réunion, nous avons terminé l'examen de l'article *télévision* à la page 19, et nous pouvons maintenant passer à l'étude des questions concernant l'article *Voyage royal*, qui apparaît à la page 20.

*M. Fraser:*

D. Monsieur le président, j'ai déjà posé deux questions à ce sujet, le lundi 5 mai, et je n'ai pas encore reçu de réponse. Les voici de nouveau: 1. «Le film intitulé *Voyage royal* est-il la propriété exclusive de l'Office national du film?»

2. «Dans quelles largeurs ce film a-t-il été réalisé, ou est-on à la réaliser, et l'est-il en 35 mm. et en 16 mm.?»

D. Avez-vous ces renseignements avec vous?—R. Oui, monsieur.

D. Pouvez-vous me fournir les réponses?—R. Oui, je le puis.

«Le film intitulé *Voyage royal* est-il la propriété exclusive de l'Office national du film?» Réponse: Oui.

«2. Dans quelles largeurs ce film a-t-il été réalisé, ou est-on à le réaliser, et l'est-il en 35 mm. et en 16 mm.?» Réponse: Le film a été réalisé en 16 mm. et en 35 mm.

«3. Dans l'affirmative, quelles sont les conditions des contrats ou des arrangements pris avec des sociétés commerciales, en indiquant leurs noms, pour la distribution du film de 35 mm.?» Réponse: Jusqu'à présent, des accords ont été conclus avec quatre firmes de distribution:

a) La compagnie *Columbia Pictures of Canada, Limited*, de Toronto, qui s'occupe de la distribution des pellicules de 35 mm. au Canada. Ce contrat embrasse une période de deux ans et est entré en vigueur le 21 décembre 1951. L'Office reçoit 65 pour 100 des recettes qui proviennent de la présentation du film et assume les frais de tirage.

b) La *United Artists Corporation*, de New-York, qui se charge de la distribution des pellicules de 35 mm. dans les cinémas des États-Unis et des possessions américaines. Ce contrat couvre une période de trois ans et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1952. L'Office reçoit 65 pour 100 des recettes qui proviennent de la présentation du film et assume le coût des 100 premières copies utilisées.

c) La compagnie *General Film Distributors Limited*, de Londres, qui se charge de la distribution des pellicules de 16 mm. et de 35 mm. dans les cinémas du Royaume-Uni, de l'Irlande du nord, de l'île de Man, des îles de la Manche, de l'Irlande, de Gibraltar et de Malte. Ce contrat a été conclu pour une période de cinq ans et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1952. L'Office reçoit 60 pour 100 des recettes nettes provenant de la présentation du film. Les frais de tirage sont déduits des recettes brutes.

d) La compagnie *J. Arthur Rank Overseas Film Distributors, Limited*, de Londres, qui s'engage à distribuer commercialement des pellicules de 16 mm. et de 35 mm. dans toutes les parties du monde, excepté l'hémisphère occidental et les régions que dessert la compagnie *General Film Distributors, Limited*, et qui sont mentionnées à l'article 3 c). Une entente a été conclue entre les deux parties pour une période de cinq ans. L'Office recevra 70 pour 100 des recettes brutes et assumera les frais de tirage.

«4. Le contrat mentionne-t-il un délai pour la production, l'usage ou la distribution du film de 16 mm.?» Réponse: Oui. Les arrangements à cet effet pour le film de 16 mm. sont les suivants:

a) La compagnie *Columbia Pictures of Canada, Limited*, de Toronto. Délai expirant le 1<sup>er</sup> novembre 1952.

b) La *United Artists Corporation*, de New York. Délai expirant le 1<sup>er</sup> avril 1954.

c) La compagnie *General Film Distributors, Limited*, de Londres. Droits sur les films de 16 mm. accordés avec ceux des films de 35 mm.

d) La compagnie *J. Arthur Rank Overseas Film Distributors*, de Londres. Droits sur les films de 16 mm. accordés avec ceux des films de 35 mm.

Dans tous les cas, il est convenu que les restrictions ne doivent entraver d'aucune façon l'emploi officiel par le gouvernement du film de 16 mm. ou de 35 mm.

*M. Fraser:*

D. «L'emploi du film par le gouvernement»: Ceci veut-il dire que l'Office national du film pourrait, non seulement employer ses films lui-même au Canada, mais encore les distribuer au pays à ses conseils du film?—R. Nous commencerons à distribuer des pellicules de 16 mm. aux conseils du film à compter du 1<sup>er</sup> novembre.

D. Quel effet cette distribution aura-t-elle sur les autres agences de l'Office, situées dans des pays étrangers comme, par exemple, aux États-Unis? La circulation des films sera réduite là-bas, n'est-ce pas?—R. Nous pouvons envoyer des exemplaires de 16 mm. par la poste canadienne. Nous avons maintenant une distribution initiale de 25 versions de 16 mm. de ce film dans 23 pays différents. Il n'existe aucune restriction sur l'emploi officiel de ces films par les postes, mais nous ne pouvons faire la distribution commerciale du film en 16 mm. aux États-Unis avant l'expiration de ce contrat.

D. Mais ailleurs qu'aux États-Unis vous pouvez distribuer ce film à des groupements non commerciaux, n'est-ce pas?—R. Oui, par l'entremise de la poste canadienne.

D. Et sur une base non commerciale?—R. C'est bien cela.

«5. Le film de 16 mm. sera-t-il disponible pour distribution aux églises et aux écoles dans les divers centres du Canada? Dans l'affirmative, à quelle date?»

D. Vous avez dit que ce serait en novembre de cette année?—R. Oui, le 1<sup>er</sup> novembre 1952.

«6. Le film de 16 mm. est-il en vente?»

«7. «Dans l'affirmative, quel en est le prix et quand pourra-t-on l'acheter?»

Réponse: On pourra l'acheter après le 1<sup>er</sup> novembre 1952, aux prix suivants: En blanc et noir, le prix de liste sera de \$98.00; pour les écoles, conseils du film, universités, bibliothèques et autres institutions d'éducation: \$72.80; en couleur, le prix de liste de \$343.20; pour les écoles, conseils du film, universités, bibliothèques et autres institutions d'éducation, \$244.40.

«8. A-t-on accordé des droits exclusifs à l'égard de ce film?» Réponse: Nous n'avons accordé aucun droit exclusif sur la vente des copies en 16 mm. au Canada. Les ventes seront effectuées directement par l'Office.

D. Des droits exclusifs ont-ils été accordés à l'étranger?—R. Si je ne me trompe, la question avait trait au Canada?

D. Oui.—R. Dans ce cas, il n'y a pas lieu de répondre à la question 9.

D. Avez-vous aussi l'intention de révéler le coût initial de production du film? Êtes-vous en mesure de nous faire connaître ce montant?—R. Oui. Le coût du négatif se chiffre à \$88,563, et les frais de distribution, qui comprennent surtout le tirage et le matériel nécessaire à cette fin, s'élèvent à \$72,298; ce qui forme un total de \$160,861, montant des déboursés arrêtés au 2 mai.

D. Cette somme représente-t-elle les dépenses totales jusqu'à ce jour?—R. Elle représente le montant déboursé jusqu'à ce jour. Nous avons, de plus, certains engagements financiers en vertu des accords conclus. Par exemple, nous devons assumer 60 pour 100 des frais de distribution du film au Royaume-Uni, conformément aux dispositions du contrat passé avec ce pays, mais cette somme ne sera pas déboursée au comptant. Elle sera soustraite des recettes.

D. Merci.

*M. Browne:*

D. Peut-on connaître le montant des recettes provenant jusqu'à ce jour de la présentation des films?—R. Vous aimeriez peut-être connaître également les chiffres qui ont trait à la location des films; les deux item sont d'ailleurs reliés l'un à l'autre. Au Canada, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, comme le mentionne le rapport, le film avait tenu l'affiche dans 569 cinémas, et à cette date, il avait été loué à 834 cinémas au pays.

D. 834 nouvelles locations?—R. Non, le dernier chiffre comprend le premier. Il serait peut-être opportun de faire remarquer qu'une "présentation" implique nécessairement que le film a tenu l'affiche, tandis qu'une "location" veut tout simplement dire que des dispositions ont été prises pour que le film soit montré, mais que l'affichage peut bien ne pas encore avoir eu lieu. Le chiffre 834 comprend donc le nombre de présentations, soit 569.

Le 1<sup>er</sup> mai, les recettes s'élevaient à \$35,945. pour le Canada.

D. Vous avez donc toute raison de croire que ce film vous rapportera beaucoup?—R. Je n'ose pas faire de prédiction. Jusqu'ici, les résultats sont très encourageants.

M. CARROLL: Ce montant représente-t-il celui des recettes pour le gouvernement?

Le TÉMOIN: Non, Monsieur, ce montant représente les recettes de l'Office et provient de la distribution du film dans les cinémas du Canada. Le 2 juin, c'est-à-dire hier, le film avait déjà tenu l'affiche dans 654 cinémas du Royaume-Uni et les locations, toujours pour le Royaume-Uni, se chiffraient à 1,193.

Nous ne possédons pas encore le premier bilan des opérations financières découlant de ce contrat. Les renseignements concernant la location nous parviennent avant l'état des dépenses et recettes, mais nous estimons que la somme globale des recettes des 654 présentations est d'environ 13,000 livres. Nous avons déjà plus que défrayé le coût des tirages, grâce au surplus que nous avons réalisé au Royaume-Uni. J'ai déjà mentionné dans un rapport donné, je crois, le 8 mai, que le film avait été montré dans 35 villes importantes. A cette date, le film avait été présenté dans 43 villes et avait tenu l'affiche pendant 363 jours.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. DINSDALE: Il s'agit ici d'un film exclusif; je suppose que le film *Voyage royal* n'a intéressé aucune autre compagnie?

Le TÉMOIN: Il y eut une bobine en couleur, représentant la première partie de la visite royale, qui fut tournée par une société commerciale. Cette bobine a été tournée, je crois, à Dorval, Québec et Ottawa. Il y eut aussi une quantité considérable de métrage d'actualité réalisé en blanc et noir et destiné à être inclus dans les ciné-nouvelles. Certains éditeurs ont même réuni ce métrage d'actualité pour en faire un film complet qu'ils font actuellement distribuer.

M. HENRY: Les sociétés dont il est question sont-elles toutes canadiennes?

Le TÉMOIN: Non, les prises de vues ont été effectuées par des techniciens du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, pour ce qui regarde le métrage d'actualité en blanc et noir.

M. DINSDALE: Je ne sais trop si je dois poser la question suivante ici: qui a conçu l'idée de filmer ainsi, avec une certaine continuité, toute la tournée du couple royal? Avait-on dès le début l'intention de faire un grand film ou si ce projet s'est élaboré de lui-même?

Le TÉMOIN: L'Office en avait bien eu l'idée dès le début, mais je ne voudrais pas en attribuer le mérite exclusif à un seul individu. Le projet se développa graduellement. Nous avions tout d'abord pensé réaliser un grand documentaire sur le voyage royal et nous avions l'intention d'en faire une production en deux bobines et en couleur. Les premiers préparatifs furent basés sur ce plan. Au fur et à mesure que s'effectuaient les prises de vues et que nous nous rendions compte de l'excellente qualité de notre nouveau type films vierges pour la photographie en couleur, nous étions de plus en plus convaincus du grand succès que remporterait une telle réalisation. Après avoir reçu le métrage brut, qui consistait en un peu plus de six bobines—soit six à sept mille pieds—nous avons demandé au président et aux principaux dirigeants d'une importante compagnie d'exploitants de cinémas au Canada de venir voir le film. Ils se rendirent à notre invitation et déclarèrent qu'il fallait absolument se garder de couper le film et qu'ils s'engageaient à le présenter. Cette mesure assurait par le fait même la distribution du film sur une grande échelle au Canada. C'est en nous basant sur cet accord que nous avons continué notre travail. Le projet se développa graduellement.

M. MacLean:

D. A propos de ce procédé dont vous avez parlé: Qui développe et fait le tirage des films? Vous n'accomplissez pas ce travail vous-mêmes? Je parle des films en couleur.—R. Non.

D. Où ce travail est-il effectué?—R. A plusieurs endroits. Il s'agit d'une opération assez compliquée, qui s'appelle le "procédé négatif-positif Ektacolor". L'Office fut le premier organisme de production cinématographique à réaliser un film à l'aide de ce procédé.

Incidemment, M. Henry aimerait peut-être avoir des renseignements supplémentaires au sujet du film qui doit être tourné sur le couronnement de la Reine. La compagnie dont j'ai mentionné le nom l'autre jour a l'intention d'utiliser cette nouvelle sorte de films vierges pour la photographie en couleur lors du Couronnement.

M. Henry:

D. Il s'agit du procédé que vous avez utilisé?—R. Oui.

D. Quel est le nom de cette compagnie?—R. C'est la compagnie Wessex.

Les épreuves ont été traitées dans un laboratoire de New-York en collaboration étroite avec la *Eastman Kodak Company*, qui fabrique cette sorte de films. Les premières copies ont été tirées dans le même laboratoire à New-York. Par la suite, un laboratoire d'Hollywood mit sur pied l'appareillage nécessaire pour tirer des contre-types de ces copies. Les copies destinées à circuler au Royaume-Uni ont été tirées aux laboratoires de Denham; des travaux supplémentaires sont actuellement effectués à New-York, et d'autres le seront au Royaume-Uni. Nous surveillons constamment la qualité de toutes les copies.

M. Fraser:

D. Les copies tirées à New-York ne seront pas employées avant quelque temps, n'est-ce pas?—R. Pas beaucoup, monsieur. D'ailleurs je devrais ajouter un détail: Une partie du travail de tirage, en ce qui regarde les copies destinées à circuler aux États-Unis, a été effectué dans un deuxième laboratoire à New-York en collaboration avec le laboratoire de Californie dont j'ai parlé.

D. Vous n'envoyez aucun film à la *Eastman Company*?—R. Non, cette compagnie ne possède pas l'appareillage nécessaire pour faire ce travail sur une échelle commerciale. Si j'ai bien compris, elle ne dispose que d'un laboratoire d'essai pour l'application de ce procédé.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Carter:

D. Le procédé auquel M. Irwin a fait allusion est-il un procédé allemand?—R. Non, monsieur, si je ne m'abuse, il a pris naissance aux États-Unis.

D. Je me le demandais. Les compagnies ANSCO et Kodachrome avaient le monopole presque exclusif de toute cette production en couleur pendant la guerre et l'on me dit que les Allemands avaient mis au point un procédé beaucoup plus économique qui deviendrait disponible aux pays alliés. Avez-vous déjà entendu parler de ce procédé?—R. Oui. Il existait, en effet, une compagnie allemande qui s'occupait de productions en couleur. Je crois que cette sorte de bandes a été cédée à une compagnie des États-Unis et que celle-ci s'occupe maintenant de produire, à partir du procédé dont elle a hérité, des bandes vierges semblables à celles qui ont été utilisées pour le film *Voyage royal*. D'ailleurs, nous avons éprouvé ces deux procédés l'été dernier, avant de décider d'utiliser les bandes Eastman.

M. Henry:

D. La compagnie Eastman vous a-t-elle plus ou moins donné le droit de vous servir les premiers de ces bandes?—R. Non, monsieur. Nous avons conclu un accord strictement commercial. D'autres groupements faisaient l'essai de ces bandes. Une compagnie d'Hollywood tournait des courts métrages en se servant de ces films pendant que nous étions à réaliser *Voyage royal*. Cette compagnie est maintenant en train de produire des longs métrages.

D. Le film que vous avez réalisé était le premier du genre, n'est-ce pas?—R. Oui, le premier film à long métrage.

Le Président:

D. Qu'appellez-vous "film à long métrage"?—R. Tout film dont la longueur est de plus de cinq bobines.

D. De cinq ou plus?—R. C'est exact.

*M. Dinsdale:*

D. Ce film est-il le premier documentaire à long métrage qui ait connu un si grand succès dans les cinémas?—R. Non. Certains films de Flaherty ont été réalisés en long métrage et *Louisiana Story*, par exemple, a remporté un vif succès.

D. Dans ce cas, ce film est-il le premier documentaire du genre produit par un organisme canadien?—R. Autant que je sache, c'est le premier documentaire de cette longueur qui ait été produit par un organisme canadien pour la distribution dans les cinémas. Il y a eu d'autres documentaires canadiens à long métrage, cependant.

*M. Browne:*

D. Quelle était la longueur de ce film en pieds?—R. Vous voulez parler de la longueur du film une fois réalisé?

D. Oui.—R. Un peu plus de 5,000 pieds. Je n'ai pas le chiffre exact ici, mais il excède quelque peu 5,000.

M. FRASER: Quelle est la longueur totale du métrage tourné?

Le TÉMOIN: 27,525 pieds.

*M. Dinsdale:*

D. En revenant un peu sur la question pour un moment, monsieur Irwin, êtes-vous d'avis que le succès obtenu par *Voyage royal* est dû au film lui-même, ou est-ce là un indice que le film documentaire gagne en popularité?—R. Pouvez-vous répéter la question, s'il vous plaît.

D. Le succès du film est-il un indice que le film documentaire gagne de plus en plus la faveur des habitués du cinéma ou tient-il plutôt au sujet du film lui-même?—R. Je suis d'avis que le sujet a joué un grand rôle dans le succès de ce film. Il est bien certain, d'autre part, que le film a été très bien fait. Toutefois, le sujet a, pour une large part, contribué au succès de *Voyage royal*.

D. Croyez-vous que cette réalisation suscitera la production de films semblables dans d'autres domaines?—R. J'ose l'espérer.

*M. Browne:*

D. Par exemple, pour le Couronnement?—R. Il y aura sans aucun doute des films tournés sur le Couronnement.

D. Tournés par vous?—R. Cette question a déjà été soulevée lors de la dernière réunion et nous avons dit que nous étudierions ce projet. Nous sommes à l'étudier en ce moment. Des producteurs du Royaume-Uni ont déjà amorcé des ententes à ce sujet. Lors de la dernière réunion, nous avons également exprimé notre désir de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la distribution du film en 16 mm. au Canada; nous avons aussi déclaré que nous examinerions le problème sous toutes ses faces afin de déterminer le rôle que nous pourrions jouer.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, pouvons-nous maintenant aborder l'article qui s'intitule "personnel", à la page 20? Y a-t-il des questions à poser à ce sujet?

*M. Fraser:*

D. En ce qui concerne le personnel, embauchez-vous encore des opérateurs de l'extérieur? Je sais que vous le faisiez auparavant, mais je me demande si vous le faites encore.—R. Parlez-vous d'engagements par contrat?

D. Je parle de certains films spéciaux.—R. Oui, nous le faisons. Pour les prises de vues de *Voyage royal*, par exemple, l'un de nos opérateurs de l'extérieur était M. Borradaik. Cet employé ne faisait pas partie de notre personnel permanent.

D. Venait-il des États-Unis?—R. Non. Il est Canadien et il a déjà travaillé au Royaume-Uni et à Hollywood; il est d'ailleurs excellent preneur de vues. Il habite sur une ferme, en Colombie-Britannique, et nous l'employons à l'occasion par contrat.

D. Cet homme est-il le seul que vous avez embauché ainsi?—R. Non, nous en avons embauché d'autres au cours de l'année.

D. Êtes-vous obligés de les payer plus cher que vos propres employés? Si je pose cette question, c'est que j'ai affirmé à maintes reprises à la Chambre que d'après moi, c'était une sage politique d'offrir des salaires vraiment élevés aux preneurs de vues. De cette façon, il est possible d'employer la crème des opérateurs, ce qui finit par être plus économique à la longue.—R. Vous devez compter avec deux facteurs différents. S'il s'agit d'un opérateur compétent comme M. Borradaik, pour une courte période de temps, cet opérateur recevrait par semaine un salaire plus élevé que celui d'un de nos employés à gages fixes; cependant, pour une période de plus de douze mois, leurs salaires respectifs auraient tendance à s'égaliser.

D. Permettez-vous à vos employés de se livrer à des occupations qui se rapportent à une autre entreprise, en dehors de leurs heures d'emploi?—R. Nos règlements sur ce point sont les mêmes que ceux du Service civil. Si l'un de nos opérateurs voulait s'adonner à la poésie, au cours de ses heures de loisir . . .

D. Les vers en valaient-ils la peine au moins?—R. Ceci n'est évidemment qu'une hypothèse. Mais si le cas se présentait réellement, nous aurions la conviction que notre dilettante est parfaitement dans son droit. Cependant, si cet employé se livrait à un genre de travail analogue à celui pour lequel il est embauché par l'Office, le problème ne serait plus le même.

D. Un des employés de l'Office est, je crois, représentant d'une certaine compagnie de fournitures cinématographiques.—R. Je ne le savais pas. Je vous serais reconnaissant de me donner les renseignements nécessaires à ce sujet.

D. Je vous les donnerai.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. DINSDALE: Lorsque nous avons visité les ateliers de l'Office, j'ai remarqué que la majorité des employés étaient jeunes. Ce fait est-il le résultat de l'âge de l'organisme lui-même, qui en est encore à ses débuts, ou indique-t-il plutôt que le personnel est flottant?

M. HENRY: C'est probablement parce que M. Irwin est jeune lui-même.

Le TÉMOIN: J'ai fait faire la moyenne de l'âge des employés: elle est de 34.6. Deux facteurs entrent en jeu pour expliquer cette moyenne d'âge. Tout d'abord, la cinématographie est un domaine qui intéresse beaucoup les jeunes gens, et ensuite, l'Office est un organisme encore relativement jeune. De toute façon, pour qu'un organisme de ce genre réussisse, il doit être continuellement alimenté par du sang nouveau.

M. Henry:

D. Le pourcentage d'employés que vous perdez est-il élevé?—Une fois formés et une fois leur compétence établie et reconnue, ont-ils tendance à passer à d'autres organismes? Je suppose que la concurrence est grande dans ce domaine?—R. Si elle l'est!

D. Et aussitôt qu'un opérateur jouit d'une certaine réputation, il s'en ira ailleurs, je suppose?—R. C'est ce qui arrive assez souvent dans des entreprises du genre au Canada.

D. Ils se dirigent vers les États-Unis, n'est-ce pas?—R. Non, récemment, il n'y en a pas beaucoup qui se sont dirigés de ce côté. Quelques-uns ont passé la frontière, l'an dernier. Il arrive parfois que nous prêtions des employés qui nous reviennent par la suite. Par exemple, un de nos employés travaillait pour l'UNESCO, en Chine, avant la révolution, et dernièrement l'on nous a demandé d'envoyer un de nos cinéastes aux Indes, pour y travailler au perfectionnement de moyens d'éducation visuelle dans ce pays. Nous avons reçu une demande semblable de la part du gouvernement mexicain et les dirigeants de la télévision du Royaume-Uni se sont adressés à nous pour que nous les aidions dans la réalisation de films éducatifs. Nous avons détaché un réalisateur-preneur de vues aux Nations Unies, à la division de la cinématographie, l'hiver dernier, et celui-ci a été envoyé aux Indes, au Pakistan, en Malaisie et en Indonésie, pour la revue cinématographique de l'ONU.

D. Vous n'avez donc pas beaucoup d'employés qui passent à des entreprises commerciales?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. BROWNE: Vous recrutez votre propre personnel et vous employez également des gens d'autres compagnies?

Le TÉMOIN: C'est exact, là où nous pouvons trouver des gens compétents.

Le PRÉSIDENT: Pouvons-nous aborder maintenant l'article intitulé "Nouvelles techniques"?

M. HENRY: A propos, votre personnel se trouve-t-il à faire partie du service civil?

Le TÉMOIN: Non, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il des questions à poser au sujet de l'article "Nouvelles techniques"?

*M. Fraser:*

D. Si je comprends bien, l'article "Nouvelles techniques" traite des différentes méthodes de production des films. Il s'est produit un changement important dans la composition du film depuis 15 ans; il faut maintenant le traiter différemment et les images qui s'y impriment sont, elles aussi, quelque peu différentes de ce qu'elles étaient.—R. Je le regrette, mais je n'ai pas saisi la première partie de votre question.

D. Je dis que l'article "Nouvelles techniques" traite sans doute des divers procédés employés pour les prises de vues, l'éclairage, et autres techniques modernes et que le film est aujourd'hui bien différent de ce qu'il était il y a quelque 10 ou 15 ans.—R. En effet.

D. Et je suppose que ce sont là les problèmes dont traite cet article. Vous devez perfectionner vos procédés et appliquer toutes les améliorations les plus récentes de la technique du film, n'est-ce pas?—R. Non seulement les appliquer, mais il faut les devancer un peu, sans trop innover.

Je profite de l'occasion pour revenir sur la question qui m'a été posée au sujet de l'employé de l'Office qui était censé être représentant d'une compagnie de fournitures cinématographiques. Un de nos employés nous a remis sa démission le 31 mai dernier pour accepter l'agence d'une telle compagnie.

D. Il se pourrait fort bien que ce soit le même homme.—R. Je n'en serais guère surpris.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser? Sinon, nous allons maintenant passer à l'examen de l'article "Aménagement". Avez-vous des questions à poser à ce sujet?

M. HENRY: Il y a un changement radical qui s'est opéré dans la technique employée pour la production des nouvelles bandes vierges dont on s'est servi pour tourner *Voyage royal*. Quel est-il?

Le TÉMOIN: Les bandes Kodachrome n'étaient disponibles qu'en 16 mm. C'est ce qu'on appelle des films inversibles. L'on transforme l'épreuve négative en une épreuve positive et on la projette sur l'écran. Mais avec les nouvelles bandes Eastman, fabriquées en 35 mm., on se sert d'une épreuve négative et on développe une épreuve positive à partir de l'épreuve projetée sur l'écran.

M. Fraser:

D. C'est qu'autrefois, il fallait se servir d'une lentille spéciale pour capter les couleurs. Je parle ici des toutes premières années de la photographie en couleur, aux environs de 1925.—R. Je dois avouer que je ne m'y connais pas beaucoup à ce sujet.

D. Je me souviens assez bien de ce procédé, parce que je me trouvais à Rochester à cette époque. J'observais les opérateurs de la compagnie Eastman; ils se servaient de 40, 50 et quelquefois 60 appareils de prises de vues. Ils photographiaient une certaine scène pendant une minute avec un de ces appareils et prenaient ensuite en note le moment du jour et tous les détails relatifs à la lumière et aux autres contingences importantes, afin de tout vérifier plus tard. C'était une rude épreuve.—R. Je suis plus au courant des progrès récemment accomplis dans ce domaine et je reviens à la question de M. Henry. Il existe un autre procédé de photographie en couleur au cours duquel on emploie trois épreuves négatives. Ce procédé ressemble à celui de la gravure polychrome. Des trois négatifs, servant chacun à la reproduction d'une couleur primaire, l'on tire finalement une épreuve positive.

M. Henry:

D. S'agit-il là d'un procédé qui est appelé à être mis au point?—R. Non. Ce procédé a été employé pour la photographie en couleur des pellicules de 35 mm. Jusqu'à récemment, ce procédé était le plus courant.

D. Vous avez décrit celui qui a été utilisé pour *Voyage royal*?—R. C'est exact.

D. Êtes-vous d'avis, vous et vos aviseurs techniques, que la mise au point de ce procédé marque un progrès considérable dans ce domaine?—R. Oui, monsieur Henry.

D. Vous vous attendez sans doute à ce qu'Hollywood fasse un plus grand emploi de ce procédé à l'avenir?—R. Je sais qu'il y a une compagnie d'Hollywood qui produit actuellement un très grand nombre de films au moyen de ces nouvelles bandes vierges.

D. Dont vous vous êtes servis les premiers?—R. C'est-à-dire que nous avons été les premiers à réaliser ainsi un grand film; et la compagnie d'Hollywood en question a demandé à ses preneurs de vues d'examiner le film *Voyage royal*, avant que leurs pellicules soient mises en location, afin de savoir comment se servir de ce nouveau type de bandes.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions qui se rapportent au titre "Aménagement"?

M. Browne:

D. A-t-on fait quelque progrès dans le projet de construction d'un nouvel établissement pour l'Office?—R. Oui, monsieur Browne.

D. Les plans sont-ils dressés?—R. Ils ne sont pas terminés.

D. Est-ce que l'on travaille actuellement à les terminer?—R. Oui, l'on y travaille actuellement.

D. Les nouveaux locaux seront situés à Montréal plutôt qu'en Ontario?—  
R. C'est ce qui a été recommandé.

D. Le nouvel établissement pourra-t-il réunir tous vos services sous le même toit, ou seront-ils disséminés ici et là?—R. Il nous faudra garder un bureau de liaison, ici, à Ottawa.

D. Ce ne sera qu'un petit bureau, n'est-ce pas?—R. Oui. Nous avons l'intention de réunir, autant que possible, tous nos services sous le même toit.

M. FRASER: Votre distribution se fera de Montréal?

Le TÉMOIN: Oui.

M. DINSDALE: Pourquoi allez-vous vous établir à Montréal?

Le TÉMOIN: C'est une décision qui a été prise en haut lieu, monsieur Dinsdale, et je ne sais pas si je devrais me prononcer à ce sujet.

M. MACLEAN: Au point de vue technique, est-il nécessaire ou, du moins, avantageux pour vous de vous établir dans un grand centre?

Le PRÉSIDENT: M. Irwin pourrait peut-être nous faire connaître les avantages relatifs qu'il y a, pour un tel organisme, à se trouver dans un grand centre plutôt que dans une ville de moindre importance. Cette question est, je crois, assez générale.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, voici, si je comprends bien, certaines des raisons qui ont motivé cette décision de la part des autorités. Tout d'abord, la production cinématographique est une entreprise industrielle alimentée par l'art de la création, ce qui implique qu'elle réclame des créateurs. La ville d'Ottawa, quels que soient les avantages qu'elle présente, est un centre relativement petit et n'attire pas cette catégorie de gens dont nous avons besoin pour donner vie à nos productions. Je fais allusion ici, aux musiciens, aux compositeurs, aux acteurs, aux écrivains, et aux dessinateurs—à toute la théorie d'artistes qu'il nous faut employer dans la production cinématographique.

En conséquence, lorsqu'un organisme comme l'Office du film fonctionne dans une ville comme celle-ci, il doit souvent recruter son personnel sur une base plus ou moins permanente, bien que de fait, le temps requis pour remplir le contrat d'emploi soit souvent assez court. Mais parce qu'il nous faut importer des gens, nous contractons certaines obligations à leur égard; si, au contraire, notre organisme fonctionne dans une grande métropole, où il se trouve toute la variété et le nombre de talents désirés pour la production cinématographique, nous pouvons puiser à même ce fonds de talents et engager des gens par contrat *ad hoc*. De cette façon, nous sommes en mesure d'embaucher un plus grand nombre d'experts.

Un exemple qui illustre bien cette situation est celui du programme radiophonique *Stage 52*, diffusé sur les ondes de la Société Radio-Canada: nombre de gens qui s'occupent de la partie artistique de cette émission ne font pas partie du personnel régulier de Radio-Canada mais sont employés par contrat. Cette politique rend le programme plus varié.

Un autre avantage qu'offre un grand centre, dans le cas que nous discutons actuellement, est le contact direct qui s'établit entre les membres du personnel et les artistes dans tous les domaines du vaste champ d'activité qu'offre la production cinématographique. Le personnel ne peut que bénéficier de ce contact, qui suscite chez les employés un esprit de création qu'ils ne sauraient avoir, s'ils travaillaient presque toujours au sein du même groupe.

De même, au point de vue technique, un grand centre présente de meilleurs avantages. Il n'est plus nécessaire d'embaucher un aussi grand nombre de techniciens sur une base permanente, parce qu'il est possible de recourir dans une grande ville aux services de techniciens de l'extérieur.

Un autre facteur entre aussi en jeu. Il se peut qu'un organisme gouvernemental de production cinématographique s'associe éventuellement à un organisme gouvernemental de télévision. Si ces deux organismes doivent collaborer et éviter le chevauchement et le double emploi dans leurs services, le voisinage de leurs établissements jouera un rôle important dans la réalisation de ce but.

Il ne faut pas oublier non plus que dans une grande ville on peut avoir recours à d'autres installations techniques pour le développement et le tirage des copies et que cette solution peut parfois être utile. Ce sont là, je crois, les principales raisons qui entrent en ligne de compte dans le choix de ce nouveau siège de l'Office.

*M. Carroll:*

D. J'ai entendu bien des critiques au sujet du rapport de la Commission royale sur l'Office du film, surtout au sujet de l'adjectif "dangereux" qui qualifie les locaux de la rue John. Le rapport Massey base-t-il ses affirmations sur le nombre réel d'accidents qui y sont survenus ou fait-il allusion au nombre d'accidents qui pourraient y arriver à l'avenir?—R. Les locaux de la rue John sont dangereux. Il est inutile de vouloir le nier.

D. Je le sais, mais cette affirmation est-elle basée sur le fait que certains accidents sont survenus à cet endroit?—R. Il y a eu, en effet, un incendie à cet endroit.

D. Ce sont là les dangers auxquels on a fait allusion, je suppose?—R. Je suppose que oui, bien que je ne sache pas ce à quoi ils pensaient alors. Mais il est probable qu'ils faisaient allusion à cet incident et aux risques qu'ont couru les employés.

D. De même qu'aux risques auxquels ils sont exposés dorénavant?—R. Oui, ces dangers sont continuels. A ce propos, je désire faire remarquer que nous avons pris des dispositions pour améliorer considérablement cette situation dangereuse. Nous avons accumulé environ 55 millions de pieds de films, ce qui pèse environ 137 tonnes; les films de nitrate constituent 67 pour 100 de cette provision et sont très inflammables. Cependant, toute la production courante de l'Office se fait maintenant au moyen de films d'acétate. Nous n'employons donc plus de films de nitrate pour notre production courante. Il reste encore 67 pour 100 du matériel accumulé au cours des années qui présente des dangers d'inflammation, mais nous nous sommes efforcés de faire sortir des locaux de la rue John la plus grande partie possible de cette provision, pour le déposer ailleurs en entreposage. Une certaine quantité de films de nitrate doit, bien entendu, être gardée à l'établissement de la rue John, car l'on s'en sert régulièrement dans certaines opérations.

M. HENRY: A-t-on l'intention de mettre l'établissement de la rue John au rancart après le départ de l'Office; conformément au plan d'aménagement de la capitale?

Le TÉMOIN: Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question.

M. DINSDALE: Au sujet de la question concernant l'établissement de l'Office à Montréal, si vous deviez tourner un film dans une autre partie du pays, disons dans l'Ouest, auriez-vous recours à un personnel ou à des ressources de la région, par exemple, ou vos bureaux régionaux ne serviraient-ils uniquement que d'agences de distribution?

Le TÉMOIN: Les bureaux régionaux sont d'abord et avant tout des agences de distribution et ils resteront tels, ce qui n'empêche pas leur personnel de nous faire des suggestions et de nous aider dans le travail de liaison inhérent aux divers champs d'activité de la production cinématographique.

M. FRASER: Si vous deviez tourner un film en Colombie-Britannique, pour l'un des ministères, par exemple, enverriez-vous vos employés réguliers sur les lieux, ou embaucheriez-vous un personnel sur place pour effectuer ce travail?

Le TÉMOIN: Tout dépend des circonstances. Nous avons un homme à Vancouver, un réalisateur de l'endroit, qui fait beaucoup de travail pour nous par contrat.

*M. Dinsdale:*

D. Si vous tourniez un film dans les provinces des Prairies, je suppose que vous vous adresseriez à la compagnie *General Films* pour vous aider dans cette réalisation?—R. Tout probablement.

D. Cette compagnie produit des films, n'est-ce pas?—R. Mais certainement. Dans ces provinces, nous avons engagé des gens de l'extérieur pour les films fixes plutôt que pour la cinématographie elle-même.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet? Sinon, pouvons-nous aborder maintenant l'examen de l'article intitulé "Nécessité d'étendre les services"? Avez-vous des questions à poser à ce sujet?

*M. Fraser:*

D. Sous le titre "Nécessité d'étendre les services", existe-t-il une demande plus considérable dans un domaine déterminé des services de l'Office?—R. Un plus grand nombre de personnes désirent un plus grand nombre de copies de nos films. Voilà le problème en résumé.

D. Cette demande plus considérable ne concerne aucunement les films fixes?—R. Non.

D. Elle ne concerne que les projections animées?

*M. Gauthier (Portneuf):*

D. Recevez-vous beaucoup de demandes de films de la part des gouvernements provinciaux?—R. La plupart des gouvernements provinciaux collaborent avec nous très étroitement.

D. Tous les gouvernements des provinces?—R. J'ai spécifié: "la plupart".

D. Est-ce qu'actuellement, chacun de ces gouvernements provinciaux vous demande des films?—R. Il y a actuellement un gouvernement provincial qui ne distribue pas nos films.

D. Lequel?—R. Celui de la province de Québec.

D. C'est ce que je voulais vous entendre dire. Recevez-vous beaucoup de demandes de films de la part d'organismes locaux de cette province?—R. Oui, monsieur Gauthier.

D. De la part des commissions scolaires et des mouvements de jeunesse, par exemple?—R. La distribution de nos films augmente dans le Québec.

D. Avez-vous un bureau régional dans cette province?—R. Oui, monsieur, à Montréal.

D. Mais non aux Trois-Rivières?—R. Nous avons un bureau auxiliaire dans la ville de Québec.

D. Mais vous n'en avez pas aux Trois-Rivières?—R. Nous n'avons pas de bureau aux Trois-Rivières.

M. CANNON: Quel est le pourcentage de vos films réalisés en français?

Le TÉMOIN: Je puis vous fournir ces chiffres dans un instant.

Le PRÉSIDENT: M. Cannon, voulez-vous parler du pourcentage de films français pour une année seulement?

M. CANNON: Ma question est plutôt générale. Je veux parler de la politique habituelle de l'Office à cet égard. Si vous préférez limiter ces chiffres à une année déterminée, comme 1951, par exemple, je n'y vois pas d'objection.

Le TÉMOIN: Au cours de l'année 19151-1952, il y eut 134 productions d'une bobine ou plus de longueur.

*M. Cannon:*

D. Ces productions ont-elles été réalisées en français?—R. Non, sur ce total, 69 films ont été réalisés en anglais, 54 en français et 11 en langues étrangères.

D. Avez-vous aussi les chiffres pour l'année précédente?—R. Oui. Pour l'année précédente, c'est-à-dire 1950-1951, le total des productions s'élève à 130, dont 68 réalisations en anglais, 58 en français et 4 en langues étrangères.

D. Il n'est pas surprenant alors que vous receviez des demandes de films de la part d'organismes du Québec.—R. Nous allons même pousser davantage, cette année, notre production de films français.

*M. Gauthier (Portneuf):*

D. Le gouvernement de la province de Québec vous donne-t-il une raison quelconque pour ne pas distribuer vos films?—R. Non, monsieur Gauthier.

D. Aucune raison?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sous ce titre?

*M. MacLean:*

D. N'est-il pas vrai que certains de ces films sont réalisés actuellement dans les deux langues? Ou plutôt, est-ce que la plupart des quelque 58 films français et 68 films anglais ne sont pas réalisés dans les deux langues?—R. La plupart sont réalisés dans les deux langues.

D. C'est ce que je voulais dire.—R. En effet, dans les deux langues.

D. Mais non exclusivement dans l'une ou l'autre langue?—R. Non, la plupart sont réalisés dans les deux langues. Nous nous efforçons autant que possible de présenter l'image du Québec aux autres provinces et vice versa.

Le PRÉSIDENT: L'étude de l'article "Nécessité d'étendre les services" est-elle terminée? Si vous n'avez plus de questions à poser à ce sujet, nous passerons maintenant à la "Conclusion". Avez-vous des questions à poser sous ce titre? Sinon, messieurs, l'interrogatoire concernant le rapport de M. Irwin me paraît terminé.

Adopté.

J'ai ici devant moi le rapport annuel de l'Office national du film pour l'année 1950-1951. Je l'ai parcouru rapidement et j'ai l'impression que nous avons examiné tous les points du rapport, sauf le rapport financier qui commence à la page 22. Est-ce que les membres du Comité ont des questions à poser sur les 21 premières pages du rapport annuel, ou tout le monde est-il d'avis que nous avons complété cet examen?

*M. Browne:*

D. Il y a une question que je voudrais poser: Vous appliquez-vous à faire une distribution équitable de vos films aux différentes provinces?—R. Oui, nous nous y appliquons constamment.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions générales à poser au sujet de cette page du rapport annuel?

*M. Fraser:*

D. Oui, monsieur le président. Je voudrais savoir si l'Office national du film fait des agrandissements pour les ministères?—R. Quelques-uns.

D. En fournit-il à d'autres organismes?—R. Non, aux ministères seulement.

D. Pour usage officiel?—R. Oui.

D. Et maintenant, monsieur le président, pour ce qui concerne les recettes en argent, vous mentionnez les recettes qu'ont rapportées *Voyage royal*, et à la seconde page du rapport annuel 1950-1951, l'on trouve un montant de \$242,520.00 provenant d'autres sources. M. Irwin pourrait-il nous dire quelles sont ces sources?—R. Pour l'année 1950-1951?

D. C'est exact, pour 1950-1951.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fraser, avez-vous des questions de nature plus générale à poser? La question précédente tombe sous l'examen du rapport financier, ne pensez-vous pas?

M. FRASER: C'est possible, mais vous avez demandé s'il y avait des questions au sujet de la première partie du rapport et c'est pourquoi j'ai posé celle-ci.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de proposer que les questions relatives à la finance ne soient posées que lorsque nous aborderons l'étude de la section financière du rapport, afin d'en finir avec les questions générales sur les 21 premières pages du rapport.

M. Fraser:

D. Très bien, monsieur le président. A-t-on l'intention d'inviter la compagnie *Canadian Film Producers* et la *Commercial Photographers Association* à venir témoigner devant les membres du Comité?

Le PRÉSIDENT: Autant que je sache, ni le secrétaire ni moi n'avons reçu de requête à cet effet de la part d'aucune société.

M. FRASER: Vous n'en avez pas reçu une vous-même?

Le PRÉSIDENT: Certainement pas, et le secrétaire m'informe qu'il n'en a pas reçu non plus.

M. Browne:

D. A propos des films fixes, dont il est question aux pages 4 et 5, achetez-vous beaucoup de ces films?—R. Oui, nous en achetons beaucoup.

D. En achetez-vous beaucoup?—R. Parlez-vous de l'an dernier ou de cette année?

Le PRÉSIDENT: De l'année 1950-1951.

Le TÉMOIN: Les achats en dollars de films fixes ont été de \$3,269.00 en 1950-1951, et de \$6,123.00 en 1951-1952.

M. BROWNE: En avez-vous acheté de l'*Atlantic Guardian Press* sur la province de Terre-Neuve?

Le TÉMOIN: Je regrette de ne pas posséder ces renseignements; je m'en informerai pour vous.

M. FRASER: Je pensais que nous avions déjà discuté de cette question.

M. Fraser:

D. Je pense que cette question est traitée à la page 4. J'aimerais savoir, monsieur Irwin, si les ministères sont tenus de faire faire leurs photos par l'Office national du film ou s'ils peuvent avvertir l'Office qu'ils préfèrent confier ce travail à telle ou telle compagnie commerciale? Existe-t-il des dispositions générales ou des règlements à cet effet?—R. La loi nationale sur le film est très claire et très explicite à ce sujet, monsieur Fraser.

D. Oui, je sais qu'en vertu de cette loi, les ministères doivent s'adresser à l'Office national du film pour la production de ces photos, mais je me demandais si ces dispositions avaient été modifiées depuis.—R. Bien . . .

D...lorsque le ministère formule une demande spéciale pour qu'une certaine compagnie produise leurs films.—R. Je voudrais d'abord m'en rapporter à la loi nationale sur le film, si vous me le permettez. La disposition qui s'applique dans ce cas (article 11, paragraphe 1) se lit comme suit:

Sauf avec l'assentiment du gouverneur en conseil, nul département ne doit entreprendre en premier lieu la production ou le traitement d'un film cinématographique sans l'autorisation de l'Office, et la production et le traitement de tous films cinématographiques par ou pour des départements doivent être entrepris par l'Office, à moins que ce dernier ne soit d'avis qu'il est dans l'intérêt public d'entreprendre autrement ces opérations et ne permette qu'elles soient ainsi entreprises.

Ce sont là les directives qui nous régissent.

D. Oui, mais jusqu'à présent y a-t-il eu des exceptions à la règle?—R. En autant que je sache, aucun arrêté en conseil n'a suspendu l'application de ce règlement.

*M. MacLean:*

D. Est-ce que certains départements—je pense surtout, en ce moment, au ministère de la Défense nationale—peuvent tourner ou produire leurs propres films ou sont-ils tenus de faire ce travail en collaboration avec vous, ou plutôt, de le faire faire par vous?—R. Cette question a été discutée lors d'une réunion précédente, monsieur MacLean.

D. C'est ce que je croyais, mais . . . —R. En résumé, les services de défense possèdent l'appareillage nécessaire pour tourner du métrage d'entraînement et du métrage de combat. S'ils désirent se servir de ce métrage pour en faire un film complet, ils se mettent en rapport avec nous. Nous nous chargeons alors de ce travail nous-mêmes ou nous le confions à une entreprise de réalisation commerciale, ainsi que nous l'avons fait assez souvent récemment.

*M. Fraser:*

D. Même lorsqu'il s'agit de documents secrets?—R. Ah! non, pas dans ce cas.

D. Qui fait alors le travail?—R. L'Office du film.

D. C'est l'Office qui fait ce travail?—R. Oui. Le service de la production a été déclaré un organisme de confiance et a été autorisé à s'occuper de travaux secrets.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il encore d'autres questions de nature générale? Sinon, nous allons aborder l'examen du rapport financier qui apparaît aux pages 22, 23 et 24.

ACTIF		PASSIF ET CAPITAL	
En caisse:		Passif:	
Dépôts auprès du gouverneur général... \$	2,661.83	Comptes à payer et frais accumulés... \$	8,210.45
Dépôts en pays étrangers.....	2,299.11	Paiements versés d'avance.....	210.31
Dépôts en banque.....	1,240.76		<u>8,411.76</u>
	<u>\$ 6,201.70</u>	Capital:	
Comptes à recevoir:		Provisions du gouvernement du Canada:	
Des ministères du gouvernement		Compte d'exploitation de l'Office	
canadien..... \$	7,163.48	national du film tel qu'autorisé par	
D'autres sources.....	41,568.63	la loi de l'Office national du film,	
	<u>48,732.11</u>	1950.....	279,106.20
Allocations de voyage versées à l'avance.....	9,299.64	Surplus:	
Inventaires:		Surplus de recettes sur les	
Matériel et approvisionnements		dépenses d'après ta-	
(au coût moyen)..... \$	152,303.52	bleau 1.....	\$37,625.38
Productions en cours		Moins: remises faites au Re-	
(au coût estimé).....	12,662.86	ceveur général avant le	
Réalizations terminées		14 octobre, 1950.....	36,598.14
(au coût estimé).....	56,414.77	Solde à renvoyer à 1951-1952.....	1,027.24
	<u>221,381.15</u>	Avoir propre dans les immobilisations... ..	992,853.14
Paiements d'avance:			<u>1,272,986.58</u>
Paiements d'avance à des fournisseurs.. \$	1,608.72		
Dépenses acquittées d'avance.....	1,321.88		
	<u>2,930.60</u>		
Immobilisations (au coût actuel ou selon l'évaluation de			
l'Office) y compris l'outillage du laboratoire des recher-			
ches, de projection photographique, de même que l'ou-			
tillage technique et les fournitures de bureau.....	992,853.14		
	<u>\$1,281,398.14</u>		<u>\$1,281,398.34</u>

NOTE: Ce bilan ne comprend pas—

a) Les frais relatifs

(1) aux bureaux, outillage et services fournis par le ministère des Travaux publics.

(2) au service du téléphone fourni par le ministère des Finances, ni aux services rendus par le bureau du contrôleur du Trésor;

b) Provisions pour—

(1) dépréciation de l'outillage acheté par l'Office.

(2) pertes possibles d'avances ou de comptes à recevoir.

Approuvé au nom du bureau de direction:

(Signé) W. ARTHUR IRWIN,  
Président.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fraser, je crois que vous avez maintenant une question à poser au sujet de ce rapport.

M. FRASER: Oui, monsieur le président. Ma question se rapportait aux sources de revenu, ou plus exactement aux "autres sources" de revenu,—(ce revenu provient de différentes sources . . .

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fraser, je crois que vous parliez expressément d'un montant de \$242,520.00.

M. FRASER: Oui, c'est ce qui apparaît en page 2.

Le PRÉSIDENT: Comme montant provenant d'autres sources.

M. FRASER: C'est bien cela.

Le TÉMOIN: Le revenu total provenant de sources non gouvernementales, pour l'année 1950-1951, a été de \$242,523.00. Voici les sources de ce montant: ventes: \$190,543.00.

*M. Fraser:*

D. S'agit-il ici des ventes de projections animées?—R. Ces ventes consistent surtout en copies de projections animées et en copies de films en général.

D. Oui.—R. Les locations et les redevances: \$37,672.00; autres revenus: \$10,842.00—cette dernière somme comprend la récupération de l'argent qui a servi au traitement des vieilles bandes.

D. Vous voulez parler de vieux films?—R. Oui; et, en ajoutant à cela le solde de \$3,466.00 qui restait des ventes effectuées en 1949-1950, on obtient un total de \$242,523.00.

D. Si je pose cette question, c'est que je vois dans ce rapport que vous avez des dépôts retenus au montant de \$2,299.00 en pays étrangers et je me demande si ces sommes peuvent être utilisées?—R. Si nous décidions de doubler l'un de nos films dans la langue d'un pays où nous avons des devises bloquées, nous pourrions faire faire le travail de doublage dans ce pays.

D. J'ai remarqué dans le rapport cet actif de devises bloquées et je me demande si vous pouvez obtenir la valeur de cet argent?—R. Vous voulez parler de nos propres comptes de devises bloquées?

D. Oui, dans la colonne de l'actif, ici à la page 22, vous placez l'article: dépôts à l'étranger—retenus; il s'agit, je suppose, de devises bloquées?—R. Où cet article se trouve-t-il?

D. Dans la colonne de l'actif.—R. Oui, je vois, \$2,299.11.

D. C'est cela. Comment se fait-il que ces devises se trouvent en pays étrangers? Ces transactions ont-elles été opérées après votre arrivée à l'Office?—R. Il s'agit de recettes rapportées par la distribution de nos films dans un pays où il existait, au moment de cette distribution, des restrictions sur l'interchangeabilité des monnaies.

D. Dans ce cas, si ce pays en est un où les valeurs monétaires sont sujettes à de constantes fluctuations, vous ne pouvez pas faire servir cet argent à grand chose?—R. Comme je l'ai mentionné il y a un moment, dans un pays où nous distribuons des films que nous devons faire doubler, nous pouvons faire faire ce travail sur les lieux à même nos fonds dans ce pays.

D. Et je suppose que vous employez également ces fonds à acheter des fournitures et autres articles du genre pour l'Office dans ces pays?—R. Oui, nous pourrions le faire.

D. Mais cela ne concerne que les achats que vous faites sur place?—R. Je n'ose pas être trop catégorique sur ce point, mais nous essaierions certainement de le faire. J'ai appris que nous avions acheté un appareil de prises de vues en France avec des fonds gelés, ce qui signifie que nous pouvons donc acheter de l'outillage et nous en servir de cette façon.

D. Je me demandais si vous pouviez employer de cette façon vos devises bloquées pour que vos comptes dans ces pays soient soldés.—R. J'ai été informé que nos comptes bloqués à l'étranger sont maintenant presque complètement acquittés.

D. Ah! vous êtes en train de les acquitter; ce montant est celui des comptes étrangers d'avant votre arrivée à l'Office, n'est-ce pas?—R. C'est le montant total, tel qu'il se chiffrait à la fin de l'année en question.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur l'actif, page 22?

*M. Fraser:*

D. Oui, monsieur le président: comptes à recevoir, ministères du gouvernement canadien, \$7,163.48. De quels ministères s'agit-il ici? J'ai été informé qu'il y a un ministère qui a refusé de vous payer les sommes dues.—R. Ce sont des soldes de fin d'année qui doivent être acquittés.

D. Mais dans le passé, toutes les créances du genre ont été réglées?—R. Oui.

*M. Browne:*

D. Il y a ensuite cet autre item: "d'autres sources" \$41,568.63. Avez-vous perçu cette somme? Est-elle maintenant acquittée?—R. Encore une fois, ce sont là des soldes de fin d'année. A la fin de l'année 1951-1952, nos comptes à recevoir diminuent; et nous avons inauguré, au cours de l'année dernière, un système de crédit qui, je crois, réduira au minimum le montant de nos créances non perçues.

D. Avez-vous actuellement des créances que vous considérez douteuses?—R. Vous nous devancez; mais nous avons l'intention de créer un fonds de prévoyance de \$12,000.00 pour créances douteuses qui figurera dans le bilan de l'année financière 1952-1953.

D. Un de vos anciens employés, qui venait de Chicago, vous devait quelque \$2,000.00, n'est-ce pas? Avez-vous recouvré une partie de cette somme?—R. Cette dette a été réglée de façon satisfaisante.

D. Vous avez touché une partie de cet argent?—R. Oui.

D. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ce sont les mêmes chiffres qui apparaissent des deux côtés sous les titres "Immobilisations" et "Avoir propre dans les immobilisations"?—R. Nous devons faire figurer notre capital immobilisé.

D. Pourquoi le faites-vous entrer sous le titre: Passif?—R. C'est un moyen employé en comptabilité pour faire balancer le bilan.

D. Oui, c'est tout ce que ça me paraît être. Vous seriez aussi bien de l'omettre. Le rapport dit: "Immobilisations (au coût actuel ou selon l'évaluation de l'Office)". Qu'est-ce que cela signifie?—R. L'actif "évalué" comprend certains articles qui ont été achetés dans les toutes premières années de fonctionnement du *Motion Picture Bureau* et nous ne possédons pas de documents qui en établissent le coût initial.

D. Pourquoi n'allouez-vous pas un montant pour la dépréciation du matériel? Cette dépréciation doit être élevée?—R. C'est la politique du gouvernement de ne rien allouer pour la dépréciation.

D. Dans ce cas, comment arrivez-vous à vous défaire de cet outillage? Le vendez-vous?—R. Si l'outillage se démode, il est déclaré démodé et envoyé en entreposage pour être revendu au prix que nous pouvons obtenir. La Loi nous autorise à procéder de cette façon.

D. Comment vendez-vous cet outillage?—R. Par l'entremise des Biens de guerre, peut-être.

D. Le PRÉSIDENT: Maintenant connus sous le nom de Corporation de disposition des biens de la Couronne.

Le TÉMOIN: Oui, c'est cela, Corporation de disposition des biens de la Couronne.

*M. Browne:*

D. Vous avez dit "peut-être"?—R. Nous nous adressons d'abord aux Biens de la Couronne et nous essayons d'écouler notre matériel par leur entremise. Lors de la réorganisation, lorsque la nouvelle Loi est entrée en vigueur, il y avait dans nos entrepôts une quantité considérable de matériel démodé. Nous nous sommes adressés aux Biens de la Couronne et nous avons ensuite effectué des ventes directement, pour notre propre compte, grâce à nos relations d'affaires. Une quantité minime de matériel fut finalement vendue comme matériel de rebut.

D. Conservez-vous l'original de tous vos films?—R. Oui.

D. C'est la politique de l'Office de les conserver?—R. Oui, c'est notre coutume. Il se peut qu'un certain film ait été perdu, mais nous nous faisons une règle de les conserver tous.

D. Les copies de ces films sont déposées aux archives, n'est-ce pas?—R. Il n'y a pas de place où déposer des films aux archives.

D. C'est donc là un problème, n'est-ce pas?—R. En effet, c'est un grave problème.

*M. MacLean:*

D. Y a-t-il seulement une série de films qui est conservée pour vos archives?—R. Nous conservons le négatif original et nous fabriquons ensuite le matériel de duplication. C'est notre ligne de conduite maintenant. En vous reportant bien loin en arrière, vous trouverez que seul le négatif était conservé. Mais aujourd'hui, pour chaque film que nous produisons, nous fabriquons le matériel nécessaire pour le reproduire, au cas où le négatif original serait endommagé.

D. Quant aux films dont vous n'avez qu'un seul négatif, les conservez-vous tous au même endroit?—R. Non. Actuellement, nous avons trois entrepôts séparés. Mais vu le perfectionnement des nouvelles installations d'entreposage, même lorsqu'il n'existe qu'un seul entrepôt, la répartition du matériel est ainsi faite que la destruction d'une cellule n'entraînerait pas celle des autres. L'automne dernier, nous avons éprouvé un nouveau type de voûte pour l'entreposage des films, sur la route de Montréal, en collaboration avec le ministère des Travaux publics, des équipes de recherches et des représentants canadiens et américains de l'industrie d'entreposage des films, et nous travaillons actuellement à perfectionner les plans les plus récents de voûtes d'entreposage.

M. BROWNE: Les bandes que vous utilisez sont-elles inflammables?

Le TÉMOIN: Non, monsieur Browne. Toute notre production courante se fait avec des films à base d'acétate, matière non inflammable.

*M. Henry:*

D. Je me demandais si la législation concernant la nouvelle bibliothèque nationale ne contenait pas certaines dispositions vous permettant d'y déposer des documentaires historiques comme le *Voyage royal*, par exemple?—R. Il n'existe encore aucune politique définie qui régisse le dépôt des films aux archives. Le rapport Massey contient une recommandation à ce sujet. Je crois que l'on y suggère que l'Office puisse ou doive être responsable des films déposés aux archives, mais on n'a pas encore réglé le problème de savoir si la responsabilité de ces films ressortit au bureau de direction des archives ou à l'organisme de production.

D. Savez-vous si la législation actuelle présente assez de latitude pour qu'il soit possible de vous enlever tout droit de régie sur les films déposés aux archives?

—R. Je sais que des discussions sont en cours entre les représentants de l'Office et ceux des archives au sujet des méthodes à suivre dans l'entreposage des films pour fins d'archives.

D. Lorsque vous faites allusion aux représentants des archives, voulez-vous parler des autorités qui assumeront la direction de la nouvelle bibliothèque nationale?—R. Oui.

D. Sans vous en reporter à la politique de l'Office, avez-vous des opinions personnelles à ce sujet?—R. Vous abordez là une question qui touche la ligne de conduite de l'Office et je me demande si je dois exprimer mon point de vue maintenant. Nous en sommes encore à l'étude de la question.

D. Pensez-vous que la législation qui régit la bibliothèque nationale vous permet d'y déposer les copies de vos films?—R. Je ne suis pas fixé sur ce point, actuellement.

D. Auriez-vous l'obligeance de vous informer à ce sujet et de nous donner ensuite les renseignements demandés?—R. Certainement.

M. DINDSALE: Une question a été posée à la Chambre sur ce point.

M. CANNON: Les plans du nouvel établissement de l'Office national du film à Montréal comprennent-ils certaines salles d'entreposage ou autres locaux du genre qui puissent recevoir vos films historiques?

Le TÉMOIN: Les plans de l'édifice comprennent des voûtes d'entreposage.

M. MACNAUGHTON: A propos du déménagement de l'Office à Montréal—je ne sais pas si la question est posée au bon moment ou non—pouvez-vous nous parler de vos projets au sujet du nouvel établissement: Où sera-t-il situé, quelle somme sera consacrée à cette construction et—toujours si je puis poser cette question ici—quels sont les avantages de ce nouveau site et les raisons du déménagement?

Le PRÉSIDENT: Je regrette d'informer M. Macnaughton que nous avons terminé la discussion de ces points plus tôt au cours de la matinée.

M. MACNAUGHTON: Je m'excuse, monsieur le président.

*M. Gauthier (Portneuf):*

D. L'Office a-t-il discontinué complètement de faire usage de films de nitrate?—R. Oui, avec cette exception: Lorsque nous introduisons des parties d'une vieille pellicule dans un film nouveau, nous nous servons de films à base de nitrate, si l'original a été réalisé avec de ces anciennes bandes, mais toute notre production courante se fait maintenant avec des films d'acétate.

D. Serait-il très coûteux de transformer les épreuves négatives que vous avez accumulées au cours des années en des épreuves non inflammables? R. Nous avons environ 55,000 bobines et ce projet nous coûterait \$100.00 ou plus la bobine.

M. CARROLL: Je n'ai pas l'impression que l'on me demandera jamais mon avis à ce sujet, mais si toutefois j'étais appelé à me prononcer sur la question, je dirais que le nouveau musée et la bibliothèque nationale ne sont pas des endroits pour emmagasiner des films, quelque historiques qu'ils soient. L'Office devrait avoir comme maintenant des locaux séparés pour recevoir ce genre de documents. Je fais cette remarque simplement pour qu'elle soit consignée au procès-verbal.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Carroll. Avez-vous d'autres questions à poser au sujet du bilan, pages 22 et 23?

M. FRASER: En ce qui concerne les "Allocations de voyage": quel montant allouez-vous par mille?

Le TÉMOIN: Là où les voituriers publics ne sont pas disponibles, nous donnons 9 cents du mille.

M. HENRY: Nous semblons avoir presque terminé la discussion du rapport financier et je me demande si M. Irwin pourrait, en se basant sur le nombre de locations connu jusqu'ici de l'Office, nous donner demain une estimation des recettes du film *Voyage royal*.

Le PRÉSIDENT: Il est fort possible que nous finissions d'entendre les témoignages aujourd'hui, monsieur Henry.

Le TÉMOIN: Dans le cas d'une production à long métrage, nous ne nous attendons jamais à rentrer dans nos dépenses avant la fin de sa deuxième année de circulation. Actuellement, nous n'avons que légèrement dépassé le premier quart de cette période et j'hésite à donner des chiffres aussi tôt.

*M. Carter:*

D. Serait-il possible de transférer tous vos capitaux immobilisés à Montréal?—R. Nous transporterions autant d'équipement que nous le pourrions, mais certaines installations comme les réservoirs et la tuyauterie, que vous avez eu l'occasion de voir dans la cave, tomberaient en morceaux si nous nous avisions de les démonter. Il est impossible de transférer ce genre d'outillage.

D. Le montant en serait relativement insignifiant?—R. Ah! non, nous avons une quantité considérable d'outillage de très bonne qualité et de fabrication moderne que nous pourrions utiliser avec le plus grand profit pour une nouvelle installation, si c'était possible.

D. Je me suis peut-être mal exprimé; je voulais dire que la proportion des valeurs non transférables est relativement petite. Est-ce exact?—R. Oui, en effet, relativement petite. Je ne possède pas de chiffres détaillés à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Avons-nous terminé l'examen du bilan, pages 22 et 23?

M. MACLEAN: J'ai une question à poser: J'ai noté dans le présent rapport que vous avez produit au cours de l'année à l'étude environ 45 films fixes, je crois, et, si je me rappelle bien, il vous en a coûté à peu près \$45,000.00, soit \$1,000.00 chacun. Au cours de l'année se terminant le 31 mars 1952, vous avez produit 100 films fixes au coût de \$55,000.00, ce qui ne fait plus que \$550.00 chacun. Comment expliquez-vous cette différence? Est-ce que leur production est simplifiée ou le travail est-il exécuté avec plus de compétence, ou est-ce le résultat de ces deux facteurs?

Le TÉMOIN: L'explication est double: D'abord, ces chiffres ne souffrent pas de comparaison rigoureuse, parce qu'un nombre important des 100 films fixes complétés au cours de la seconde année avaient été commencés et presque terminés l'année précédente. Ensuite, notre travail est exécuté avec plus de compétence. La production se fait maintenant de façon plus efficace.

*M. Fraser:*

D. Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Irwin au sujet des recettes que l'Office reçoit: Vous employez une partie de cette somme pour le fonctionnement de l'Office, n'est-ce pas?—R. C'est exact, monsieur Fraser.

D. Et la somme supplémentaire de \$37,000.00 qui figure ici fait partie du montant que vous n'avez pas employé, n'est-ce pas?—R. C'est exact—vous voulez parler du surplus?

D. Oui, du surplus.—R. Oui.

D. Cette somme fait partie du montant de \$242,000.00 que vous n'avez pas employé?—R. Oui. A vrai dire, ce \$242,000.00 ne représente pas un revenu net.

D. Non, ce sont là des recettes?—R. Oui, ce sont des recettes.

D. Et vous remettez au Receveur général à la fin de l'année ce qui vous reste des crédits du gouvernement et de vos autres revenus?—R. Non. Toute somme votée par le gouvernement et qui n'est pas utilisée n'est pas versée. Le montant de \$37,000. ne comprend que les surplus provenant d'autres sources.

D. Seulement le surplus des recettes?—R. Exactement.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet des pages 22 et 23? Nous pouvons maintenant aborder l'"État des opérations" à la page 24.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM  
ÉTAT DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE FINISSANT LE 31 MARS 1951

**Revenu:**

Crédits votés par le Parlement

	Crédits votés par le Parlement	Autres revenus	Totaux
Opérations (votes 104, 401, 585 et 773).....	2,185,380.95		
Outillage (votes 402 et 774).....	122,432.66		
Autres revenus			
Ventes aux ministères du gouvernement.....		\$ 500,851.43	
Ventes à d'autres organismes.....		190,541.79	
		691,393.22	
Locations et droits de distribution.....		37,672.19	
Divers.....		10,841.77	
Revenus des ventes de 1949-1950.....		3,466.24	
	2,307,804.61	743,373.42	3,051,178.04

**Dépenses:**

Exploitation de l'Office national du film:

Administration.....	326,365.00	2,209.42	328,574.42
Production de films.....	807,839.00	48,159.75	855,998.75
Production et distribution d'autres moyens d'éducation visuelle.....	106,368.95	4,448.68	110,817.63
Distribution de films.....	944,808.00	15,009.70	959,817.70
Outillage.....	122,423.66		122,423.66
	2,307,804.61	69,827.55	2,377,632.16

Coût des biens vendus:

Production de films.....	300,639.96
Production de films fixes et de photos.....	105,530.50
Impressions, matériel et divers services.....	229,750.03
	635,920.49

Total des dépenses.....2,307,804.61 705,748.04 3,013,552.65

Surplus des recettes sur les dépenses..... 37,625.38 37.625.38

*M. Fraser:*

D. A quoi était destiné le montant de \$122,000.00 versé par le gouvernement, au cours de l'année 1951, pour fins d'outillage, en vertu des votes 402 et 774? Qu'avez-vous acheté avec cette somme? De nouveaux appareils de prises de vues?—R. La majeure partie de ce montant a été employée à acheter du nouvel outillage pour la production cinématographique. Quelques petites sommes ont servi à acheter de l'outillage pour l'administration et la distribution, mais ce montant est relativement peu élevé. Le gros des crédits votés est allé à l'outillage destiné à la production.

D. Comme les cameras, par exemple?—R. Les cameras, l'outillage sonore, l'outillage magnétique nécessaire à l'enregistrement du son sur piste magnétique, les pieds photographiques, de nouveaux types de sources lumineuses, enfin tout ce qui se rapporte à ce genre d'outillage technique.

D. A votre bureau central, vous aviez un appareil qui était encaissé pour le rendre à l'épreuve du son?—R. C'est exact.

D. Vous ne vous en servez pas du tout au cours de vos opérations?—R. C'est un appareil de dimensions considérables. Nous ne nous en servons qu'au cours d'opérations majeures.

D. Si je vous pose cette question, c'est que le bruit produit par l'obturateur de votre appareil, lorsque l'Office a filmé l'ouverture du Parlement, était tel qu'il était impossible d'entendre le discours du Trône.—R. L'appareil encaissé que vous avez mentionné est employé pour les films à trame sonore synchronisée. Si vous utilisez un appareil plus léger pour du métrage d'actualité, il n'est pas nécessairement muni de cette boîte protectrice.

D. Je me demande s'il n'y a pas de moyen de recouvrir cet appareil dont vous vous êtes servi au Sénat de façon à arrêter ce bruit?—R. Certains appareils font plus de bruit que d'autres.

D. Oui, en effet.—R. Je crois qu'il serait opportun que nous nous servions pour de telles circonstances, de l'appareil le plus silencieux qu'il nous sera possible d'obtenir.

D. Je mentionne cet incident au cas où vous devriez de nouveau transporter un appareil au Sénat; j'espère que cette fois, vous choisirez un appareil silencieux, afin que nous puissions entendre le discours du Trône.—R. Je vous remercie de votre proposition.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions qui se rapportent à la page 24?

*M. Fraser:*

D. Sous la rubrique "ministères du gouvernement", avez-vous fourni une liste des divers ministères pour le compte desquels vous avez réalisé des productions?—R. En 1950-1951, pour le ministère de la Santé et du Bien-être social, 6; pour la Défense nationale, 7; pour le ministère des Postes, 1; pour le ministère des Ressources et du Développement économique, 7—vous trouverez tous ces renseignements à la page 6 du rapport imprimé.

D. Ce sont là des films spéciaux que vous avez produits pour les ministères?—R. C'est bien cela.

D. Et le montant de \$500,000.00 ne concerne que ces films?—R. Ah! non.

D. Je suppose qu'il comprend . . . —R. Les achats de copies. A l'occasion, nous faisons du travail de production pour les ministères.

D. Est-ce que ce montant comprend aussi certains films produits par des compagnies commerciales?—R. Quelques-uns. J'ai ici la liste qui donne la façon dont ce \$500,000.00 est réparti entre les divers ministères. La liste que je viens de lire et qui apparaît dans le rapport imprimé, ne concerne que les films complets. L'autre liste est assez longue. Désirez-vous la faire consigner au compte rendu?

D. Non, je ne désire pas la faire consigner au compte rendu, mais j'aimerais connaître le montant de cette somme de \$500,000.00 qui s'applique aux films produits par des compagnies commerciales.—R. Je ne crois pas que nous ayons séparé les sommes qui s'appliquent à nos productions commerciales de celles qui concernent notre travail pour les ministères. Je vous ai donné les chiffres qui concernent nos placements commerciaux; ils englobent encore les productions de l'Office et celles des compagnies commerciales. Désirez-vous avoir les deux montants séparément?

D. Oui, j'aimerais qu'on sépare les productions réalisées par l'Office et celles qui sont réalisées par des compagnies commerciales.—R. En d'autres termes, vous voulez savoir combien de ces réalisations commanditées contenues dans la somme de \$500,000.00 ont été faites par des firmes commerciales?

D. C'est ce que je désire savoir.

Ensuite, vous avez l'item "Ventes à d'autres organismes", c'est-à-dire, à des organismes non gouvernementaux. Quel nombre ou quel pourcentage de ces productions est confié à des compagnies commerciales et combien l'Office en réalise-t-il . . . ?

Le PRÉSIDENT: Vous parlez maintenant du montant de . . .

M. FRASER: De \$190,000.00.

Le TÉMOIN: Ce montant consiste surtout en des ventes de copies, mais je vous fournirai les chiffres demandés.

M. FRASER: Je vous remercie.

*M. MacLean:*

D. Au sujet des films produits pour les ministères du gouvernement, à la page 6, par exemple, le rapport dit que 2 films ont été réalisés pour le ministère de l'Agriculture, et à la page 7 du même rapport, nous voyons que vous avez produit 8 films traitant d'agriculture et d'économie rurale. Il en est de même pour le ministère des Affaires extérieures pour lequel vous n'avez rien produit et le rapport dit cependant que vous avez réalisé des films sur les relations extérieures et internationales. Quelle est la différence entre un film traitant d'un sujet donné, qui est commandité par un ministère, et un autre qui ne l'est pas? Quelle est la différence entre les 2 films commandités par le ministère de l'Agriculture et les 8 films réalisés sur l'agriculture et l'économie rurale?—R. Les films commandités sont des films que les ministères nous demandent de produire et qui traitent d'un sujet donné, préparé pour un certain auditoire que le ministère désire atteindre. Il se peut qu'il y ait d'autres sujets à traiter dans ce domaine, disons le domaine de la vie rurale, que l'Office considère intéressants à exploiter, sans que pour cela le ministère consente à commanditer la réalisation d'un film sur un sujet particulier à un moment donné. Je me souviens d'un certain film tourné sur les cuisines rurales, pour lequel il y eut une forte demande de la part de nos propres circuits, mais cette production n'intéressait pas le ministère de l'Agriculture à cette époque, parce que cet aspect de la vie rurale n'entraînait pas dans son programme. C'est là la distinction qu'il faut faire.

D. Mais vous pouvez essayer de savoir si un ministère est intéressé à commanditer un film ou non, avant d'en entreprendre la production?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser à propos de la page 24 du rapport?

*M. Dinsdale*

D. Je suppose que les dépenses comprises sous le titre "Distribution des films" couvrent le coût des films déposés dans les bibliothèques et autres frais du genre? Ce \$900,000.00 représente la somme la plus élevée sous la rubrique: dépenses, n'est-ce pas?—R. Oui, monsieur Dinsdale. Au cours de l'année en question, on dépensa de 19 à 20 p. 100 de ce montant pour des copies—ce pourcentage est un peu plus élevé pour l'année financière suivante.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sous ce titre? Je crois, messieurs, que nous avons terminé l'interrogatoire.

Monsieur Fraser, vous avez laissé entendre, dans les deux questions que vous avez posées à M. Irwin au sujet du revenu de l'Office, que vous ne teniez pas à les faire consigner au procès-verbal. Seriez-vous satisfait, si M. Irwin vous donnait ces renseignements privéement?

M. FRASER: Parfaitement.

Le PRÉSIDENT: De cette façon, nous pourrions terminer les témoignages aujourd'hui.

M. BROWNE: J'avais aussi posé une question au sujet de l'*Atlantic Guardian Press* et des films fixes à laquelle M. Irwin pourra répondre de la même façon.

Le PRÉSIDENT: Vous consentez à ce que M. Irwin vous réponde personnellement?

M. BROWNE: Oui, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, est-il convenu que les témoignages sont maintenant terminés?

Convenu.

Est-ce qu'il serait utile de demander au sous-comité de l'ordre du jour de préparer un projet de rapport pour le soumettre à notre approbation.

M. CARTER: J'en fais la proposition.

Le PRÉSIDENT: Adopté?

Adopté.

La prochaine réunion aura-t-elle lieu sur la convocation du président?

Adopté.

M. FRASER: Monsieur le président, je pense que nous devons remercier M. Irwin de son excellent témoignage. Il n'a pas hésité à répondre à nos questions, sauf lorsque celles-ci se rapportaient à la politique gouvernementale.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.



